Grand Besançon Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 15 mars 2024
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-242500681-20240307-D20240004JB-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 07 mars 2024 Publié le : 15/03/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 7.

La séance est ouverte à 18h11 et levée à 23h00

Etaient présents : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à partir de la question n° 16), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n° 28), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 48 incluse), M. Christophe LIME; Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 34 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY (à partir de la question n° 9), **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chaleze** : M. René BLAISON, **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Franois** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : Mme Sandrine BOUTARD, suppléante, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod** : M. Hugues TRUDET (à partir de la question n° 13), **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir de la question n° 5), **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins** : Mme Valérie BRIOT, suppléante (jusqu'à la question n° 20 incluse) puis M. Gabriel BAULIEU (à partir de la question n° 21), **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Besançon** : Mme Frédérique BAEHR, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD, **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Bernard LOUIS, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Didier PAINEAU

Procurations de vote : Besançon : Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Annaïck CHAUVET à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Benoit CYPRIANI à Mme Françoise PRESSE, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n° 28), M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 27 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n° 49), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Carine MICHEL à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n° 35), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Nathan SOURISSEAU à M. François BOUSSO, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAF, **Larnod :** M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. René BLAISON, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Benoît VUILLEMIN, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA à M. Daniel HUOT, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henry BERMOND, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2024/2024.00041
Rapport n°28 - Contrat de Ville - Quartiers 2030

28
Contrat de Ville - Quartiers 2030

Rapporteur : Marie ETEVENARD, Vice-Présidente

Présentation orale en séance

	Date	Avis
Commission 3	31/01/2024	Favorable
Bureau	15/02/2024	Favorable

Résumé :
Le contrat de ville signé en 2015 a pris fin le 31/12/2023 après avoir fait l'objet de deux prorogations (2021-2022 puis 2023).
Les nouveaux contrats de ville doivent couvrir la période 2024-2030.
Issu de l'évaluation du précédent contrat, des concertations avec les habitants et acteurs des quartiers et avec les partenaires institutionnels, le nouveau contrat de Ville de GBM propose une approche territorialisée. Cette approche est issue des préconisations de l'évaluation finale du contrat de ville et a été entérinée par le comité de pilotage d'avril 2023. La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 confirme cette orientation.
Le nouveau contrat se compose d'un contrat cadre, de portraits de quartier et de projets de quartier.

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21/02/2014 dispose notamment que « la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants » (article 1).
« Elle est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale » (article 6).
Le 1er contrat de ville de Grand Besançon Métropole élaboré sur le fondement de cette loi a été signé le 21/02/2015 et vient de prendre fin après deux prorogations (2021/2022 puis 2023).
Un nouveau contrat de ville de GBM est donc soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Le contrat de ville 2024 – 2030

Modalités d'élaboration

Le nouveau contrat a été élaboré en prenant en compte l'évaluation du précédent contrat, les concertations menées dans chaque quartier avec les habitants et les porteurs de projets entre mai et novembre 2023, les échanges avec les acteurs institutionnels et la démarche « Quartiers 2030 » portée par l'Etat.

Le socle commun du contrat de ville s'articule autour des objectifs suivants :

- Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants :
  - Rendre plus accessibles et inclusifs le logement, la rue, le quartier, la ville,
  - Renforcer la prévention et la tranquillité publique,
  - Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels...),
  - Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles.

- Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation :
  - Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé,
- Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi,
- Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité.

- En mettant en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions :
  - des actions de médiation,
  - des processus de mobilisation et des temps de participation,
  - et des réseaux d'information et de communication.

Les quartiers intégrés au contrat de ville

Les Quartiers Prioritaires
Le Décret du 28/12/2023 désigne les quartiers suivants :

- Planoise ;
- Montrapon ;
- Orchamps Palente ;
- Clairs Soleils ;
- Battant ;
- Hauts de Saint Claude.

Les quartiers fragiles
Les partenaires institutionnels ont cependant conscience que d'autres quartiers doivent faire l'objet d'une attention particulière compte tenu de fragilités avérées (économiques, sociales) de leurs habitants.
Ces quartiers sont les suivants :

- Novillars : Cité Curie Pasteur ;
- Besançon : Cité Viotte, Cité des Vareilles, Cité de l'Amitié, Secteur Pesty, Cité de la Pelouse.

L'approche territoriale

Le comité de pilotage du 28 avril 2023 a entériné la nécessité d'une approche territorialisée de la politique de la ville.
Cette approche fondée sur les résultats de l'évaluation a été confirmée lors des concertations et par la circulaire du 31/08/2023.

Elle se traduit notamment par la création de portraits de quartier et de projets de quartier.

Les portraits de quartier sont des éléments de connaissance, essentiellement statistiques, de chaque quartier prioritaire qui sont remis à jour régulièrement (en fonction de la disponibilité des indicateurs).

Les projets de quartier constituent l'outil opérationnel de référence du Contrat de Ville dans les QPV et sont destinés à poser des priorités et des objectifs de développement propres à chacun d'eux. Ces objectifs particuliers s'articuleront avec le socle commun évoqué plus haut. Les projets de quartier ont vocation à rendre mieux lisible les intentions du contrat de ville aux porteurs de projet et aux habitants et serviront de base à l'appel à projets annuel. Ils ont vocation à évoluer pour tenir compte de l'évolution des quartiers.

La place des habitants et la participation

La participation s'exerce dans le cadre de la loi de 2014 à travers les conseils citoyens.
Ces instances ont été créées dans chaque QPV en 2015. Mais la plupart ont disparu.
Le principe adopté pour le présent contrat de ville est de les faire vivre là où ils existent et de leur permettre d'émerger là où il y a une demande des habitants.

Les conseils citoyens existants ou créés au cours des prochaines années seront associés aux instances de pilotage du contrat de ville et d'animation des projets de quartier.

Le contrat de ville se donne pour objectif de faire émerger d'autres formes de participation notamment en lien avec l'animation des projets de quartier.

La gouvernance du contrat de ville reposera sur un comité de pilotage composé notamment des représentants des partenaires signataires et des conseils citoyens et se réunira 1 à 2 fois par an.

Les projets de quartier feront l'objet d'une animation spécifique de proximité qui aura pour objet d'informer et d'inciter les habitants à participer, de contribuer à la création de dynamiques et de réseaux inter-acteurs et d'assurer une veille sur l'évolution des difficultés et besoins du quartier.

Les moyens dédiés au contrat de Ville du Grand Besançon

Les référents désignés par les différents partenaires auront vocation à participer à l'animation des projets de quartier.

Les moyens financiers articuleront la mobilisation prioritaire des crédits de droit commun et les dispositifs et financements dédiés aux quartiers prioritaires par chaque partenaire.

Un volet investissement est également mobilisable afin d'intervenir sur des opérations visant à améliorer le cadre de vie dans les quartiers.

Les outils du contrat de ville et des projets de quartier

L'appel à projets annuel sera territorialisé et basé prioritairement sur les projets de quartier.
Afin de donner de la souplesse au dispositif, les partenaires garderont toutefois la possibilité d'accueillir des dossiers « au fil de l'eau ».

Des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs qui permettent de donner des perspectives de moyen terme à des porteurs de projets ou à des projets particulièrement structurants pour les QPV mises en place après la signature du CDV.

Le Fonds de Participation des Habitants qui permet de financer des projets modestes notamment portés par des groupes d'habitants constituera une alternative à l'appel à projets.

Des conventions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et des conventions relatives à l'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) seront signées entre l'Etat, GBM, la Ville de Besançon, l'USH et les bailleurs sociaux avant la fin de l'année 2024.

Articulation avec les autres contrats et dispositifs

Plus généralement, les partenaires se donnent pour objectif d'articuler le contrat de ville avec d'autres dispositifs existants (Contrat Local Sécurité Prévention Délinquance et la Radicalisation, Contrat Local de Santé, Projet Educatif de Territoire, Programme de Réussite éducative, Cité éducative, Plan de lutte contre les discriminations, futur Pacte de solidarité, Nouveau programme national de renouvellement urbain,...). Les actions issues de ces dispositifs s'intégreront dans les projets de quartier chaque fois que la situation le nécessitera.

L'évaluation du contrat de ville

Les habitants et les acteurs seront associés à toutes les phases de l'évaluation du contrat de ville qui se déroulera selon plusieurs modalités :

- Principe d'évaluation en continu : les retours des acteurs et habitants permettront de nourrir l'évaluation en continu et de faire évoluer les projets de quartier ;
- Evaluation à mi-parcours (2026) ;
- Evaluation finale (2030).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente ou son représentant à approuver et signer le contrat de Ville 2024-2030.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

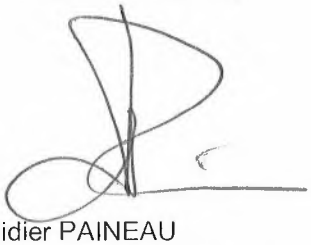

M. Didier PAINEAU
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,

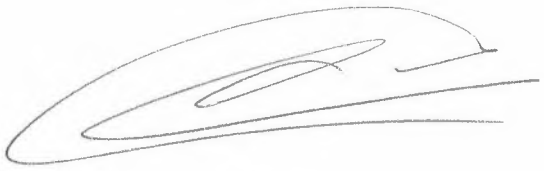

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Grand Besançon Métropole

Ville de Besançon

CONTRAT DE VILLE

Portrait de quartier

Clairs-Soleils

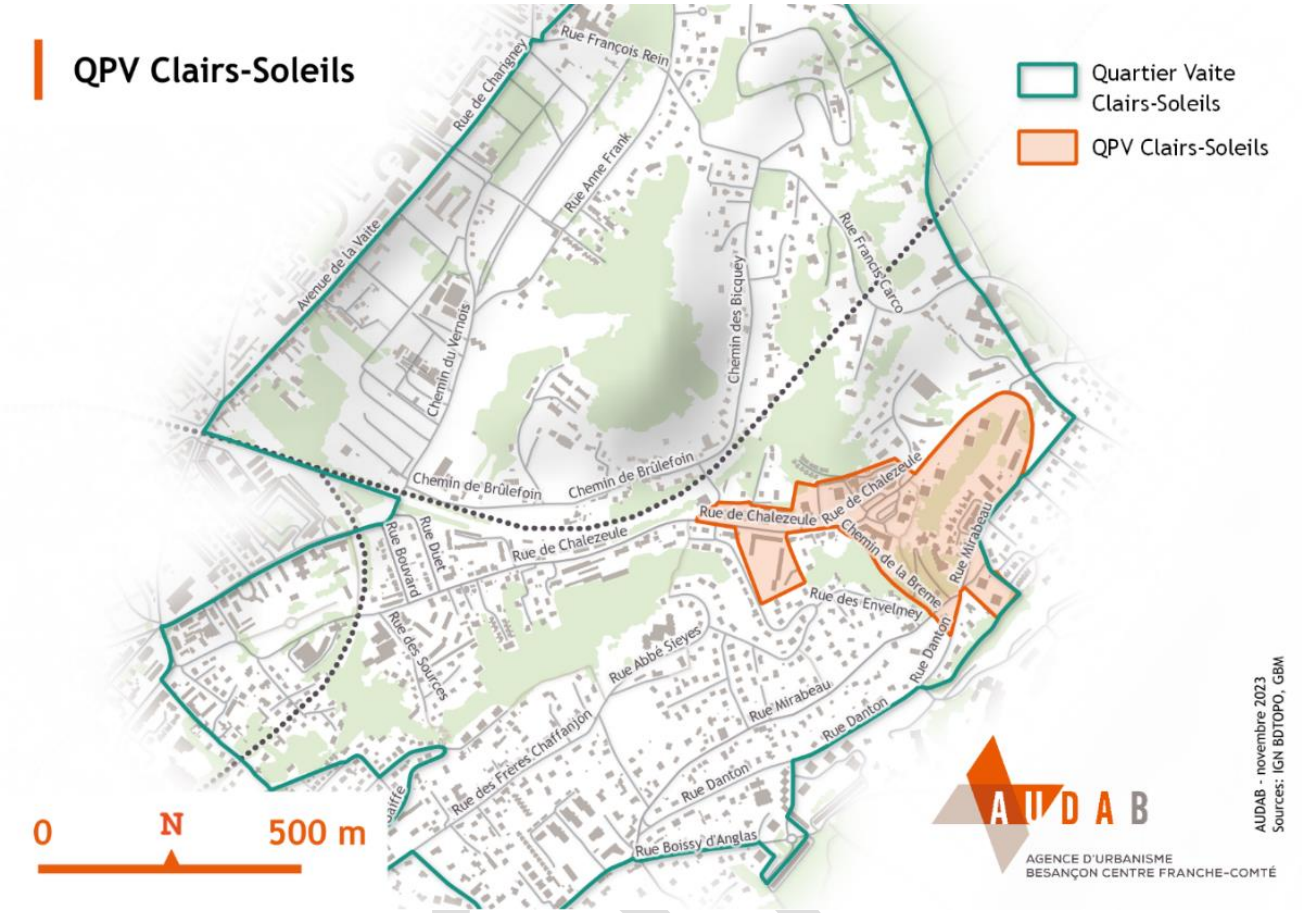

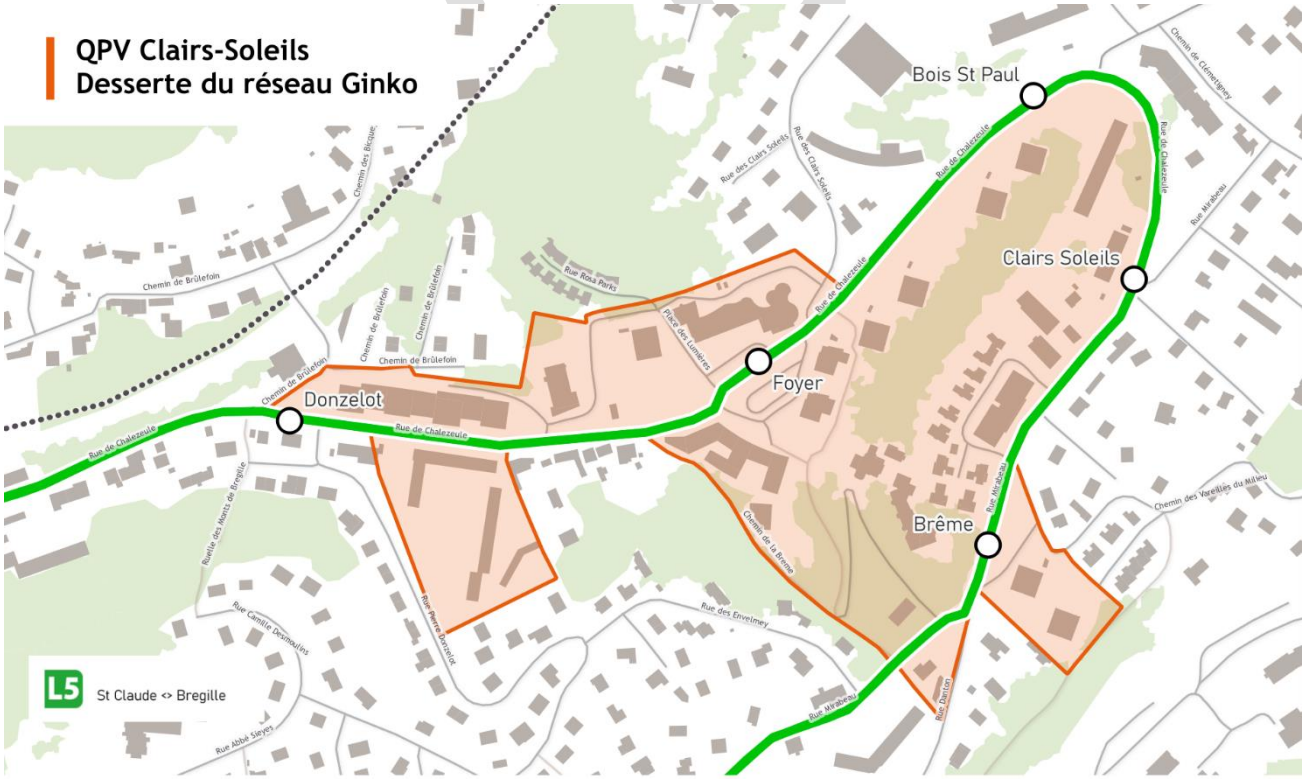

KEOLIS BESANÇON
Acteur du réseau Ginko

AUDAB

AUDAB, KEOLIS BESANCON - février 2024 - Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

DÉMOGRAPHIE

1 428 habitants

- 10,8 % entre 2013 et 2018

1,2 % de la population bisontine

6 % de la population des QPV à Besançon

52 % de femmes

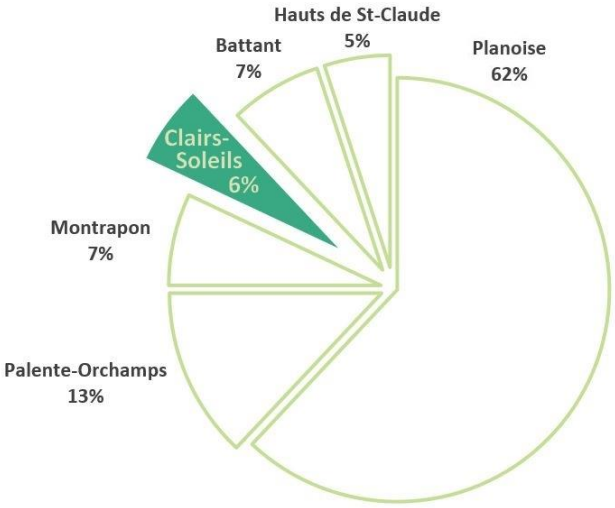

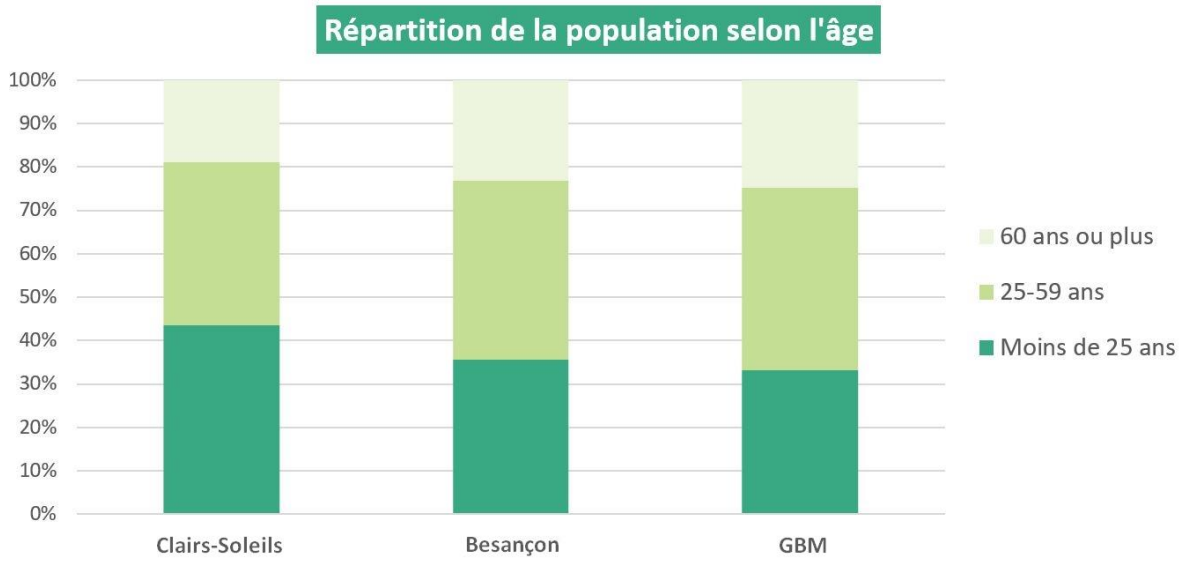

Source : Recensement de la population 2019 (à part pour la population totale qui est issue du recensement de la population 2018)

SITUATION SOCIALE

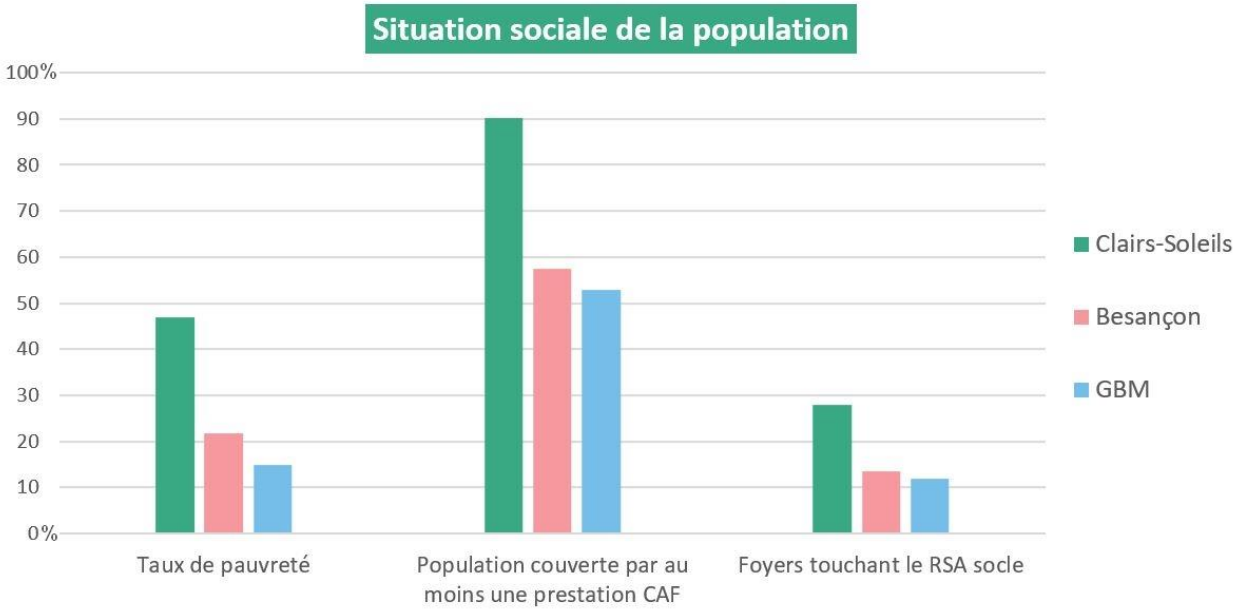

Source : CNAF 2021 (sauf pour le taux de pauvreté : FILOSOFI 2019)

Note : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus étant en situation de pauvreté monétaire. Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

PROJET

Besançon
19 890 €

GBM
22 030 €

13 430 €
soit 1 119 € mensuel

C'est la médiane des revenus disponibles des ménages par unité de consommation

Sources : FILOSOFI 2019

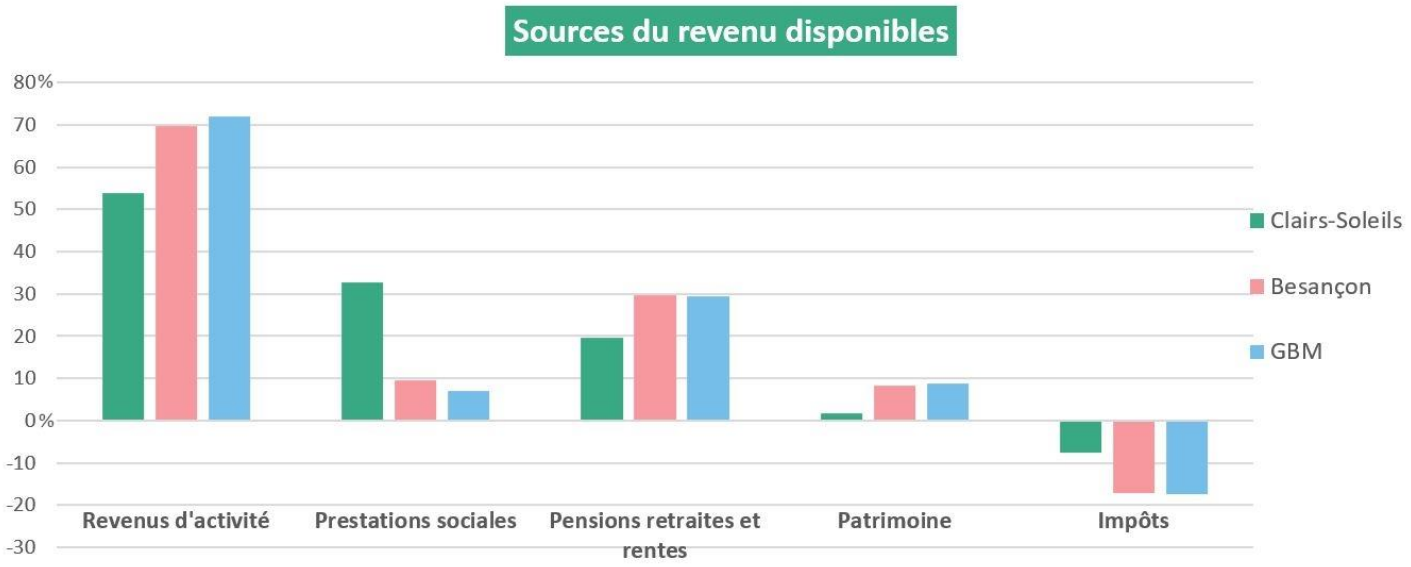

Sources : FILOSOFI 2019

Besançon

21,8 %

GBM

17,3 %

34,5 %

C'est la part des familles monoparentales parmi les familles à Clairs-Soleils

Source : Recensement de la population 2019

Définition : Une famille monoparentale comprend selon l'INSEE un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

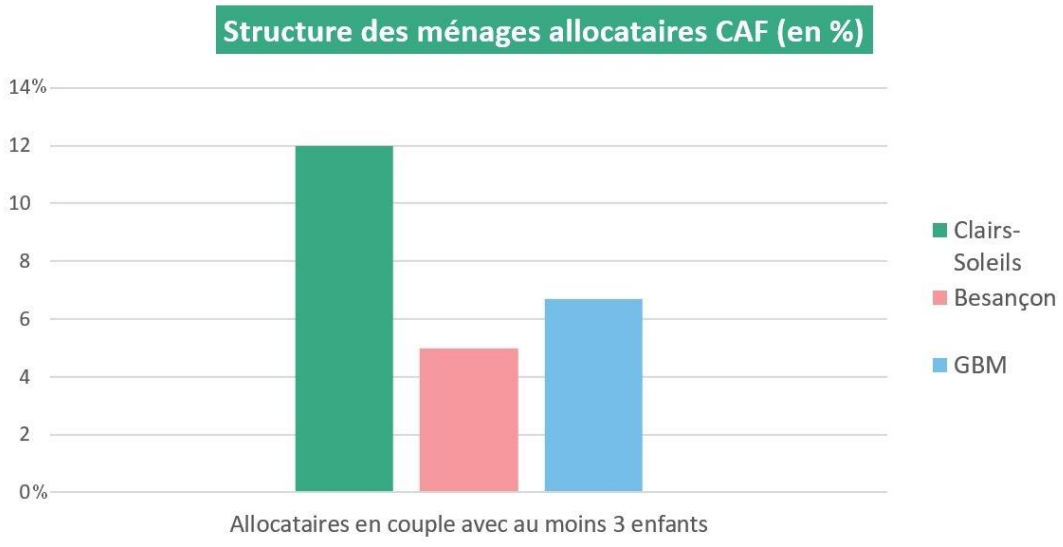

Source : CNAF 2021

PROJET

ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ

1 441

C'est le nombre d'habitants bénéficiaires du régime général de la Sécurité sociale

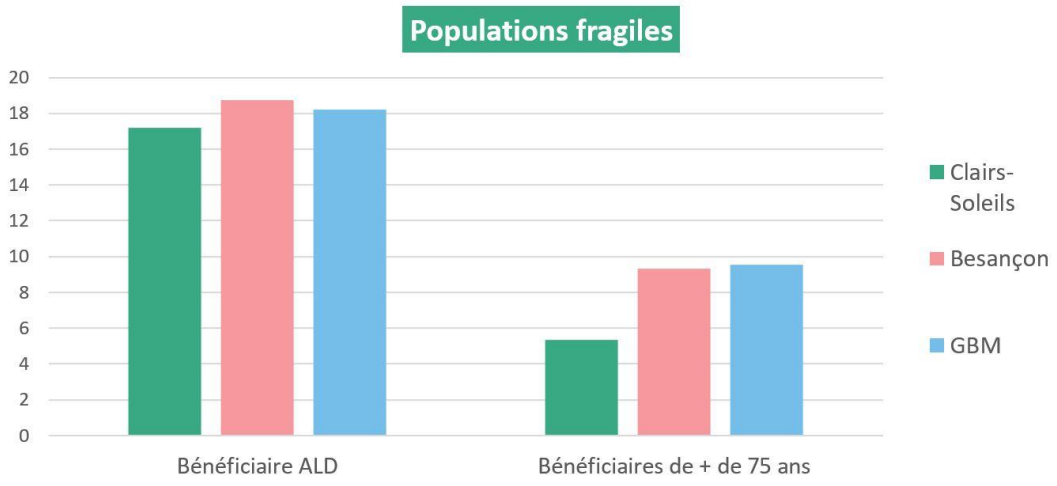

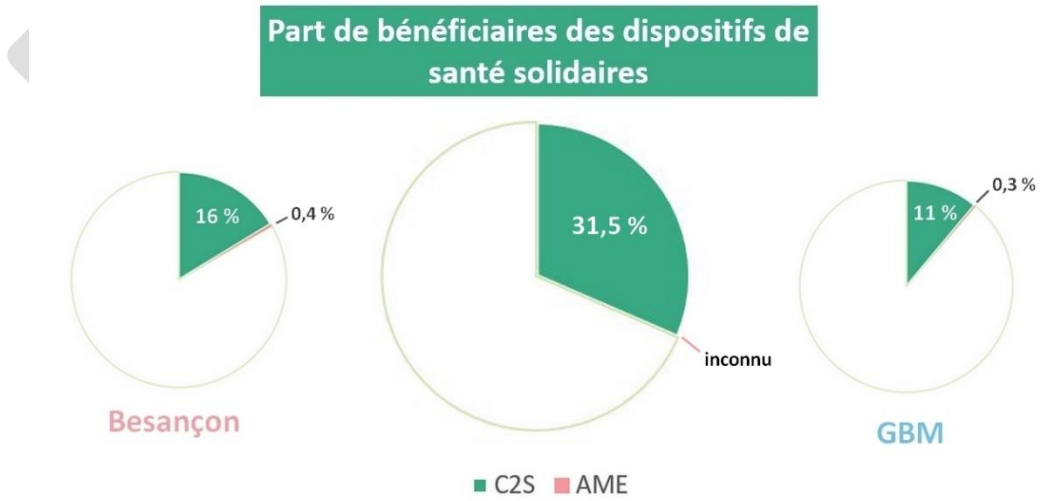

Source : CPAM 2023

*Note de lecture : La **Complémentaire santé solidaire** (C2S) est une aide sociale destinée à prendre en charge les dépenses médicales des personnes ayant les revenus les plus modestes. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Selon les ressources de la personne, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. **L'aide médicale d'État** (AME) est quant à elle une aide sociale principalement destinée à prendre en charge les dépenses médicales des étrangers en situation irrégulière sur le territoire français.*

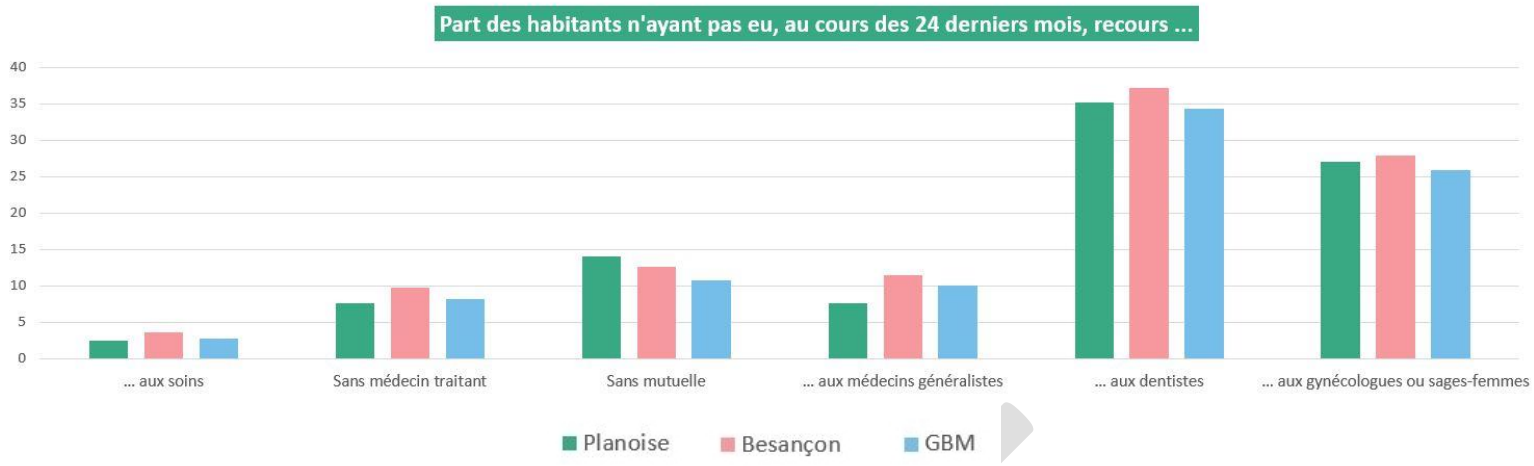

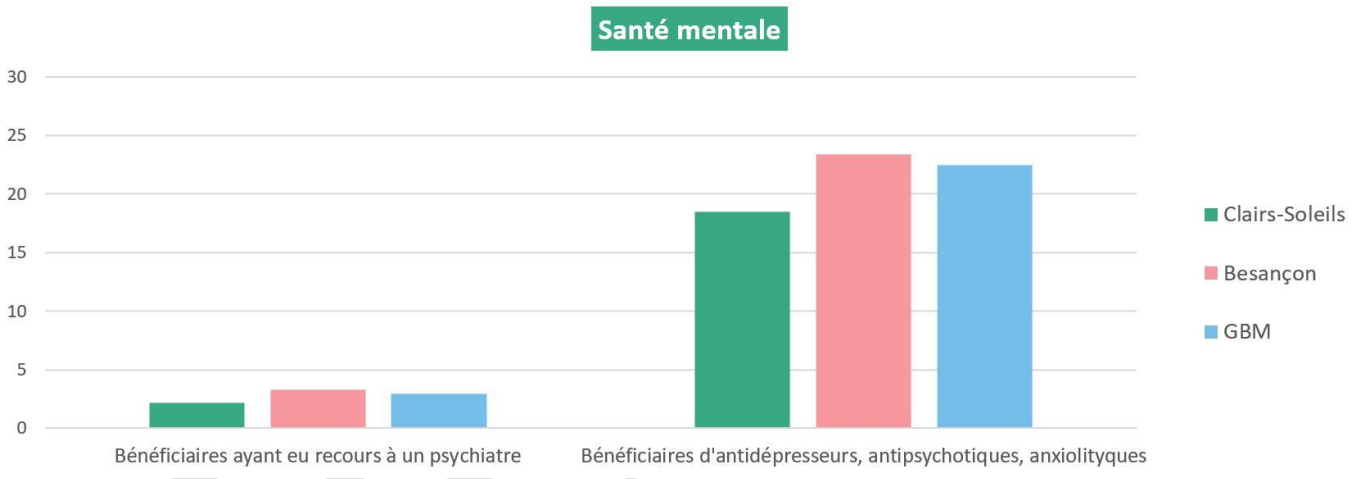

Source : CPAM 2023

LOGEMENT

94 % Des résidences principales sont des logements sociaux (25 % Besançon / 18 % GBM)	559 Logements sociaux	11,3 % des logements ont été libérés au cours de l'année (10,1 % à Besançon et à GBM)
3,5 % * De logements sociaux vacants (2,7 % Besançon / 2,6 % GBM)	5,42 € par m² en moyenne pour louer un logement social (5,7 € à Besançon et GBM)	

Note de lecture : En 2021, 11,3 % des logements de Clairs-Soleils ont été libérés au cours de l'année

** Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 %. Supérieur à 7 %, le taux de vacance peut signifier, entre autre, une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En deçà de 6 %, il reflète une forte tension sur les marchés du logement : faiblesse de l'offre au regard de la demande.*

A Besançon, 1 logement social | sur 2 se trouve en QPV
sur 30 se trouve à Clairs-Soleils

PROJET

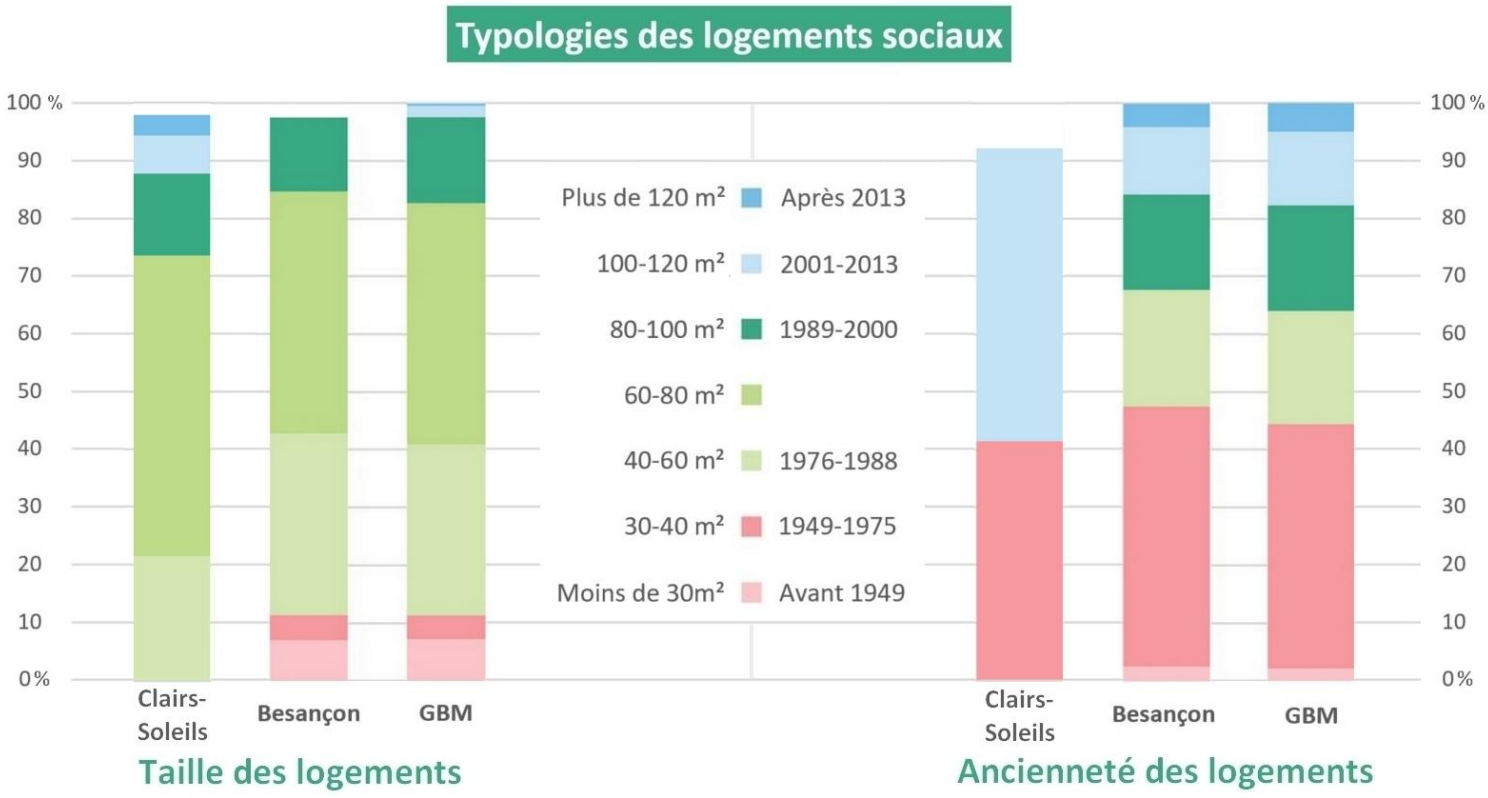

[1] *RPLS 2019 / Recensement de la population 2019 pour les données en rose*

[2] *RPLS 2021 pour les données en vert ainsi que les graphiques*

[3] *Fideli 2021 pour les données en bleu*

Quartier Vaite-Clairs Soleils
Logements sociaux

- Quartier Vaite-Clairs Soleils
- Périmètre QPV Clairs Soleils
- Quartier fragile Vareille

Logement

- Logements sociaux
- Copropriété des Aravis
- Bailleur social

0 N 1 km

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

ÉDUCATION

Maternelle

169 écolier·ère·s

dont 4 en Toute Petite Section

2 écoles maternelles publiques :
Vauthier et Tristan Bernard

Collège

140 collégien·ne·s

1 collège public de secteur :
Clairs-soleils

Élémentaire

209 écolier·ère·s

1 école élémentaire publique :
Jean Macé

Lycée

36 lycéen·ne·s (GT)

25 lycéen·ne·s (professionnel)

0 lycée public de secteur

Source : DEPP 2020-2021

Note : Les effectifs des élèves au collège sont donnés sur le lieu de résidence de l'élève.

Note : Le nombre de collégiens et lycéens inclut les élèves scolarisés dans des établissements privés (et non pour les écoles)

GT = général et technologique

Enfants à besoins éducatifs particuliers

20 Élèves scolarisés dans une formation

UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro

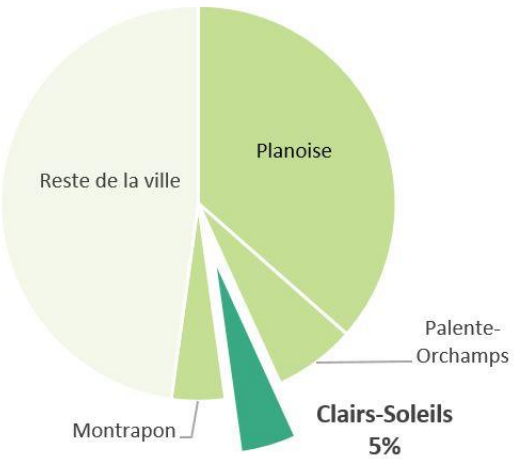

Source : DEPP 2020-2021

PROJET

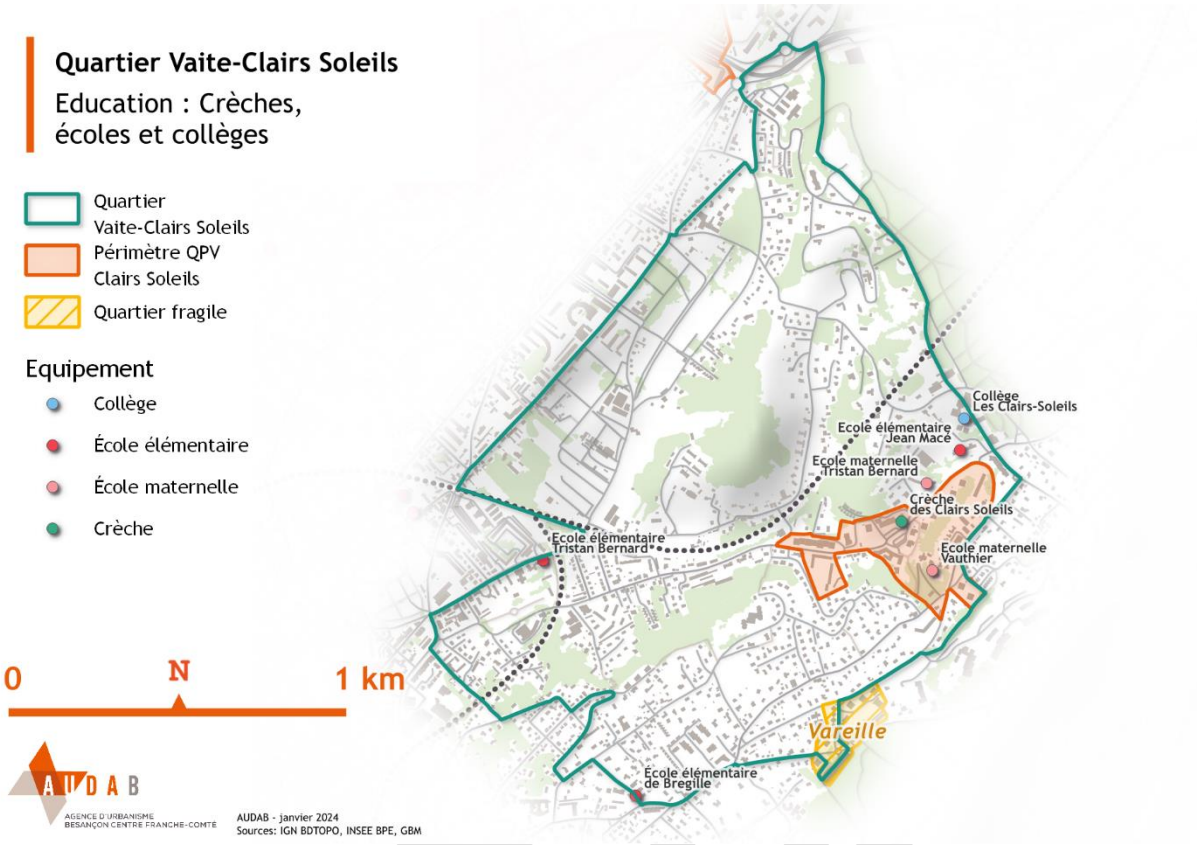

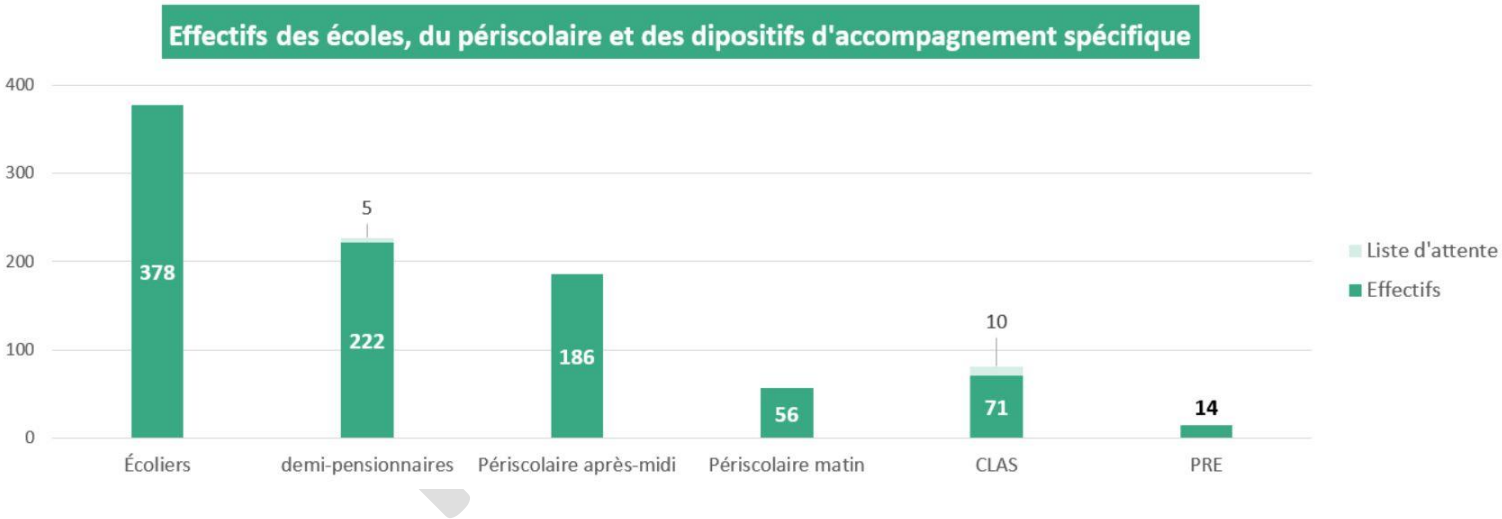

Source : Direction Éducation de la Ville de Besançon 2022-2023 / Associations pour les données CLAS

Note : Les structures proposant un accompagnement à la scolarité sont la MJC Clairs-Soleils et l'Afev

Note de lecture : Sur les 2397 enfants scolarisés en maternelle et élémentaire à Planoise, % mangent à la cantine, % bénéficient du périscolaire du soir, % bénéficient du périscolaire du matin, % sont suivi dans le cadre d'un accompagnement à la scolarité et % sont suivis par le Programme de Réussite Éducative.

	Collège	Lycée
CLAS	92 collégiens	3 lycéens
PRE	3 collégiens	-

Écoles

Collèges

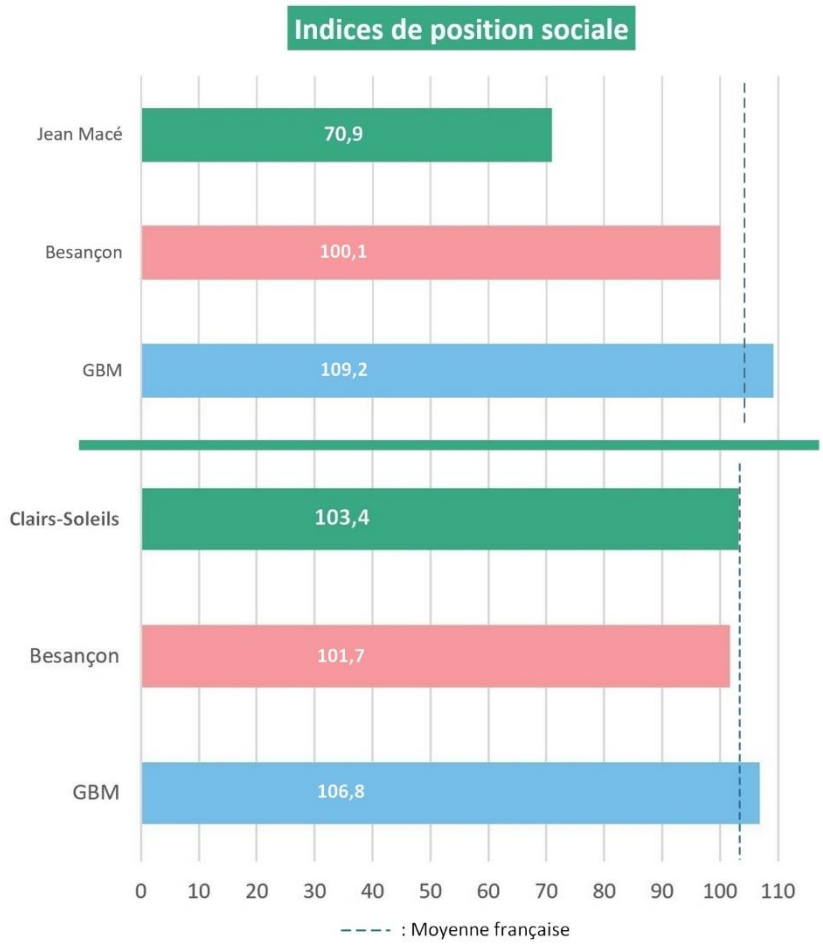

Source : DEPP 2021-2022

Classement national

Nombre d'écoles en France : 30 395

Jean Macé : 29 365ème

L'école Jean Macé fait partie des 3,5 % d'écoles françaises les plus défavorisées. Le collège Clairs-Soleils se situe pour sa part socialement dans la moyenne des collèges français.

Nombre de collèges en France : 6 962

Clairs-Soleils : 3 392ème

40 %

C'est le pourcentage d'élèves de 3ème qui accusent un retard scolaire. C'est 3 fois + que les élèves bisontins (13 %) et près de 4 fois + que les élèves de GBM (11 %).

Source : DEPP 2019-2020

Note : L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur résumant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Il permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements. En France, l'IPS moyen des écoles et collèges est d'environ 103, avec des établissements échelonnés entre 50 et 158. Les collèges REP ont un IPS moyen de 84,6 et les collèges REP+ de 71,5.

Taux de réussite au brevet des collèges

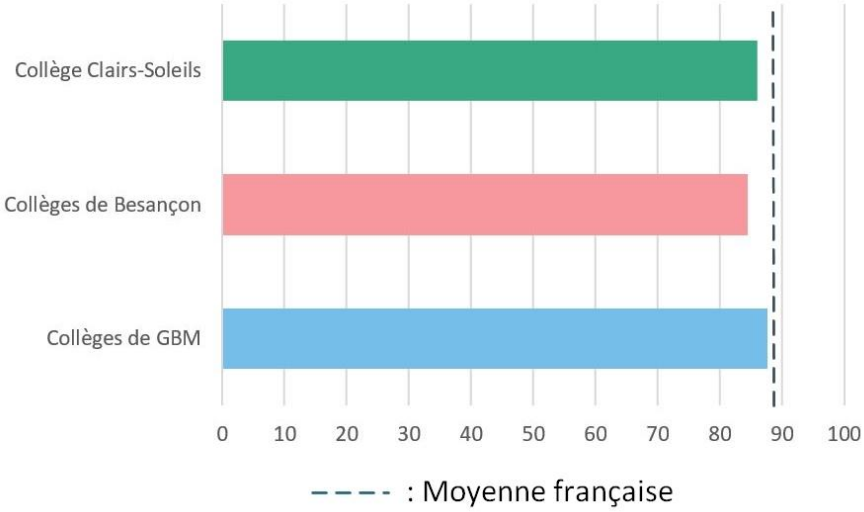

Classement national

Nombre de collèges en France : 6 622

Clairs-Soleils : 4 613ème

Le collège Clairs-Soleils se classe pour sa part parmi les 30 % de collèges ayant le taux de réussite au brevet des collèges le plus bas.

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

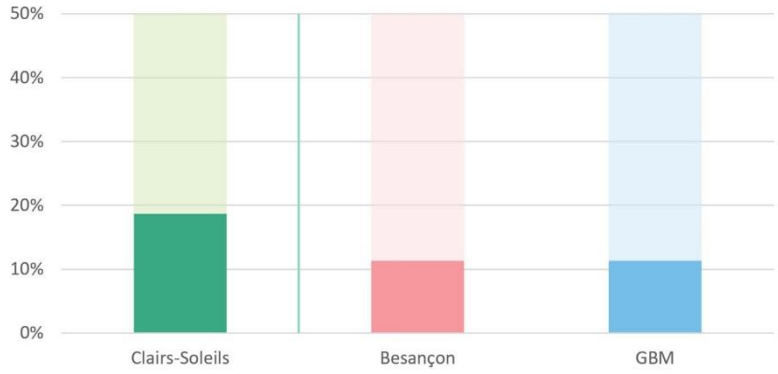

Source : Recensement de la population 2019

QPV Clairs Soleils
Education : Lycées et enseignement supérieur

QPV Clairs Soleils

Equipement
- Lycées
- Sites d'enseignements supérieurs et formations continues
- Autre

0 N 200 m

AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

Quartier Clairs Soleils
Sport et culture

QPV Clairs Soleils

Equipement sportif et socio-culturel
- Complexe sportif
- Médiathèque
- Maison de quartier

0 N 200 m

AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

EMPLOI

249 demandeurs d'emploi en catégorie ABC

- 4 % depuis 1 an (entre juin 2022 et juin 2023)

2,4 % des demandeurs d'emploi bisontins

68 entrées en formation en 12 mois

Âge des demandeurs d'emploi

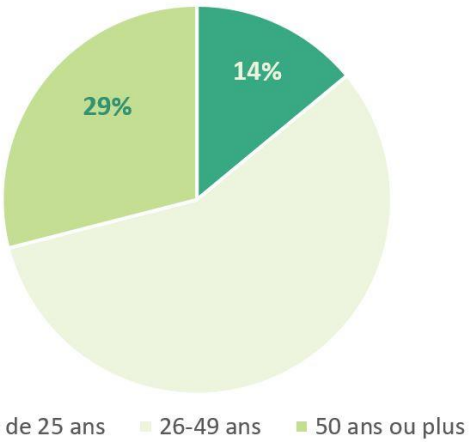

17,4 %

C'est la part population de Clairs-Soleils qui est demandeuse d'emploi

(9,5 % à Besançon)

Situation des demandeurs d'emploi

Métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi

1 Nettoyage de locaux (17 personnes)

2 Montage-assemblage mécanique (12 personnes)

3 Services domestiques (8 personnes)

QPV Clairs Soleils
Accompagnement social et à l'emploi

QPV Clairs Soleils

Accompagnement social et à l'emploi
- Structure d'accompagnement social
- Maison de quartier

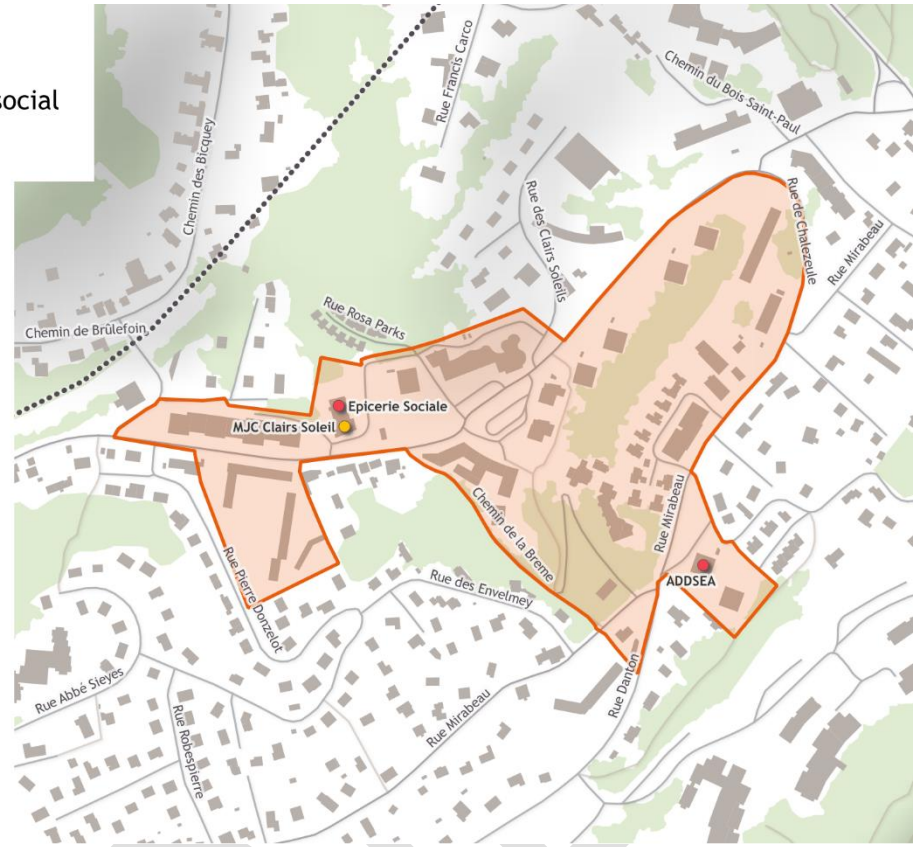

0 N 200 m

AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

QPV Clairs Soleils
Commerces et services

QPV Clairs Soleils

Commmerces et services
- Supérette et supermarché
- Zone commerciale

0 N 200 m

AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

QPV Clairs Soleils
Equipements

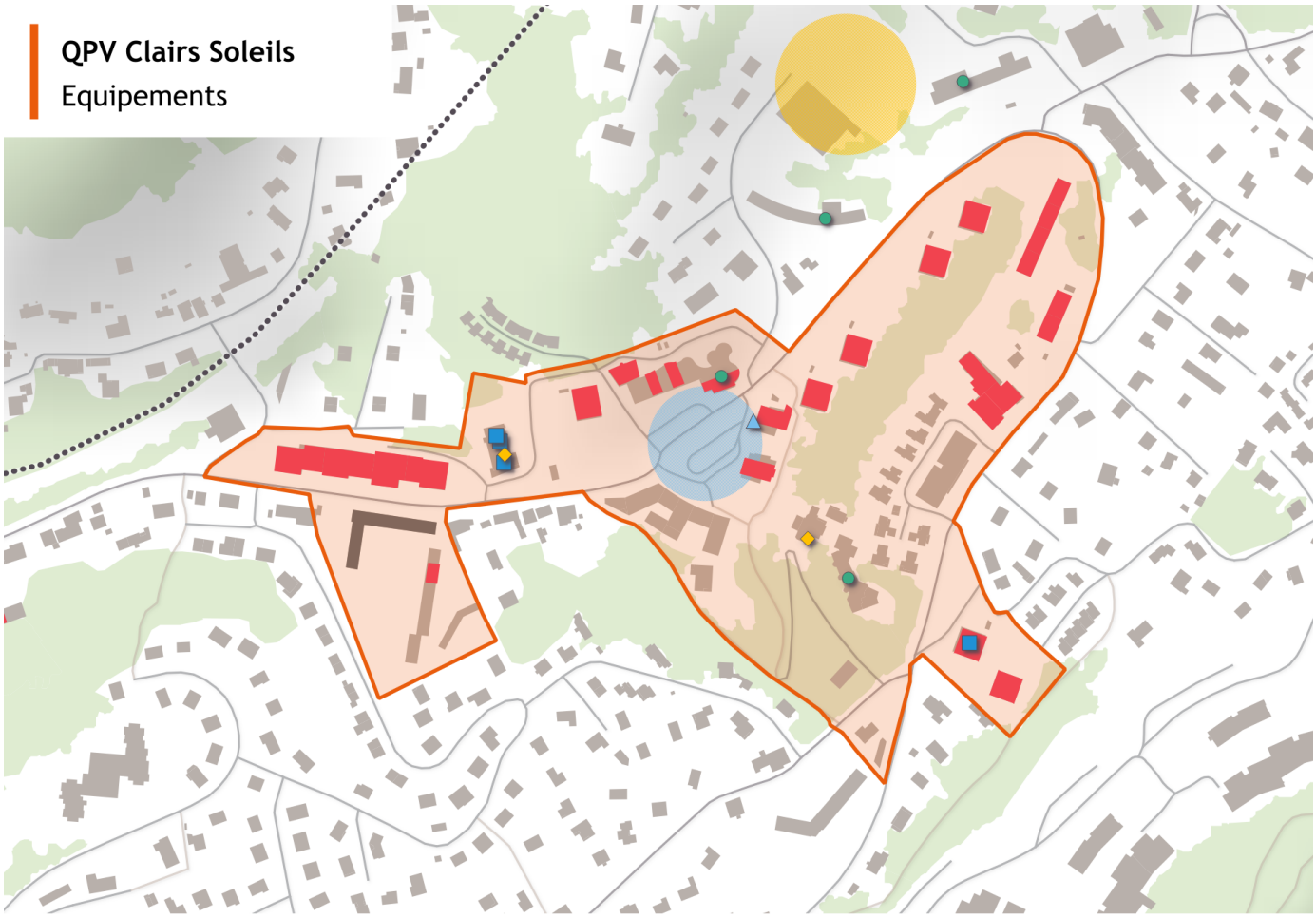

Périmètre QPV

Logement
- Logements sociaux
- Copropriétés
- Bailleur

Education
- Crèche, école, collège, lycée et enseignement supérieur

Sport et culture
- Equipement sportif ou culturel
- Complexe sportif

Commerce et service
- Supermarché
- Banque et poste
- Zone commerciale

Accompagnement social et à l'emploi
- Accompagnement social et à l'emploi
- Zone d'activités

0 N 200 m

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - février 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

Grand Besançon Métropole

Ville de Besançon

CONTRAT DE VILLE

Portrait de quartier

Battant

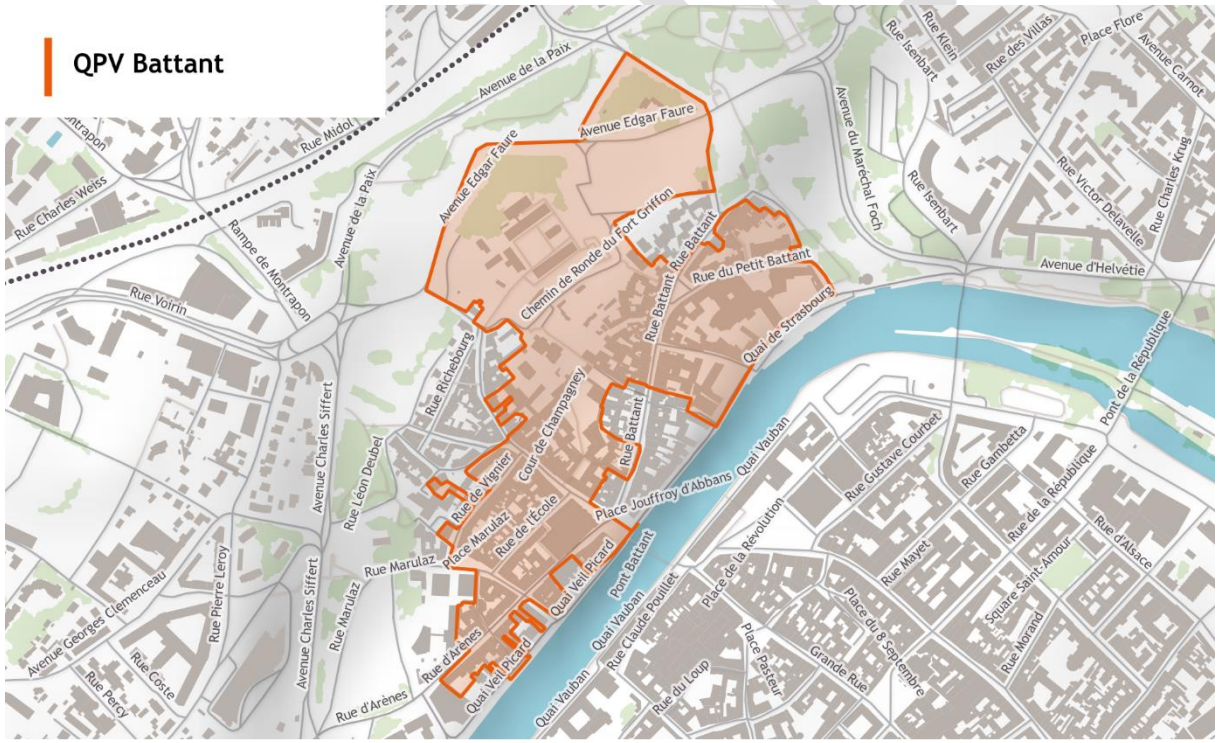

AUDAB - janvier 2024 - Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM, TodoData

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTE

QPV Battant
Desserte du réseau Ginko

- **T1** Hauts du Chazal - Chalezeule
- **T2** Hauts du Chazal – Gare Viotte
- **L3** Pôle Temis <> Centre-ville (8 Septembre)
- **L4** Châteaufarine – Pôle Orchamps
- **L5** St Claude <> Bregille
- **L6** Founottes / Pôle Temis <> Pôle Orchamps
- **8** Centre-ville (Battant) <> Espace Valentin
- **9** Tilleroyes <> Velotte
- **10** CHU Minjoz <> Chaffanjon

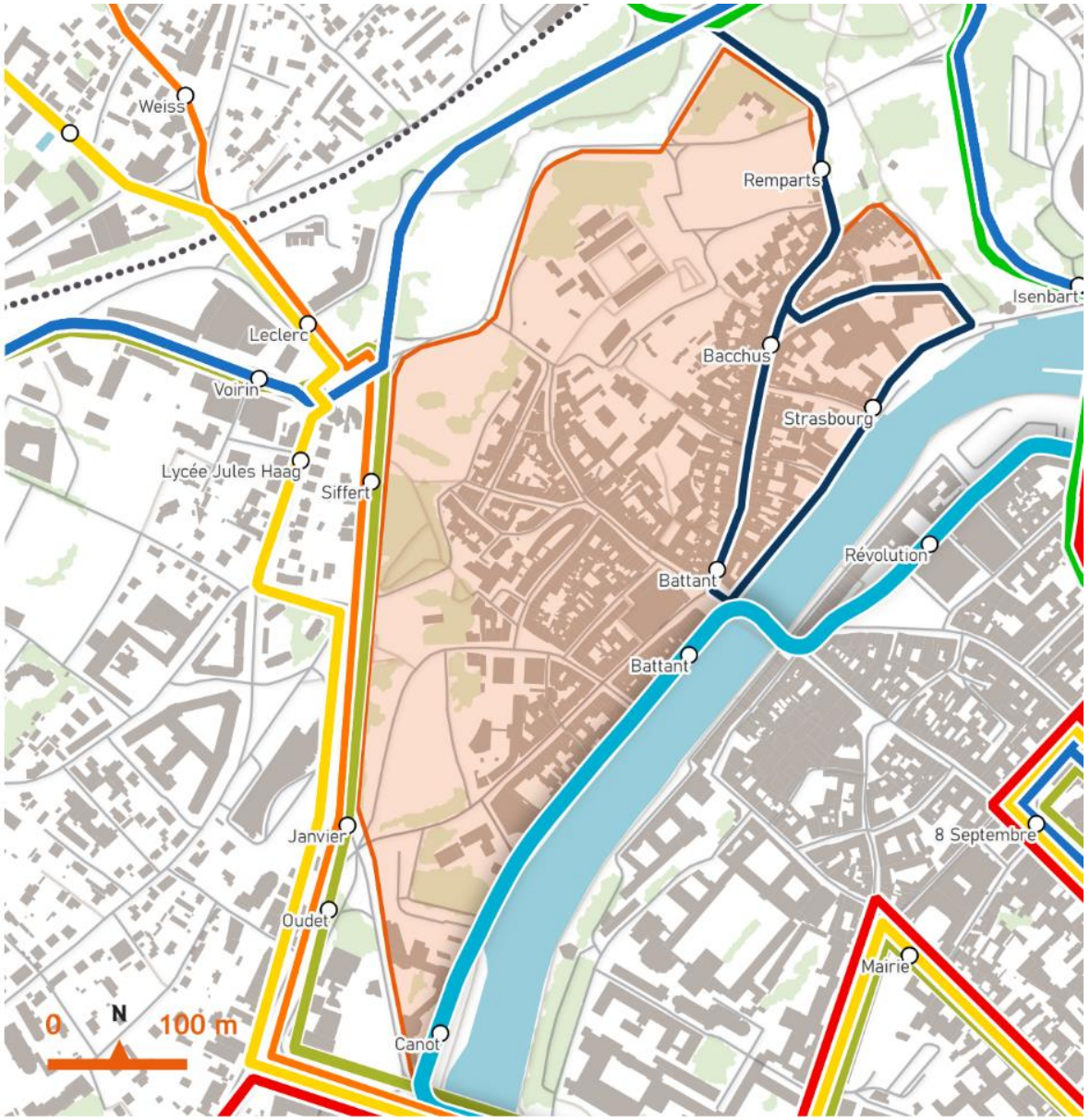

KEOLIS BESANÇON
Acteur du réseau Ginko

AUDAB

AUDAB, KEOLIS BESANCON - février 2024 - Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

DÉMOGRAPHIE

1 800 habitants

1 % de la population bisontine

7 % de la population des QPV à Besançon

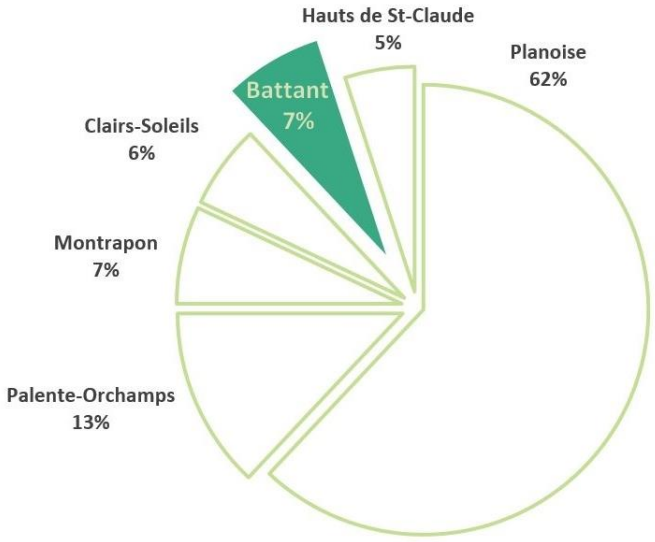

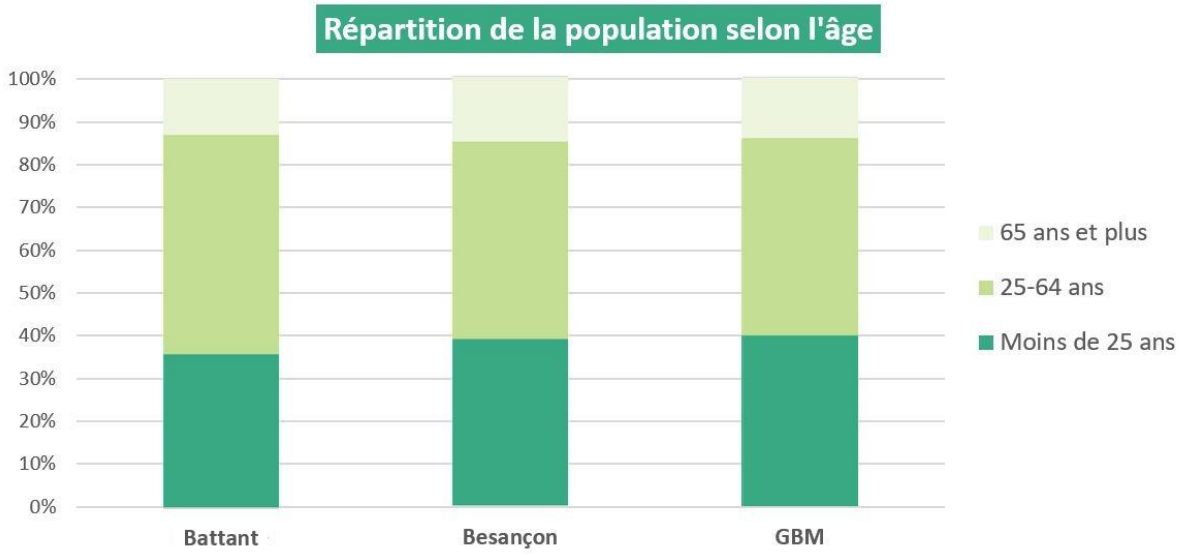

Source : Recensement de la population 2019 (à part pour la population totale qui est issue du recensement de la population 2018)

SITUATION SOCIALE

Besançon
21,6 %

GBM
22,7 %

23 %

C'est la part des familles monoparentales parmi les familles à Battant

Source : Occupation du Parc Social 2022

Définition : Une famille monoparentale comprend selon l'INSEE un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

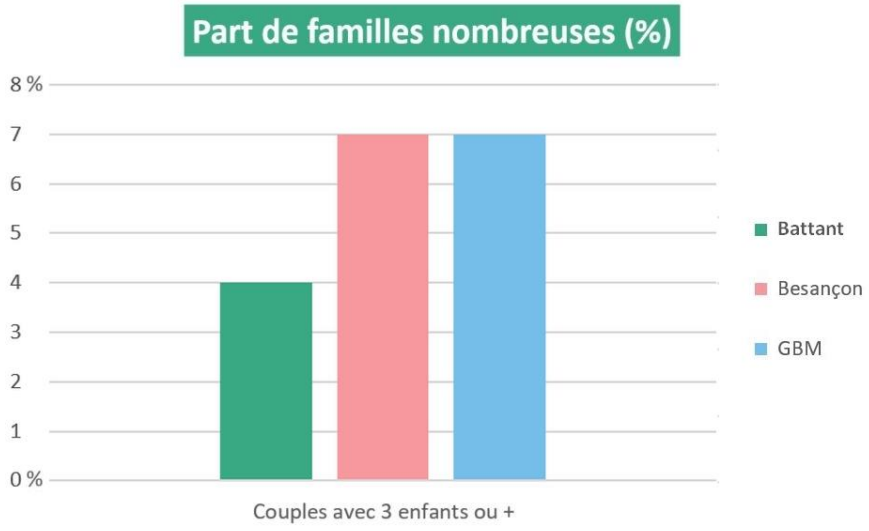

Source : OPS 2022

LOGEMENT

8 % * de logements sociaux vacants (3 % Besançon / 2,9 % GBM)	476 logements sociaux	6,9 % des logements ont été libérés au cours de l'année (10,1 % à Besançon et à GBM)
	6,3 € par m² en moyenne pour louer un logement social (5,73 € en moyenne à Besançon et GBM)	

Note de lecture : En 2021, 6,9 % des logements de Battant ont été libérés au cours de l'année.

** Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 %. Supérieur à 7 %, le taux de vacance peut signifier, entre autre, une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En deçà de 6 %, il reflète une forte tension sur les marchés du logement : faiblesse de l'offre au regard de la demande.*

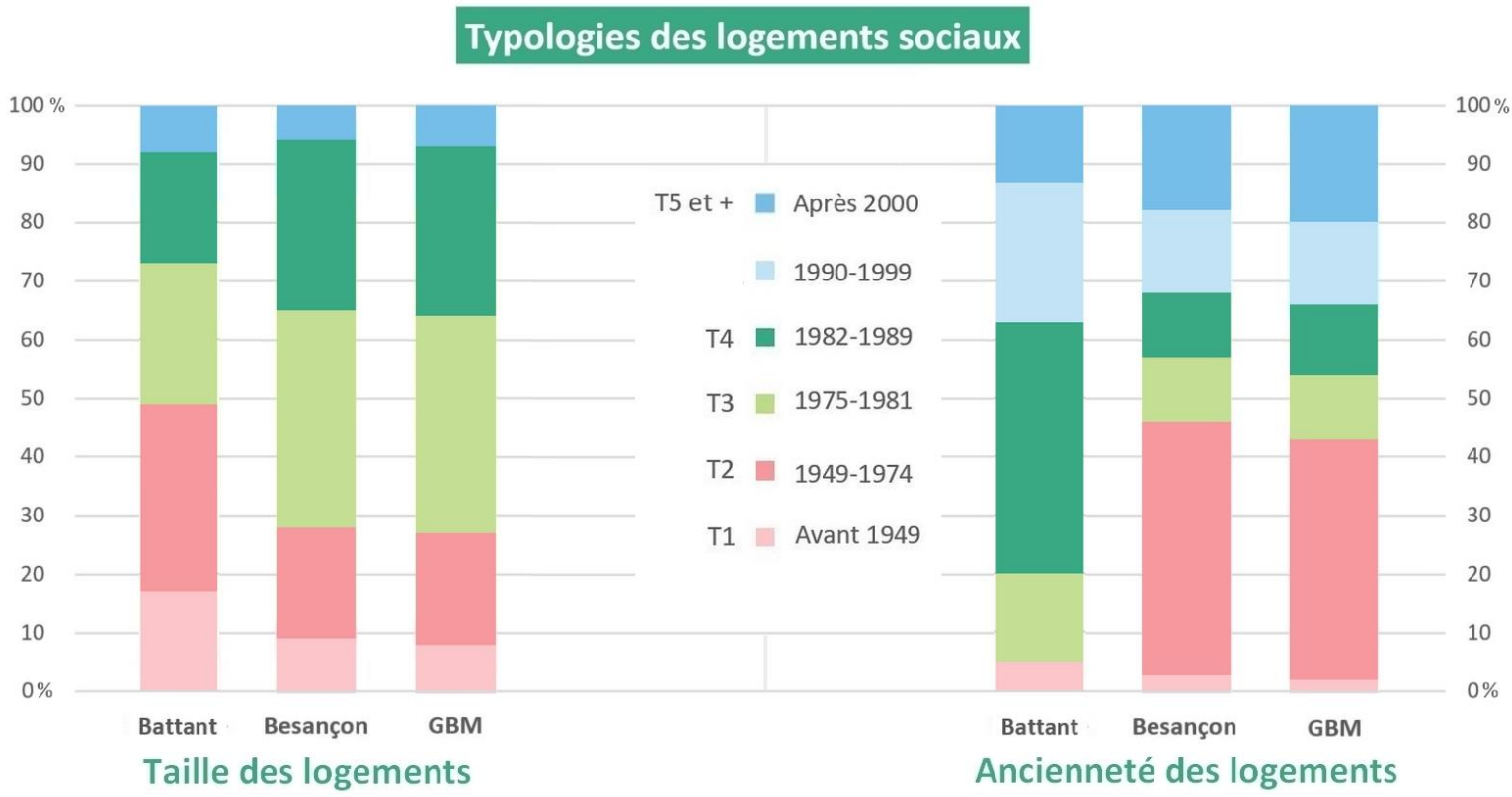

Source : OPS 2022

ÉDUCATION

1 écoles maternelles publiques :

Champrond

Maternelle

1 collèges publics de secteur :

Victor Hugo

Collège

1 écoles élémentaires publiques

Arènes

Élémentaire

1 lycées de secteurs

Pasteur

Lycée

Source : DEPP 2020-2021

Écoles

Collèges

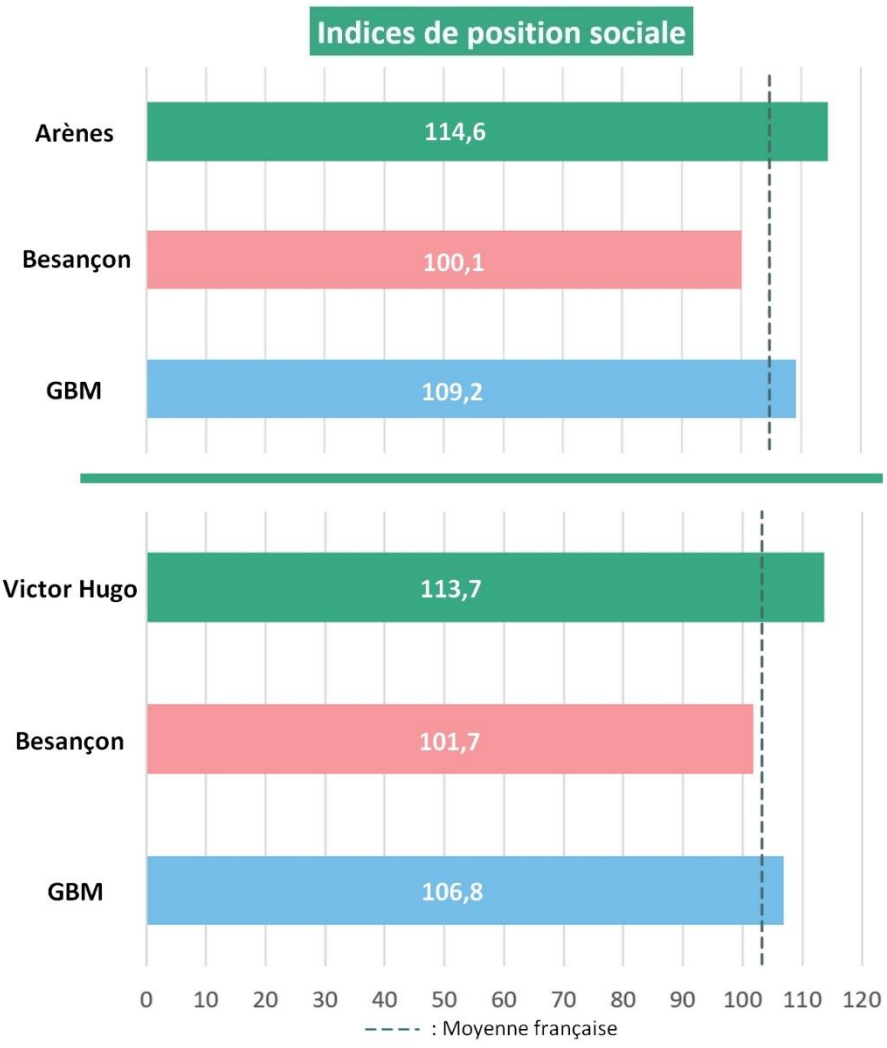

Classement national

Nombre d'écoles en France : 30 395

Arènes : 6 771ème

L'école Arènes fait partie des 25 % d'écoles françaises les plus favorisées. Le collège Victor Hugo se classe également parmi les 25 % de collèges ayant l'IPS le plus haut.

Nombre de collèges en France : 6 962

Victor Hugo : 1723ème

Source : DEPP 2021-2022

Note : L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur résumant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Il permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements. En France, l'IPS moyen des écoles et collèges est d'environ 103, avec des établissements échelonnés entre 50 et 158. Les collèges REP ont un IPS moyen de 84,6 et les collèges REP+ de 71,5.

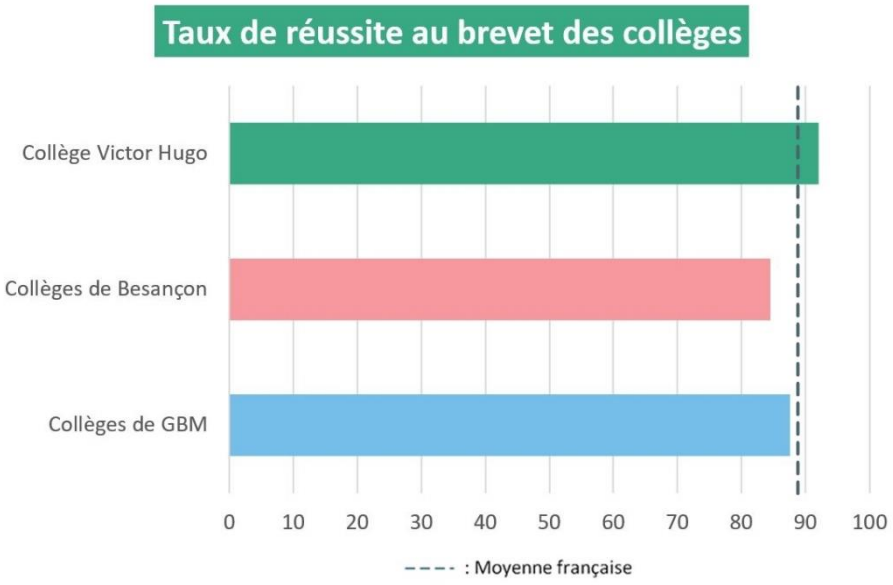

Source : DEPP 2021-2022

Classement national

Nombre de collèges en France : 6 622

Victor Hugo : 2 682ème

Le collège Victor Hugo se classe pour sa part parmi les 40 % de collèges ayant le taux de réussite au brevet des collèges le plus

PROJET

EMPLOI

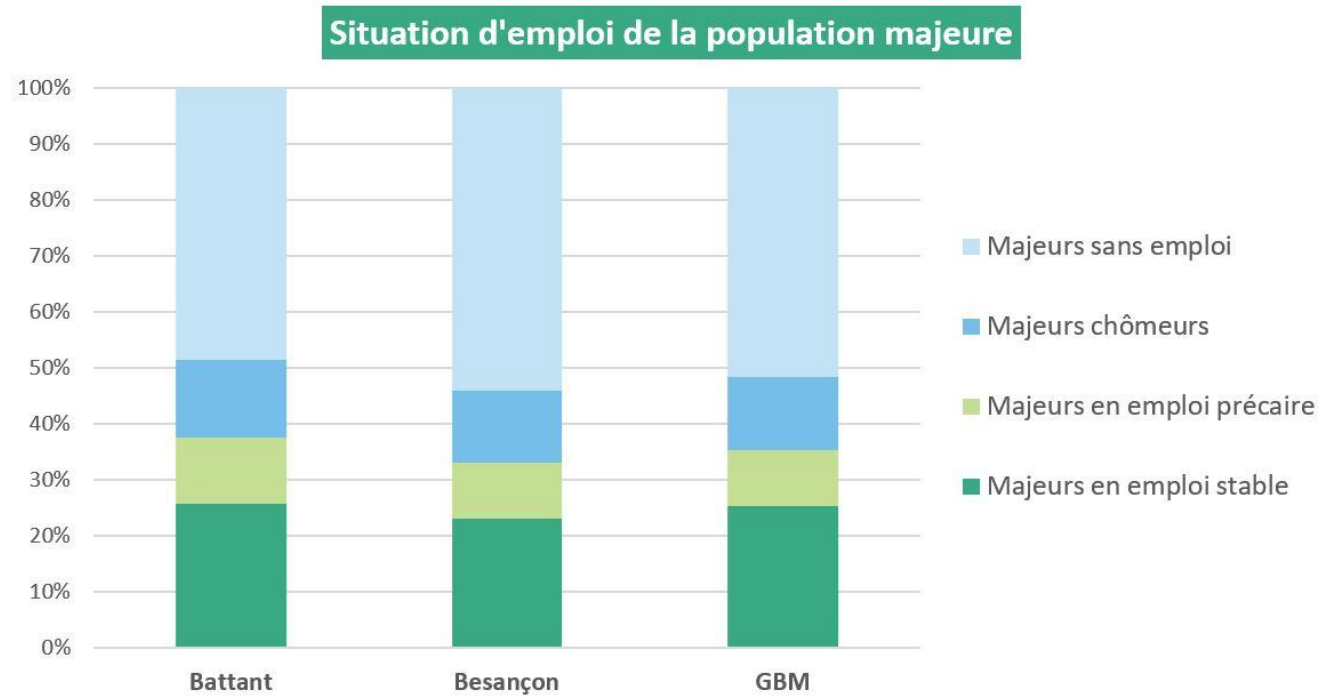

Source : OPS 2022

Note de lecture : En 2022, 26 % des habitants majeurs de Battant ont un emploi stable et 49 % sont sans emploi

PROJET

PROJET

Projet d'(éco)quartier

Planoise

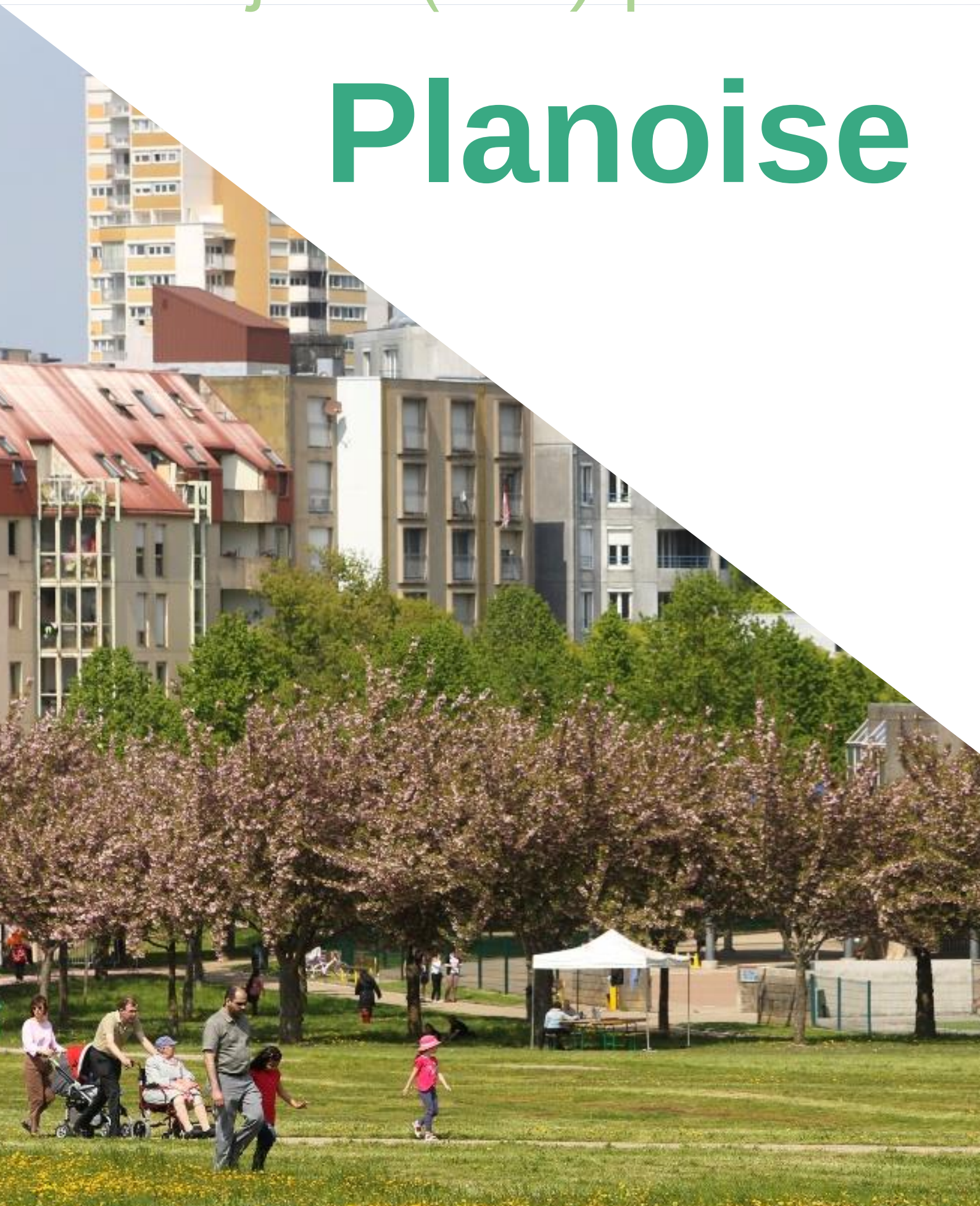

12 priorités pour l'éco-quartier de Planoise

Planoise se réinvente pour redonner son attractivité au quartier

Malgré la présence renforcée d'équipements et de dispositifs publics et une connexion facilitée du quartier avec le reste de la ville, Planoise reste un quartier isolé géographiquement qui pâtit d'une faible attractivité du logement. Le quartier compte un grand nombre d'espaces publics, végétalisés et qualitatifs pouvant être investis par les habitants. Cependant, ils sont parfois dépréciés par des problématiques d'accessibilité ou d'insalubrité. Le renouvellement urbain, **associée à une démarche éco-quartier**, apparaît comme une réponse des pouvoirs publics afin d'investir massivement dans l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il s'agira prioritairement de :

- Mener à bien le projet de **renouvellement urbain** du quartier en lien avec son développement social et ses habitants
- Assurer la **propreté du quartier et la gestion des déchets** en associant les habitants et acteurs du quartier
- Renforcer la **mixité sociale et fonctionnelle** du quartier en redéveloppant l'attractivité et la diversité du logement

Planoise, un quartier porté par sa jeunesse

43 % des habitants de Planoise ont moins de 25 ans et les enjeux concernant la jeunesse sont prééminents pour le quartier. Ces enjeux sont pluridimensionnels et concernent tout autant l'aspect éducatif, les problématiques d'emploi, les enjeux de prévention et de médiation mais aussi l'accompagnement à la parentalité. Concernant les jeunes planoisiens et leurs familles, il s'agira prioritairement de :

- Prendre en compte les **besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans** et les accompagner dans leurs parcours
- Accompagner et sensibiliser les jeunes aux **risques des conduites addictives**
- Permettre aux jeunes l'accès à la **formation**
- Renforcer la prévention et le soutien à la **parentalité** dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant

PROJET

Accès aux droits et à la santé pour tous les Planoisiens

Dans un quartier où une partie importante des habitants reste paupérisée et socialement fragile, l'accès aux droits et à la santé constitue un maillon essentiel de la solidarité et de l'accompagnement social auprès des habitants. C'est ainsi que malgré la présence déjà effective de services publics d'accès aux droits (Espace France Services, Maison de quartier, Centre médico-social) et à la santé (CHRU, polyclinique, SOS Médecins, Protection Maternelle et Infantile), les efforts doivent se poursuivre et être intensifiés prioritairement dans certains domaines pour :

- Prendre en charge la **santé mentale**, réduire la stigmatisation et promouvoir le bien-être psychologique
- Lutter contre la **fracture numérique** et l'illectronisme

Planoise, un quartier à apaiser

Malgré l'attention particulière des pouvoirs publics dont le quartier bénéficie en matière de sécurité et de tranquillité publique, le quartier de Planoise continue d'être marqué par une présence accrue du deal et d'un trafic de stupéfiants visible sur l'espace public et qui pèse sur la vie quotidienne des habitants. Son impact sur le cadre de vie tout comme celui engendré par l'insécurité et l'insalubrité de certains immeubles nécessite de continuer à investir prioritairement en ce sens afin de :

- Prévenir les phénomènes de **délinquance**
- Assurer la **tranquillité résidentielle** des habitants
- Intégrer la problématique des **addictions** dans le domaine de la sécurité

PROJET

Ces priorités s'inscrivent dans un socle commun à tous les quartiers prioritaires qui vise à :

I/ Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

Rendre plus accessible et inclusif le logement, la rue, le quartier, la ville

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et territoriale en veillant à un équilibre dans la politique de peuplement
- Maintenir la diversité et l'entretien des équipements publics

Renforcer la prévention et la tranquillité publique

- Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et les réaménagements
- Prévenir la récidive
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants
- Prévenir la délinquance : repérer et accompagner

Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels…)

- Renforcer la résilience des espaces publics et du bâti face aux changements climatiques et aux risques
- Encourager les actions pédagogiques et favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des ressources et de l'énergie
- Encourager les mobilités durables et actives

Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles

- Veiller à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon entretien du parc locatif

PROJET

II/ Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Accompagner la parentalité dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant
- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Mettre en œuvre des continuités éducatives (parents / crèche / écoles / périscolaires et extrascolaires)
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du quartier
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Prendre en compte les besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans et les accompagner dans leurs parcours

Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi

- Favoriser l'insertion des publics éloignés, lever les freins à l'emploi et les maintenir dans l'emploi
- S'appuyer sur les réseaux de proximité pour mobiliser les publics
- Favoriser la connaissance des métiers et des voies de formations qui y conduisent

Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé

- Maintenir ou renforcer l'offre de soins et de prévention à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien
- Tendre vers l'inclusion numérique en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes
- Lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes

Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants
- Porter une attention aux fragilités des personnes les plus isolées (personnes âgées, familles monoparentales, primo-arrivants…)

PROJET

- Promouvoir la solidarité et renforcer les liens entre les générations
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
- Attirer l'activité économique (auto-entrepreneurs par ex)
- Maintenir et développer le commerce de proximité

III/ Mettre en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers, ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions

Renforcer et articuler les actions de médiation

- Maintenir et renforcer la présence humaine sur l'espace public
- Renforcer le lien police-population

Engager des processus de mobilisation et des temps de participation

- Accroître et diversifier la participation citoyenne

Renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions

PROJET

Projet de quartier

Orchamps-Palente

10 priorités pour le quartier d'Orchamps-Palente

Le quartier d'Orchamps-Palente est riche d'une histoire ouvrière et d'une identité populaire fondée sur les solidarités, très bien desservi en transports collectifs comme en équipements structurants éducatifs et sportifs, et une présence forte d'acteurs de l'emploi (GSE, Mission locale, École de production…).

C'est sur ces atouts que doivent s'appuyer les actions qui seront mises en œuvre prioritairement les premières années du contrat de ville pour :

- Enrayer les difficultés auxquelles sont confrontés les habitants (isolement de personnes âgées, fort sentiments d'abandon d'une partie des habitants résidants dans des secteurs enclavés, faible mobilité à l'emploi des habitants…),
- Accompagner les transformations urbaines rendues nécessaires notamment par l'insuffisance d'espaces publics conviviaux, un parc social collectif vieillissant, la vétusté de certains équipements et un effet frontière créé par le boulevard Léon Blum,

tout en conservant la vocation sociale du quartier prioritaire (la mixité s'organisant à l'échelle du grand quartier).

Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Il s'agira notamment de :

- Veiller aux personnes en situation ou en voie d'isolement et / ou vulnérables, notamment les séniors et les habitants des secteurs enclavés
- Renforcer le lien entre les services des bailleurs et les réservataires pour baliser et accompagner l'arrivée des nouveaux occupants et pour les suivre dans le temps
- Développer des actions à ritualiser pour accueillir les nouveaux habitants et réussir la cohabitation entre anciennes et nouvelles populations
- Lever les freins à l'emploi, y compris en accentuant le travail et la coordination entre les différents acteurs du quartier et en travaillant les parcours d'insertion vers l'emploi (notamment les familles monoparentales),
- Répondre aux attentes des jeunes de 12-25 ans en matière culturelle, sportive, scolaire et socioprofessionnelle
- Développer les liens sociaux en direction des plus « effacés » par une démarche volontariste « d'aller vers »

PROJET

Rendre plus accessibles et inclusifs les logements, la rue, le quartier

Il s'agira notamment de :

- Poursuivre les opérations d'amélioration du parc locatif existant (rénovation thermique, accessibilité, …)
- Requalifier le secteur « Gounod » en veillant à en faire une véritable entrée de quartier
- Améliorer les franchissements du Boulevard Léon Blum en les sécurisant pour faciliter les liaisons entre les secteurs du quartier
- Entamer une programmation de services et/ou équipements de proximité (crèche, espace sportif, …), et faire système autour de ces équipements
- Intégrer le secteur « Jean Zay » dans les perspectives de redynamisation du quartier
- Mettre en place des démarches collectives en termes de propreté et de gestion des déchets : animations autour de « récup mobiles, atelier de sensibilisation autour des enjeux du gaspillage, sensibilisation des habitants, ….

PROJET

Ces priorités s'inscrivent dans un socle commun à tous les quartiers prioritaires qui vise à :

I/ Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

Rendre plus accessible et inclusif le logement, la rue, le quartier, la ville

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et territoriale en veillant à un équilibre dans la politique de peuplement
- Maintenir la diversité et l'entretien des équipements publics

Renforcer la prévention et la tranquillité publique

- Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et les réaménagements
- Prévenir la récidive
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants
- Prévenir la délinquance : repérer et accompagner

Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels…)

- Renforcer la résilience des espaces publics et du bâti face aux changements climatiques et aux risques
- Encourager les actions pédagogiques et favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des ressources et de l'énergie
- Encourager les mobilités durables et actives

Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles

- Veiller à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon entretien du parc locatif

PROJET

II/ Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Accompagner la parentalité dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant
- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Mettre en œuvre des continuités éducatives (parents / crèche / écoles / périscolaires et extrascolaires)
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du quartier
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Prendre en compte les besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans et les accompagner dans leurs parcours

Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi

- Favoriser l'insertion des publics éloignés, lever les freins à l'emploi et les maintenir dans l'emploi
- S'appuyer sur les réseaux de proximité pour mobiliser les publics
- Favoriser la connaissance des métiers et des voies de formations qui y conduisent

Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé

- Maintenir ou renforcer l'offre de soins et de prévention à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien
- Tendre vers l'inclusion numérique en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes
- Lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes

Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants
- Porter une attention aux fragilités des personnes les plus isolées (personnes âgées, familles monoparentales, primo-arrivants…)

PROJET

- Promouvoir la solidarité et renforcer les liens entre les générations
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
- Attirer l'activité économique (auto-entrepreneurs par ex)
- Maintenir et développer le commerce de proximité

III/ Mettre en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers, ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions

Renforcer et articuler les actions de médiation

- Maintenir et renforcer la présence humaine sur l'espace public
- Renforcer le lien police-population

Engager des processus de mobilisation et des temps de participation

- Accroître et diversifier la participation citoyenne

Renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions

PROJET

Projet de quartier

Montrapon

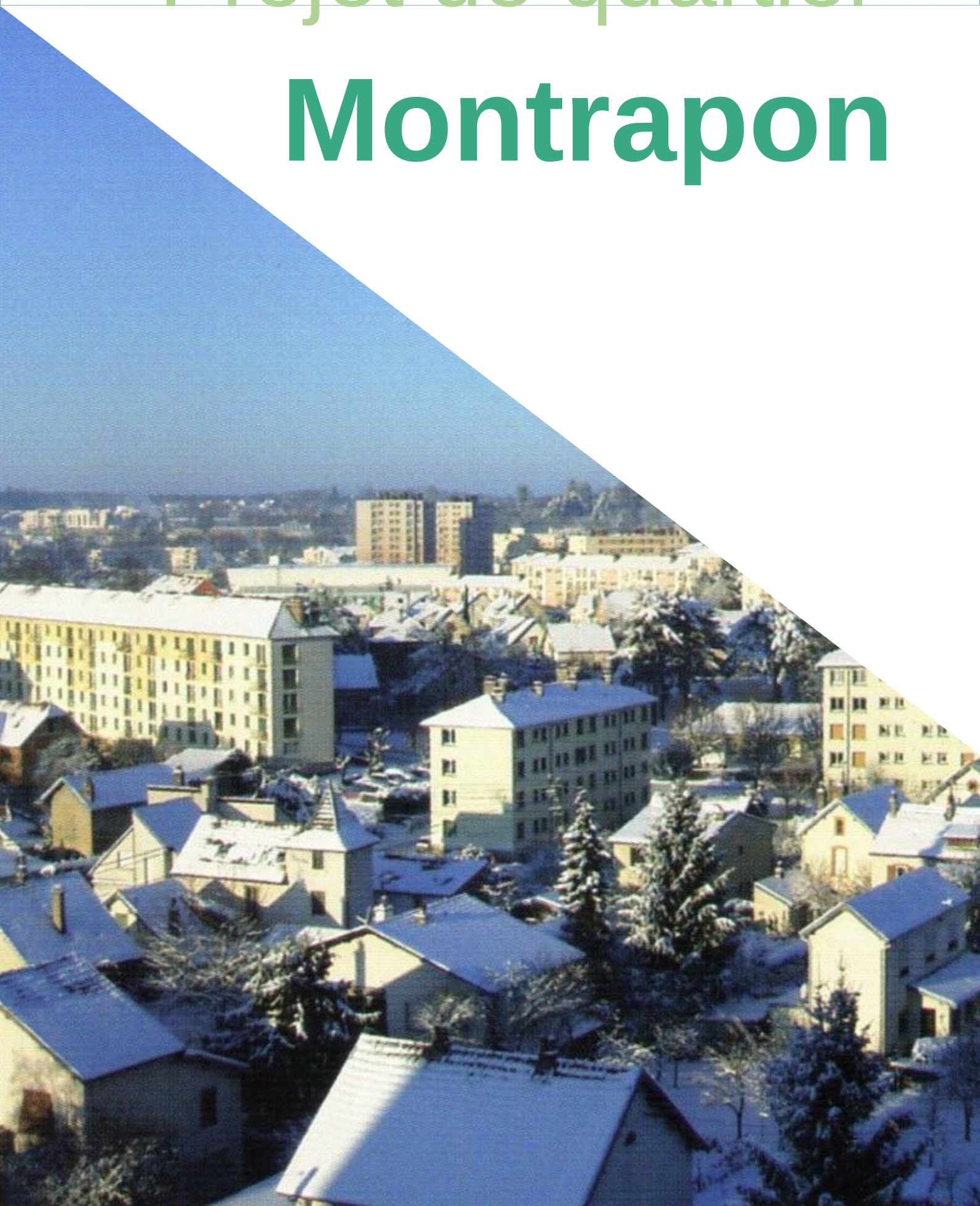

10 priorités pour le quartier de Montrapon

Le quartier prioritaire est implanté au cœur du territoire de Montrapon-Montboucons qui accueille à la fois des résidences pavillonnaires, des logements collectifs, des équipements publics et des commerces. Cette diversité d'habitat, d'équipements et de services publics offre de nombreuses opportunités pour les habitants.

Cependant le parc social immobilier date majoritairement des années 1950 et 1960 avec des espaces verts peu valorisés. Du fait de la topographie et des voiries (dont le boulevard) il est composé de 4 cités sans centralité clairement identifiée.

Le réseau des partenaires institutionnel alerte sur la fragilité sociale de la population avec des situations de plus en plus dégradées notamment une forte proportion de jeunes non scolarisés, sans emploi et des familles monoparentales de plus en plus précaires et isolées.

Ces constats doivent guider les actions à mettre en œuvre prioritairement dans le cadre du contrat de ville pour :

- Améliorer le cadre de vie en donnant une unité au quartier et en développant notamment les aménités urbaines,
- Renforcer l'accompagnement des habitants à des étapes clés de leur vie (départ, arrivée dans le quartier, naissance, développement de l'enfant, formation, emploi, vieillissement, séparation, accidents de la vie, etc.).

Permettre aux habitants de s'approprier leur environnement

- Valoriser et réaménager les espaces publics et les espaces verts : place Pierre de Coubertin, les travaux réalisés dans les écoles
- Favoriser les déplacements doux avec la création de cheminements piétons et de pistes cyclables : relier les différents îlots du quartier entre eux et aux différents pôles du grand quartier
- Accompagner les habitants dans l'appropriation des équipements sportifs, scientifiques et culturels du quartier, et dans la découverte du patrimoine historique
- Renforcer la présence et les animations notamment dans l'espace public (quartier d'été, la rue est à nous, balades urbaines)

PROJET

Vivre et s’épanouir à Montrapon

- Favoriser la réussite éducative et l’épanouissement social des enfants et des jeunes
- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle éducatif
- Développer des actions de prévention et de médiation y compris hors les murs
- Favoriser l’insertion sociale et professionnelle en développant notamment des initiatives de coopération entre les établissements scolaires, les entreprises de Temis et l’Université
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d’accueil et d’information au plus près des habitants pour faciliter l’accès aux droits
- Lutter contre les incivilités

PROJET

Ces priorités s'inscrivent dans un socle commun à tous les quartiers prioritaires qui vise à :

I/ Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

Rendre plus accessible et inclusif le logement, la rue, le quartier, la ville

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et territoriale en veillant à un équilibre dans la politique de peuplement
- Maintenir la diversité et l'entretien des équipements publics

Renforcer la prévention et la tranquillité publique

- Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et les réaménagements
- Prévenir la récidive
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants
- Prévenir la délinquance : repérer et accompagner

Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels…)

- Renforcer la résilience des espaces publics et du bâti face aux changements climatiques et aux risques
- Encourager les actions pédagogiques et favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des ressources et de l'énergie
- Encourager les mobilités durables et actives

Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles

- Veiller à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon entretien du parc locatif

PROJET

II/ Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Accompagner la parentalité dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant
- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Mettre en œuvre des continuités éducatives (parents / crèche / écoles / périscolaires et extrascolaires)
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du quartier
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Prendre en compte les besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans et les accompagner dans leurs parcours

Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi

- Favoriser l'insertion des publics éloignés, lever les freins à l'emploi et les maintenir dans l'emploi
- S'appuyer sur les réseaux de proximité pour mobiliser les publics
- Favoriser la connaissance des métiers et des voies de formations qui y conduisent

Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé

- Maintenir ou renforcer l'offre de soins et de prévention à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien
- Tendre vers l'inclusion numérique en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes
- Lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes

Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants
- Porter une attention aux fragilités des personnes les plus isolées (personnes âgées, familles monoparentales, primo-arrivants…)

PROJET

- Promouvoir la solidarité et renforcer les liens entre les générations
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
- Attirer l'activité économique (auto-entrepreneurs par ex)
- Maintenir et développer le commerce de proximité

III/ Mettre en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers, ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions

Renforcer et articuler les actions de médiation

- Maintenir et renforcer la présence humaine sur l'espace public
- Renforcer le lien police-population

Engager des processus de mobilisation et des temps de participation

- Accroître et diversifier la participation citoyenne

Renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions

PROJET

Projet de quartier

Hauts de Saint-Claude

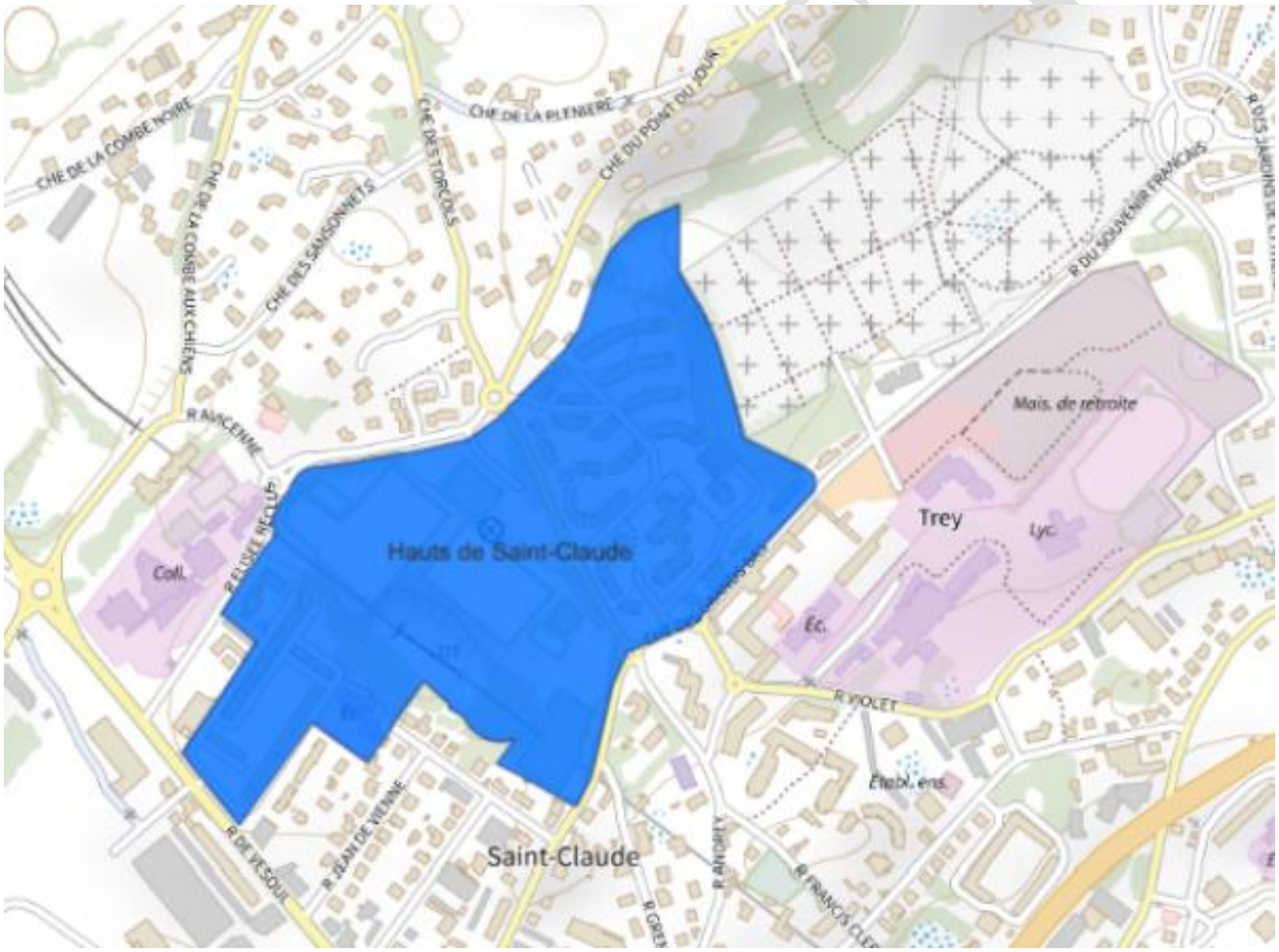

4 priorités pour le quartier des Hauts de Saint-Claude

Le quartier des Hauts de Saint-Claude est composé de deux cités repliées sur elles-mêmes séparées par le complexe sportif des Torcols. Ce territoire est au cœur du quartier Saint-Claude Torcols qui possède une mixité sociale, d'habitat et d'équipements.
Son passage en quartier prioritaire dans le nouveau Contrat de Ville vient confirmer la dégradation socio-économique des ménages.

Les actions qui seront engagées prioritairement pour les habitants de ce territoire reposeront en priorités sur une amélioration du cadre de vie et une meilleure prise en compte des besoins sociaux.

La mise en œuvre du projet social de l'EVS, l'animation territoriale avec notamment la mobilisation des partenaires et des moyens dédiés devront permettre de mieux caractériser les besoins des habitants et de consolider le projet de quartier.

La dynamique partenariale présente sur le territoire a d'ores et déjà permis d'identifier plusieurs priorités :

- L'amélioration du **cadre de vie** avec l'ensemble des acteurs
- L'**accompagnement des jeunes et de leur famille** en développant des actions de médiation et de prévention
- Le développement de l'**offre d'animation de proximité pour les familles**
- Le maintien et le renforcement de la **dynamique partenariale institutionnelle et associative**

PROJET

Ces priorités s'inscrivent dans un socle commun à tous les quartiers prioritaires qui vise à :

I/ Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

Rendre plus accessible et inclusif le logement, la rue, le quartier, la ville

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et territoriale en veillant à un équilibre dans la politique de peuplement
- Maintenir la diversité et l'entretien des équipements publics

Renforcer la prévention et la tranquillité publique

- Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et les réaménagements
- Prévenir la récidive
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants
- Prévenir la délinquance : repérer et accompagner

Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels…)

- Renforcer la résilience des espaces publics et du bâti face aux changements climatiques et aux risques
- Encourager les actions pédagogiques et favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des ressources et de l'énergie
- Encourager les mobilités durables et actives

Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles

- Veiller à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon entretien du parc locatif

PROJET

II/ Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Accompagner la parentalité dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant
- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Mettre en œuvre des continuités éducatives (parents / crèche / écoles / périscolaires et extrascolaires)
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du quartier
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Prendre en compte les besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans et les accompagner dans leurs parcours

Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi

- Favoriser l'insertion des publics éloignés, lever les freins à l'emploi et les maintenir dans l'emploi
- S'appuyer sur les réseaux de proximité pour mobiliser les publics
- Favoriser la connaissance des métiers et des voies de formations qui y conduisent

Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé

- Maintenir ou renforcer l'offre de soins et de prévention à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien
- Tendre vers l'inclusion numérique en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes
- Lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes

Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants
- Porter une attention aux fragilités des personnes les plus isolées (personnes âgées, familles monoparentales, primo-arrivants…)

PROJET

- Promouvoir la solidarité et renforcer les liens entre les générations
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
- Attirer l'activité économique (auto-entrepreneurs par ex)
- Maintenir et développer le commerce de proximité

III/ Mettre en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers, ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions

Renforcer et articuler les actions de médiation

- Maintenir et renforcer la présence humaine sur l'espace public
- Renforcer le lien police-population

Engager des processus de mobilisation et des temps de participation

- Accroître et diversifier la participation citoyenne

Renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions

PROJET

Projet de quartier

CLAIRS SOLEILS

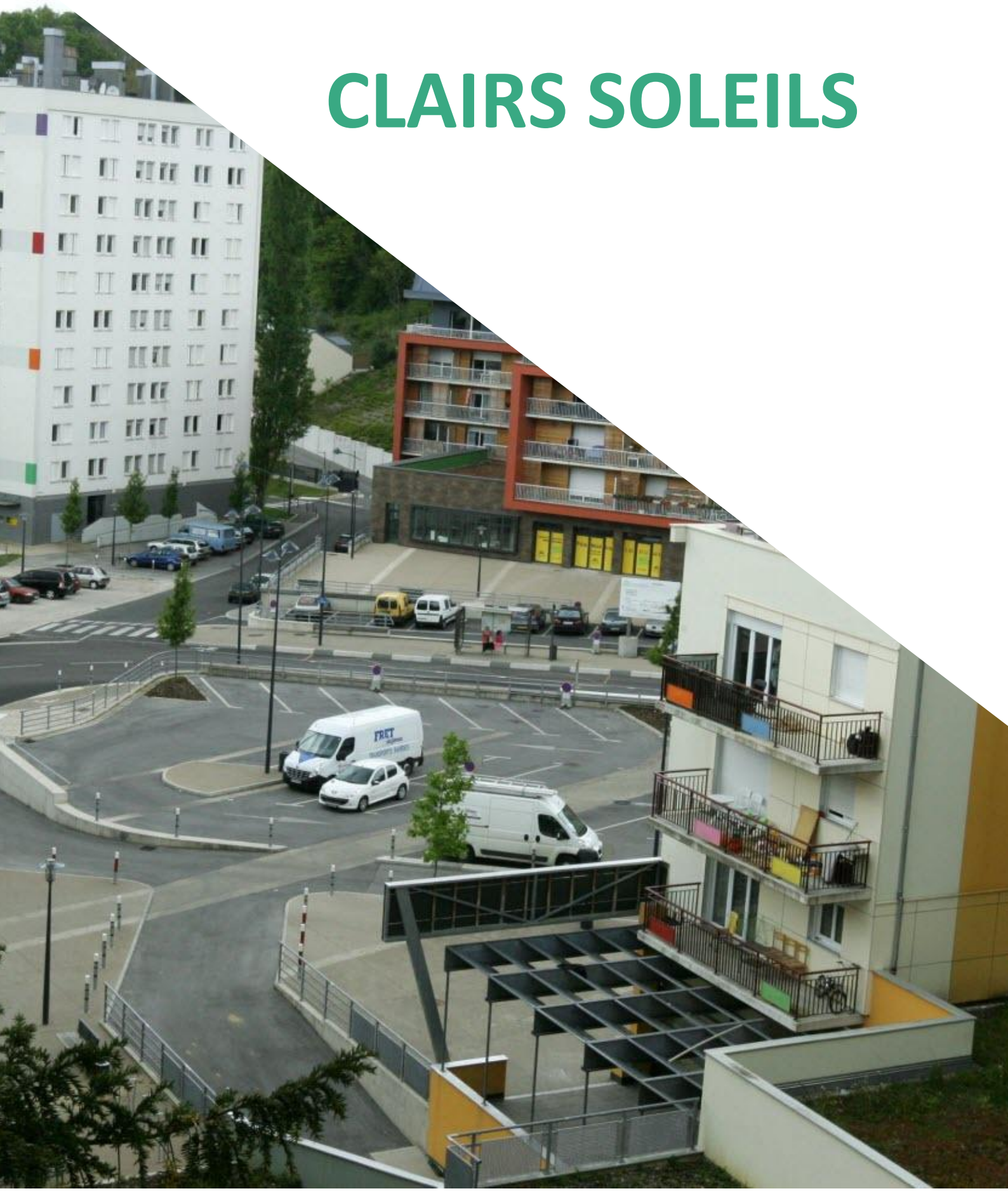

15 priorités pour le quartier de Clairs-Soleils

Les efforts porteront particulièrement, les premières années du contrat de ville sur les projets et actions qui permettront de faire système autour de l'éducation et de la parentalité.

L'Éducation, au cœur de la dynamique de développement social et urbain du quartier

Il s'agira notamment de renforcer et de développer les dynamiques éducatives, scolaire et de soutien à la parentalité par des actions qui accompagneront la création et l'ouverture, premier trimestre 2026, d'un équipement qui sera à la fois une halte-garderie, un espace petite enfance/famille et une médiathèque ludothèque. Il s'agira notamment :

- D'améliorer **l'accompagnement sur les moments clés des parcours scolaires** (de la 1ère scolarisation jusqu'au secondaire)
- **D'accompagner les parents dans leur rôle de co-éducateurs**, notamment en favorisant le rapprochement familles/écoles
- De **prévenir le décrochage scolaire**
- D'accompagner à la **citoyenneté**
- De soutenir et **accompagner les jeunes 12/25 ans** pour les aider à construire des trajectoires éducatives, scolaires, sociales et/ou professionnelles positives
- De développer **l'accès de tous à la culture**, et dès le plus jeune âge

La place des Lumière : un espace à revitaliser

Les nouveaux espaces halte-garderie et Médiathèque / ludothèque viendront en outre en appui à **la revitalisation de la place des Lumières,** place centrale du quartier, déjà engagée et qu'il convient de poursuivre.

Il s'agira notamment de faciliter :

- L'installation de commerces de proximité
- Le développement de nouvelles offres de services pour venir en appui aux familles et à la parentalité
- De développer le jardin des Lumières et de penser ses usages
- La mise en place d'événements et d'animations

PROJET

Un cadre de vie à améliorer

Dans cette perspective de réappropriation des espaces publics et au-delà de la place des lumières, le projet de quartier accordera une place importante à la mobilisation des acteurs et des habitants pour contribuer à améliorer la qualité de vie en s'appuyant sur un travail renforcé sur :

- La **gestion et l'entretien des espaces publics et des parties communes**
- La tranquillité publique par un travail de **médiation, « d'aller vers » et de prévention de la délinquance** (notamment en direction des plus éloignés)
- Un apaisement et une **sécurisation de la rue de Chalezeule** pour tous les usagers

L'ouverture sur l'extérieur, au cœur des ambitions

Enfin, un effort portera particulièrement sur les freins à l'emploi, et notamment :

- La question **des mobilités** pour contribuer également au désenclavement du quartier
- L'**inclusion numérique** des publics éloignés grâce à une offre adaptée

PROJET

Ces priorités s'inscrivent dans un socle commun à tous les quartiers prioritaires qui vise à :

I/ Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

Rendre plus accessible et inclusif le logement, la rue, le quartier, la ville

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et territoriale en veillant à un équilibre dans la politique de peuplement
- Maintenir la diversité et l'entretien des équipements publics

Renforcer la prévention et la tranquillité publique

- Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et les réaménagements
- Prévenir la récidive
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants
- Prévenir la délinquance : repérer et accompagner

Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels…)

- Renforcer la résilience des espaces publics et du bâti face aux changements climatiques et aux risques
- Encourager les actions pédagogiques et favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des ressources et de l'énergie
- Encourager les mobilités durables et actives

Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles

- Veiller à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon entretien du parc locatif

PROJET

II/ Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Accompagner la parentalité dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant
- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Mettre en œuvre des continuités éducatives (parents / crèche / écoles / périscolaires et extrascolaires)
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du quartier
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Prendre en compte les besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans et les accompagner dans leurs parcours

Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi

- Favoriser l'insertion des publics éloignés, lever les freins à l'emploi et les maintenir dans l'emploi
- S'appuyer sur les réseaux de proximité pour mobiliser les publics
- Favoriser la connaissance des métiers et des voies de formations qui y conduisent

Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé

- Maintenir ou renforcer l'offre de soins et de prévention à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien
- Tendre vers l'inclusion numérique en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes
- Lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes

Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants
- Porter une attention aux fragilités des personnes les plus isolées (personnes âgées, familles monoparentales, primo-arrivants…)

PROJET

- Promouvoir la solidarité et renforcer les liens entre les générations
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
- Attirer l'activité économique (auto-entrepreneurs par ex)
- Maintenir et développer le commerce de proximité

III/ Mettre en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers, ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions

Renforcer et articuler les actions de médiation

- Maintenir et renforcer la présence humaine sur l'espace public
- Renforcer le lien police-population

Engager des processus de mobilisation et des temps de participation

- Accroître et diversifier la participation citoyenne

Renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions

PROJET

Projet de quartier

Battant

11 priorités pour le quartier de Battant

Battant est un des plus anciens quartiers de la ville de Besançon situé au centre-ville. Le quartier regorge de vitalité et de ressources qu'il convient de valoriser et redynamiser pour endiguer le processus de dégradation du climat social et de la qualité de vie.

Pour cela, les efforts sur Battant porteront particulièrement, au cours des premières années du contrat, sur certains enjeux liés :

- A la consolidation et au développement du lien social
- A la préservation et la sauvegarde de l'attractivité du quartier
- A l'apaisement du climat social

Battant, un lien social à conforter et à développer

En premier lieu, il s'agira de renforcer la cohésion sociale et favoriser une cohabitation entre les différentes de franges de la population, en s'appuyant sur un travail :

- **De redynamisation de la vie sociale en repositionnant la Maison de quartier Bains Douches** au cœur de la démarche de développement social local
- **D'appropriation collective des espaces publics et des rues** pour en faire des espaces festifs, conviviaux et inclusifs
- **D'intégration harmonieuse et positive des services et équipements sociaux** dans la vie sociale du quartier
- De valorisation et **développement d'espaces collaboratifs** entre les forces vives du quartier
- De déploiement d'une **offre d'actions éducatives, sportives et culturelles en faveur de la jeunesse**

Battant, une attractivité à préserver et à améliorer

En second lieu, il s'agira de modifier durablement l'image du quartier en mettant en mouvement les atouts et le potentiel du territoire. Les deux principaux leviers d'action seront :

- **La revitalisation commerciale et artisanale** pour impulser une vitalité économique facteur de dynamique sociale
- **La mise en valeur du patrimoine historique remarquable** implanté dans le paysage urbain local offrant un réel potentiel touristique

PROJET

Battant, un cadre de vie à apaiser

Enfin, il sera nécessaire apaiser le cadre de vie en agissant sur les éléments générateurs d'un sentiment d'insécurité et nuisant au bien-être des habitants, en intervenant notamment sur :

- **L'apaisement de la circulation**
- Le **développement d'une stratégie de tranquillité et de sécurité publiques** adaptée aux caractéristiques du quartier (notamment addictions et santé mentale dans une approche préventive)
- Une **gestion urbaine adaptée** aux besoins du quartier pour conserver un bon niveau de propreté
- Un **encouragement et un soutien aux initiatives liées à la préservation de l'environnement** et à la transition écologique

PROJET

Ces priorités s'inscrivent dans un socle commun à tous les quartiers prioritaires qui vise à :

I/ Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

Rendre plus accessible et inclusif le logement, la rue, le quartier, la ville

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et territoriale en veillant à un équilibre dans la politique de peuplement
- Maintenir la diversité et l'entretien des équipements publics

Renforcer la prévention et la tranquillité publique

- Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et les réaménagements
- Prévenir la récidive
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants
- Prévenir la délinquance : repérer et accompagner

Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels…)

- Renforcer la résilience des espaces publics et du bâti face aux changements climatiques et aux risques
- Encourager les actions pédagogiques et favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des ressources et de l'énergie
- Encourager les mobilités durables et actives

Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles

- Veiller à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon entretien du parc locatif

PROJET

II/ Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Accompagner la parentalité dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant
- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Mettre en œuvre des continuités éducatives (parents / crèche / écoles / périscolaires et extrascolaires)
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du quartier
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Prendre en compte les besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans et les accompagner dans leurs parcours

Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi

- Favoriser l'insertion des publics éloignés, lever les freins à l'emploi et les maintenir dans l'emploi
- S'appuyer sur les réseaux de proximité pour mobiliser les publics
- Favoriser la connaissance des métiers et des voies de formations qui y conduisent

Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé

- Maintenir ou renforcer l'offre de soins et de prévention à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien
- Tendre vers l'inclusion numérique en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes
- Lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes

Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants
- Porter une attention aux fragilités des personnes les plus isolées (personnes âgées, familles monoparentales, primo-arrivants…)

PROJET

- Promouvoir la solidarité et renforcer les liens entre les générations
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
- Attirer l'activité économique (auto-entrepreneurs par ex)
- Maintenir et développer le commerce de proximité

III/ Mettre en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers, ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions

Renforcer et articuler les actions de médiation

- Maintenir et renforcer la présence humaine sur l'espace public
- Renforcer le lien police-population

Engager des processus de mobilisation et des temps de participation

- Accroître et diversifier la participation citoyenne

Renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions

PROJET

Grand Besançon Métropole

Ville de Besançon

CONTRAT DE VILLE

Portrait de quartier

Hauts de Saint-Claude

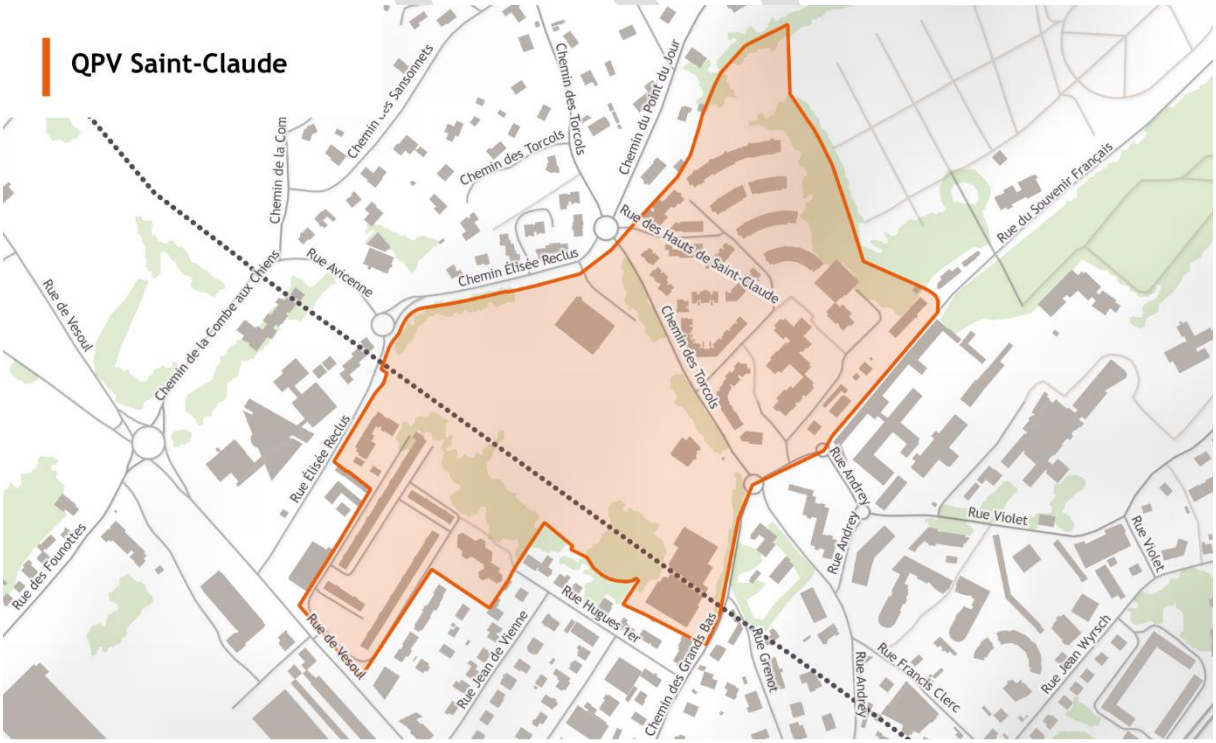

0 N 200 m

AUDAB - février 2024 - Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM, TodoData

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTE

AUDAB, KEOLIS BESANCON - février 2024 - Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

KEOLIS BESANÇON
Acteur du réseau Ginko

AUDAB

DÉMOGRAPHIE

1 144 habitants

1 % de la population bisontine

5 % de la population des QPV à Besançon

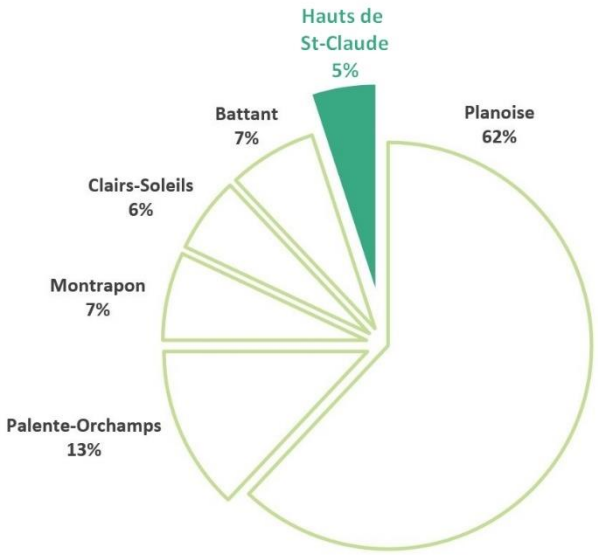

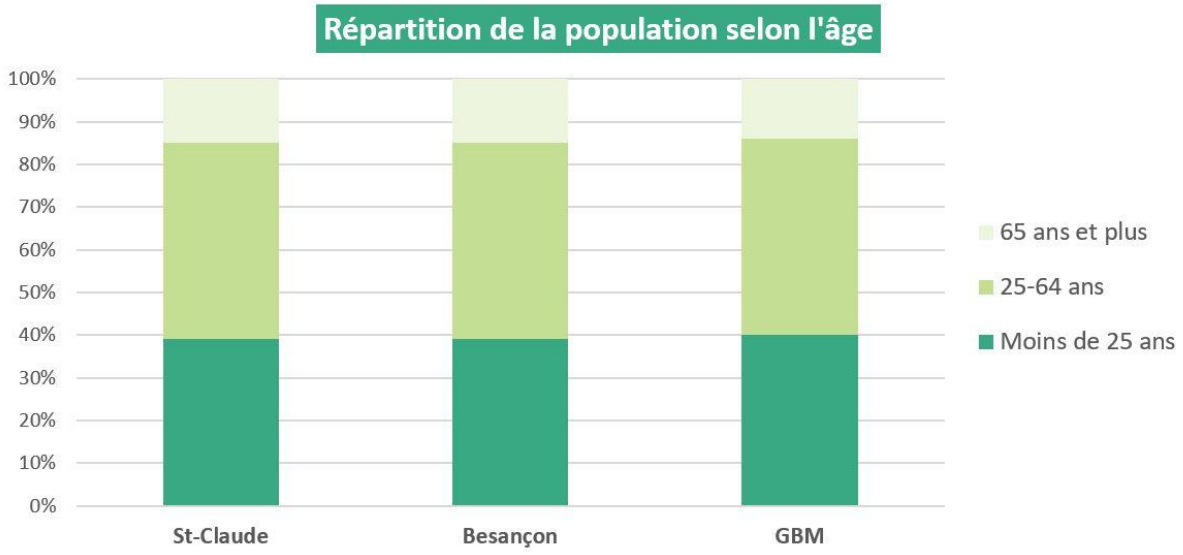

Source : Recensement de la population 2019 (à part pour la population totale qui est issue du recensement de la population 2018)

SITUATION SOCIALE

Besançon
21,6 %

GBM
22,7 %

25 %

C'est la part des familles monoparentales parmi les familles à Haut de Saint-Claude

Source : Occupation du Parc Social 2022

Définition : Une famille monoparentale comprend selon l'INSEE un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

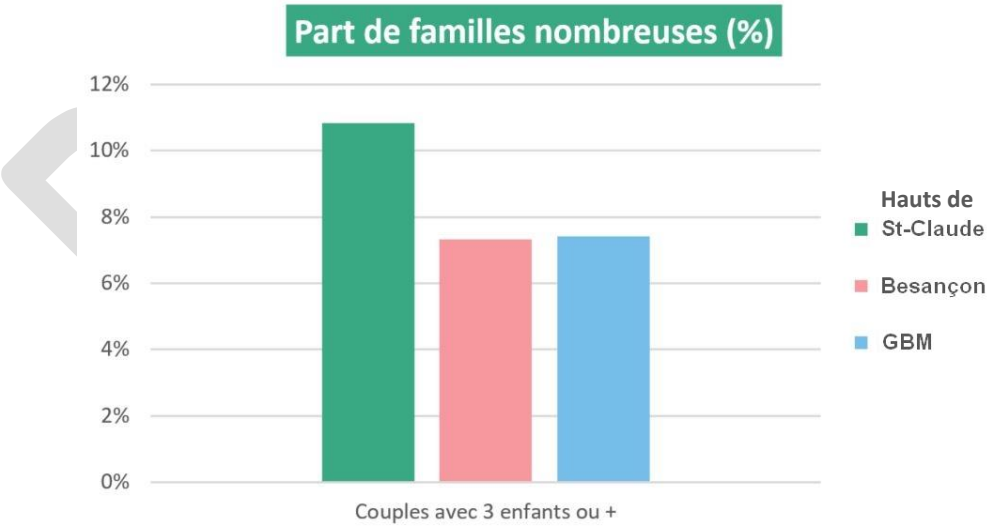

Source : OPS 2022

LOGEMENT

100 % des résidences principales sont des logements sociaux (25 % Besançon / 19 % GBM)	**442** logements sociaux	**9,3 %** des logements ont été libérés au cours de l'année (10,1 % à Besançon et à GBM)
2,5 % * de logements sociaux vacants (3 % Besançon / 2,9 % GBM)	**5,7 €** par m² en moyenne pour louer un logement social (5,73 € en moyenne à Besançon et GBM)	

Note de lecture : En 2021, 9,3 % des logements de Saint-Claude ont été libérés au cours de l'année.

** Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 %. Supérieur à 7 %, le taux de vacance peut signifier, entre autre, une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En deçà de 6 %, il reflète une forte tension sur les marchés du logement : faiblesse de l'offre au regard de la demande.*

DRAFT

Typologies des logements sociaux

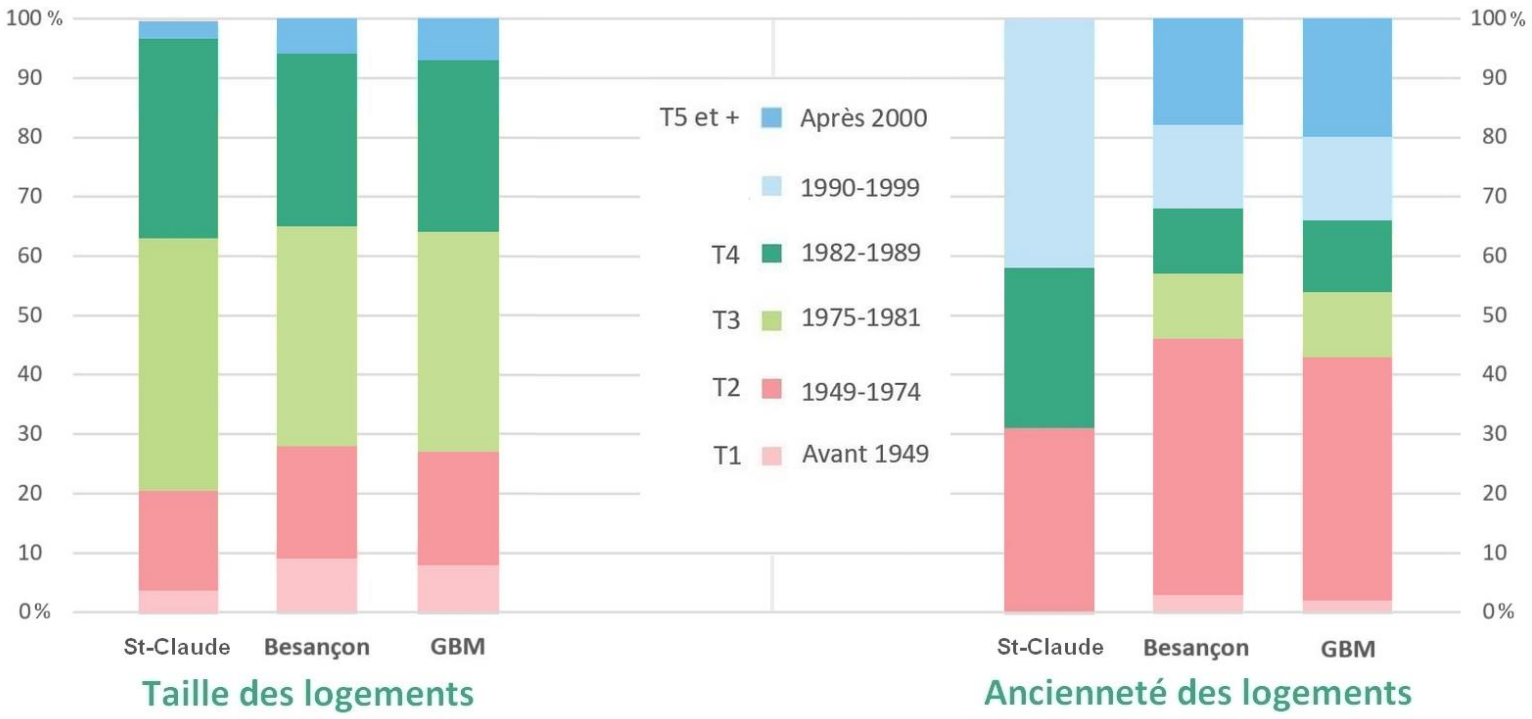

Source : OPS 2022

ÉDUCATION

Maternelle

2 écoles maternelles publiques :

Camus, Saint-Claude

Collège

1 collège public de secteur :

Camus

Élémentaire

1 école élémentaire publique

Saint-Claude

Lycée

1 lycée de secteur

Ledoux

Écoles

Collèges

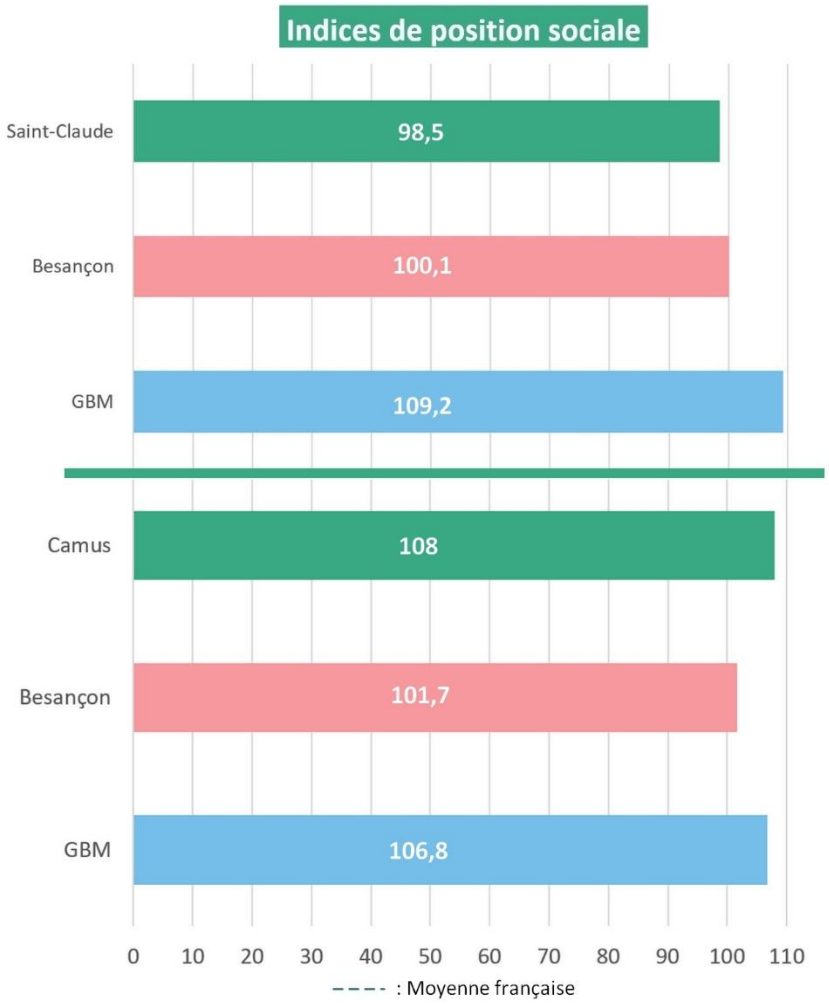

Classement national

Nombre d'écoles en France : 30 395

Saint-Claude : 19 095ème

L'école Saint-Claude fait partie des 37 % d'écoles françaises les plus défavorisées. Le collège Camus se classe à l'inverse parmi les 37 % de collèges ayant l'IPS le plus haut.

Nombre de collèges en France : 6 962

Camus : 2 558ème

Source : DEPP 2021-2022

Note : L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur résumant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Il permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements. En France, l'IPS moyen des écoles et collèges est d'environ 103, avec des établissements échelonnés entre 50 et 158. Les collèges REP ont un IPS moyen de 84,6 et les collèges REP+ de 71,5.

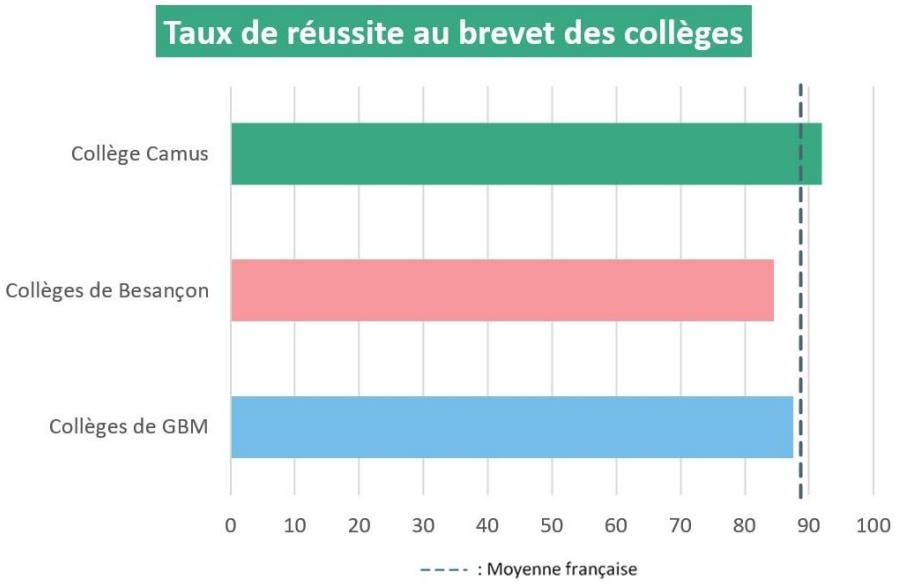

Classement national

Nombre de collèges en France : 6 622

Diderot : 2 816ème

Le collège Camus se classe parmi les 42 % de collèges ayant le taux de réussite au brevet des collèges le plus haut.

PROJET

EMPLOI

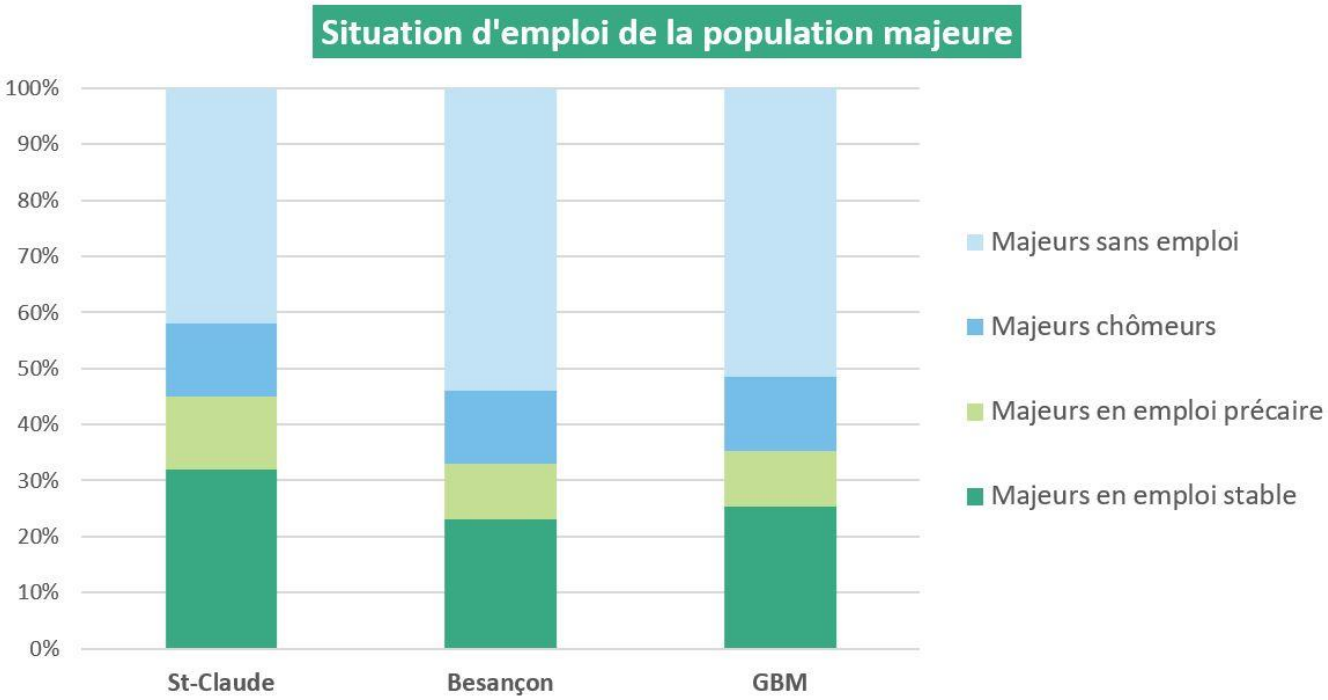

Source : OPS 2022

Note de lecture : En 2022, 32 % des habitants majeurs de Saint-Claude ont un emploi stable et 42 % sont sans emploi

PROJET

PROJET

Grand Besançon Métropole

Ville de Besançon

CONTRAT DE VILLE

Portrait de quartier

Montrapon

AUDAB - janvier 2024 - Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM, TodoData

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

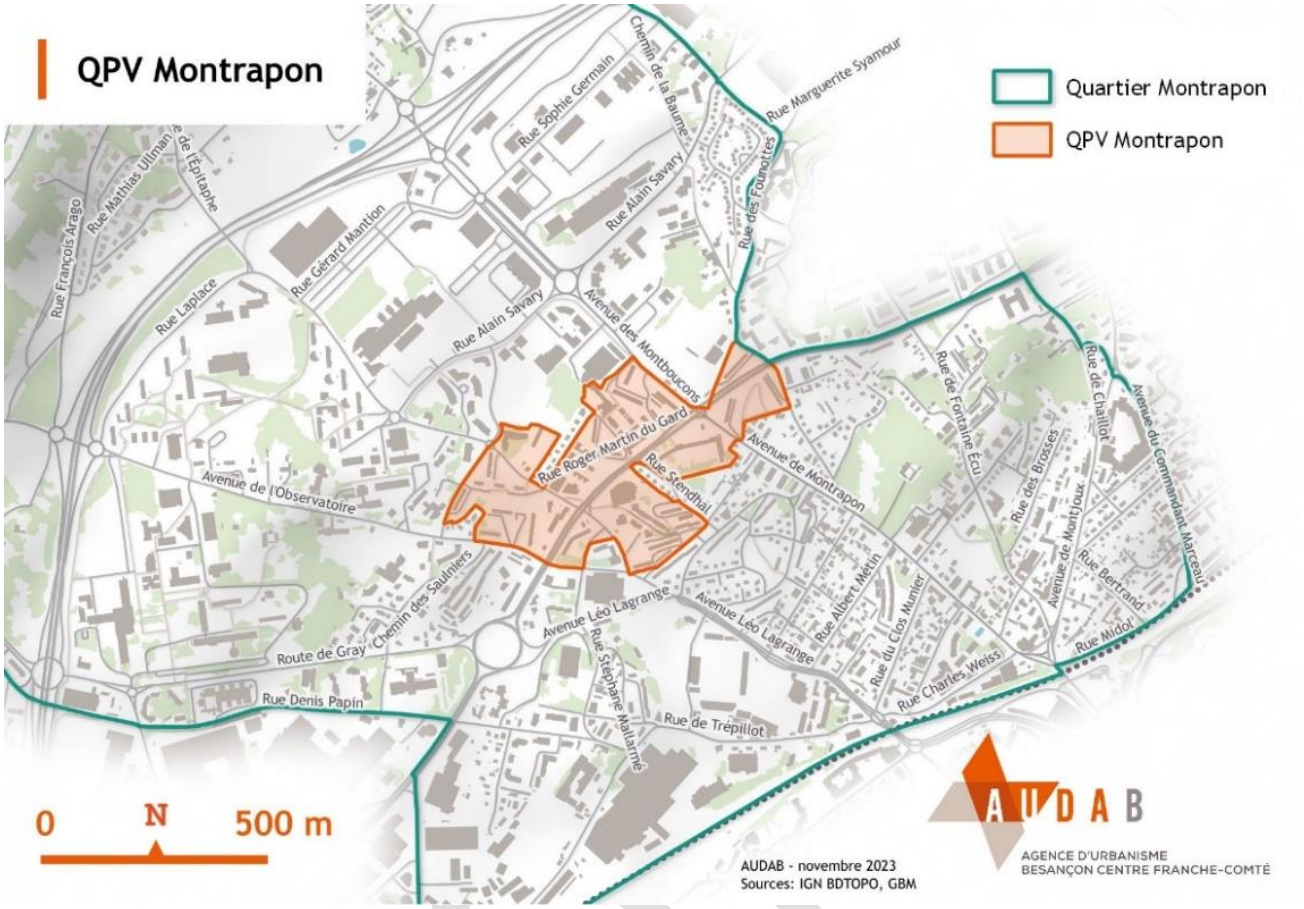
QPV Montrapon
Quartier Montrapon
QPV Montrapon
Rue Sophie Germain
Chemin de la Baume
Rue Marguerite Syamour
Rue Mathias Ullmann
Rue de l'Epitaphe
Rue François Arago
Rue Gérard Mantion
Rue Alain Savary
Rue des Fournottes
Rue Laplace
Avenue des Montboucons
Rue Roger Martin du Gard
Rue Stendhal
Avenue de Montrapon
Rue de Fontaine Ecu
Rue de Chaillot
Avenue du Commandant Marceau
Rue des Brosses
Avenue de Montjoux
Rue Bertrand
Rue Midol
Avenue de l'Observatoire
Chemin des Saulniers
Avenue Léo Lagrange
Rue Albert Metin
Rue du Clos Munier
Rue Charles Weiss
Route de Gray
Rue Denis Papin
Rue Stéphane Mallarmé
Rue de Trépillot
0
N
500 m
AUDAB - novembre 2023
Sources: IGN BDTOPO, GBM
AUDAB
AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

QPV Montrapon
Desserte du réseau Ginko
L3 Pôle Temis <> Centre-ville (8 Septembre)
L6 Founottes / Pôle Temis <> Pôle Orchamps
7 Hauts du Chazal <> Palente EI
9 Tilleroyes <> Velotte
Pôle Sportif
Notre Dame
Brossolette Greta
Deville
Intermarché
IUT
AFPA
Cité de la Baume
Palais des Sports
0
N
100 m
AUDAB, KEOLIS BESANCON - février 2024 - Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM
KEOLIS BESANÇON
Acteur du réseau Ginko
AUDAB

DÉMOGRAPHIE

1 674 habitants

- 12,8 % entre 2013 et 2018

1,4 % de la population bisontine

7 % de la population des QPV à Besançon

52 % de femmes

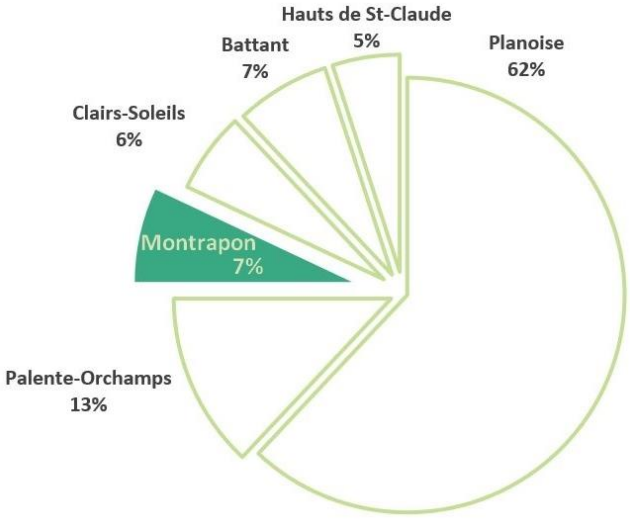

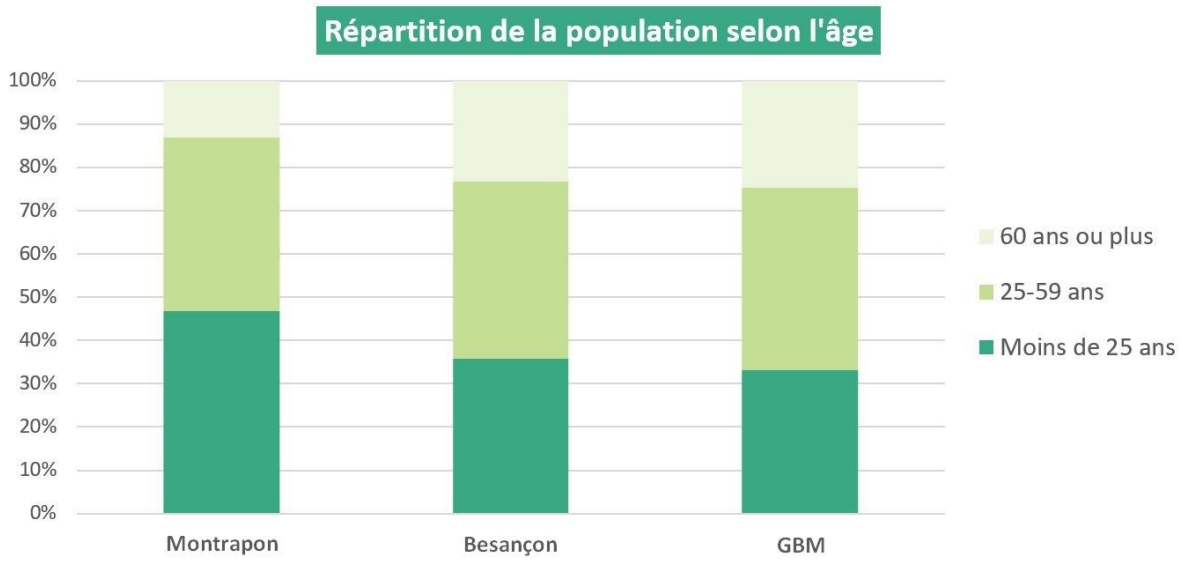

Source : Recensement de la population 2019 (à part pour la population totale qui est issue du recensement de la population 2018)

SITUATION SOCIALE

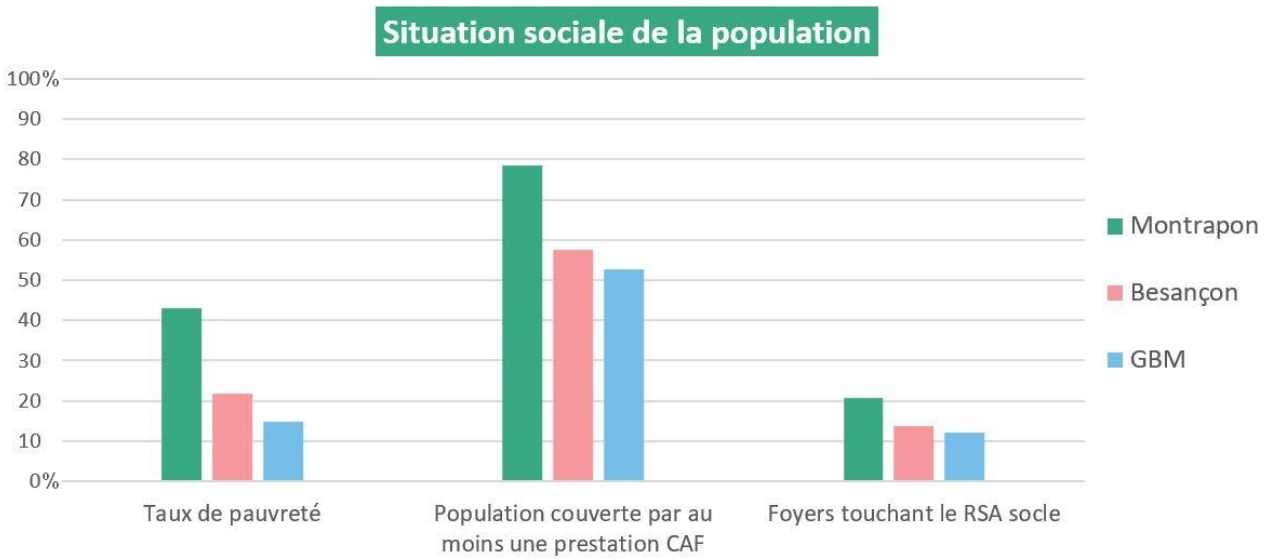

Source : CNAF 2021 (sauf pour le taux de pauvreté : FILOSOFI 2019)

Note : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus étant en situation de pauvreté monétaire. Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

Besançon
19 890 €

GBM
22 030 €

14 300 €
soit 1 192 € mensuel

C'est la médiane des revenus disponibles des ménages par unité de consommation

Sources : FILOSOFI 2019

PROJET

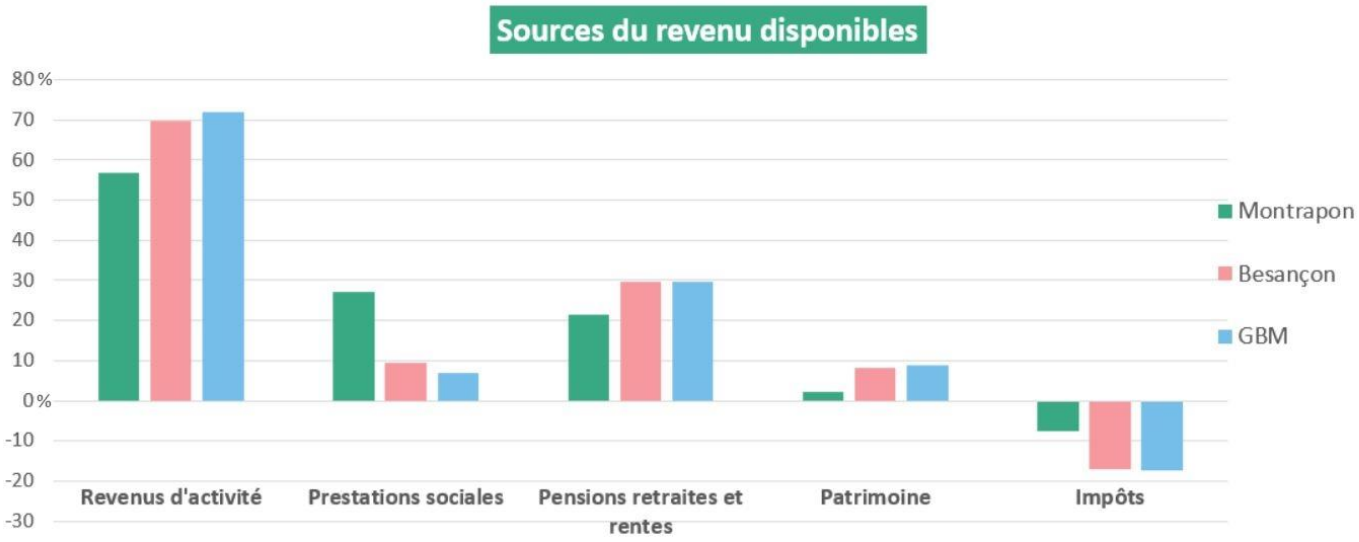

Sources : FILOSOFI 2019

Besançon

21,8 %

GBM

17,3 %

46,2 %

C’est la part des familles monoparentales parmi les familles à Montrapon

Source : Recensement de la population 2019

Définition : Une famille monoparentale comprend selon l’INSEE un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

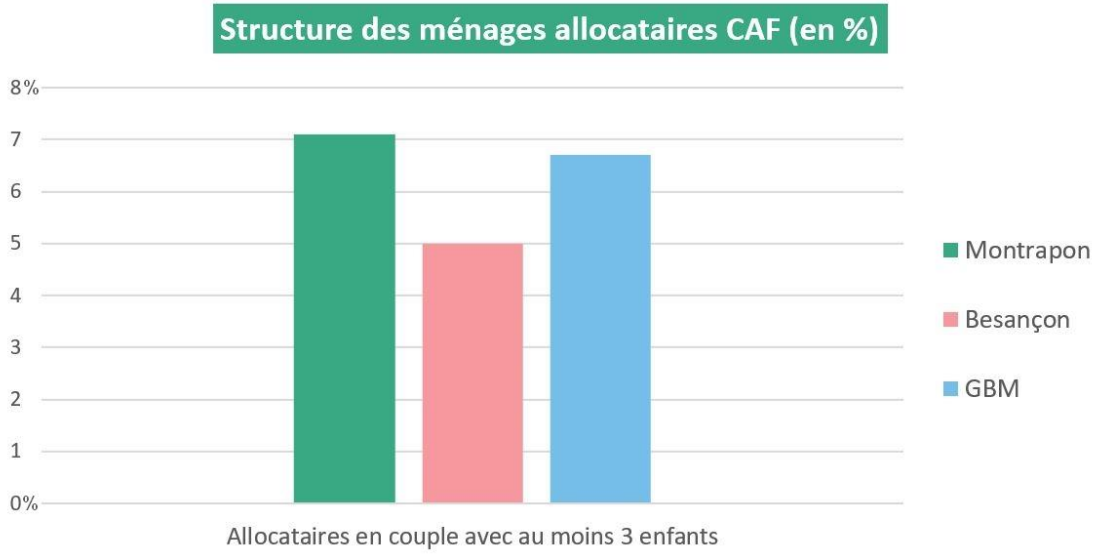

Source : CNAF 2021

PROJET

ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ

1 610

C'est le nombre d'habitants bénéficiaires du régime général de la Sécurité sociale

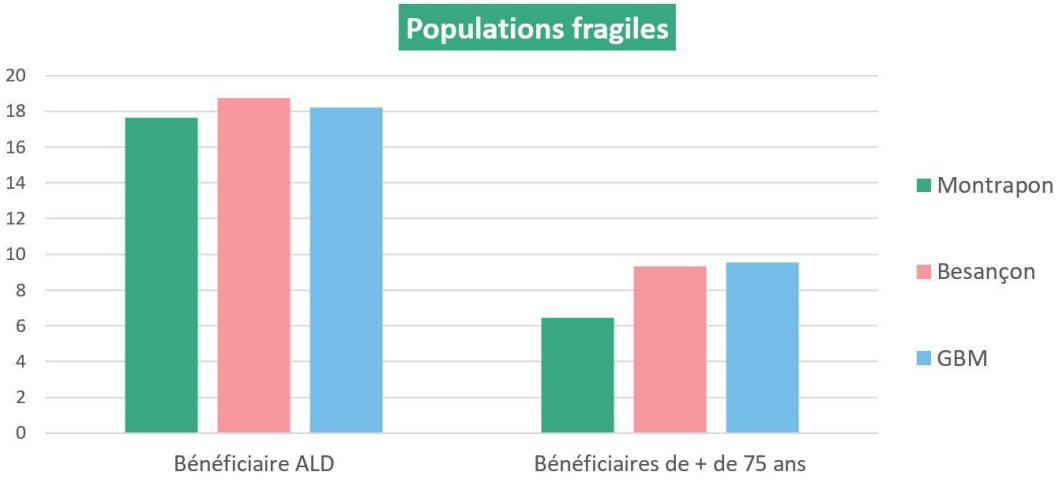

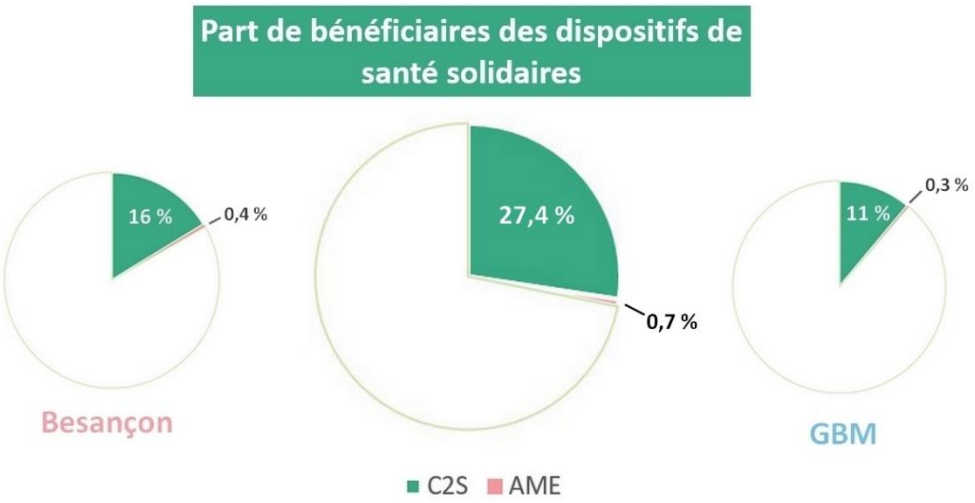

Source : CPAM 2023

*Note de lecture : La **Complémentaire santé solidaire** (C2S) est une aide sociale destinée à prendre en charge les dépenses médicales des personnes ayant les revenus les plus modestes. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Selon les ressources de la personne, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par*

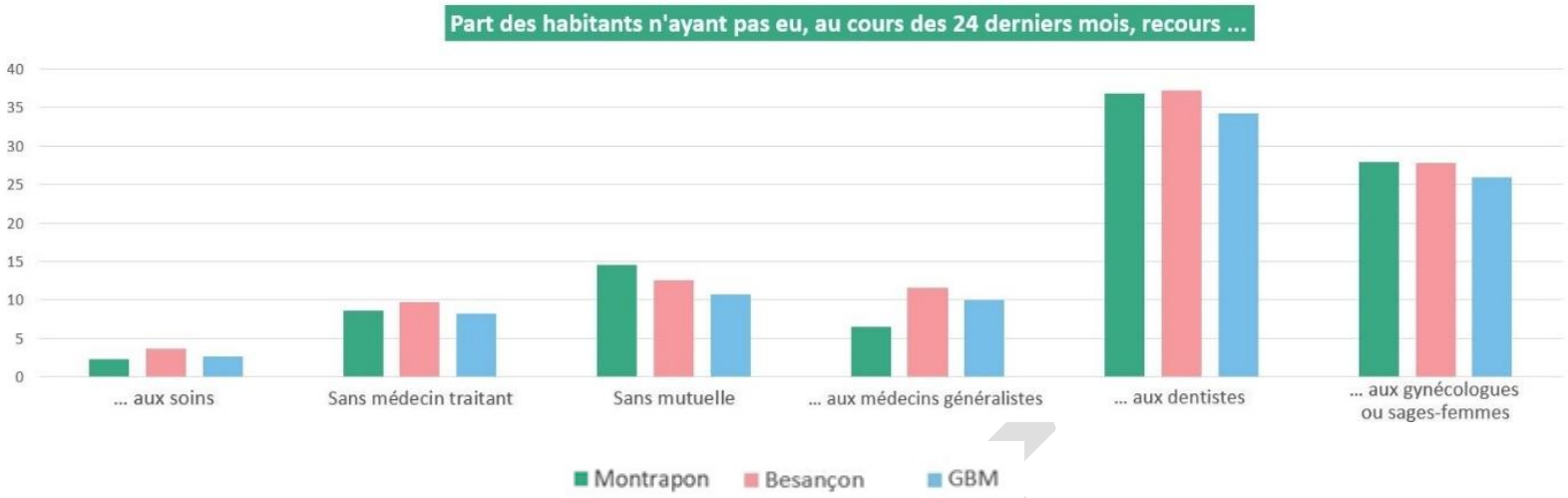

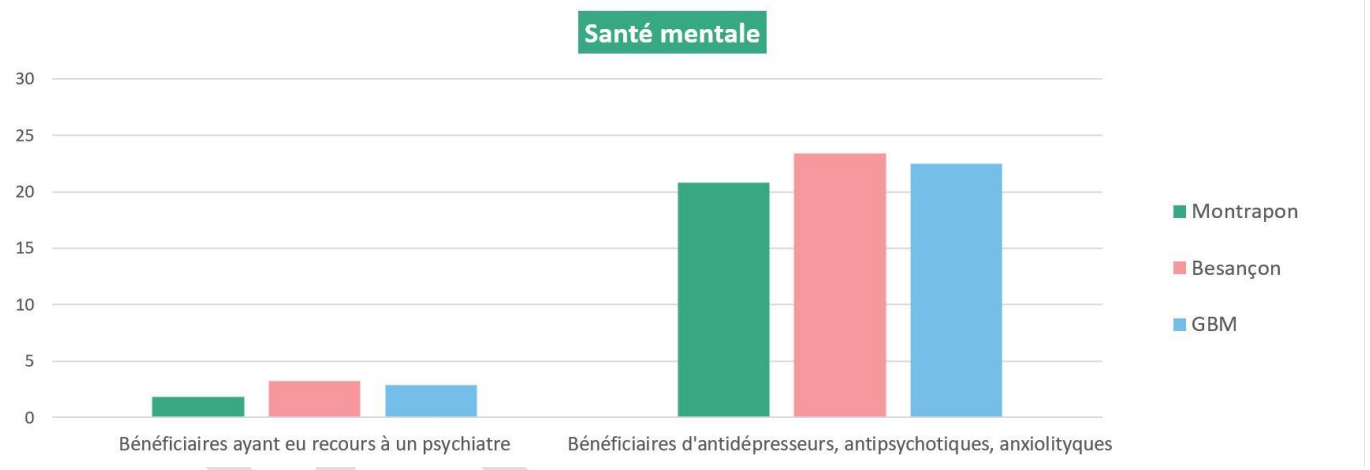

Source : CPAM 2023

LOGEMENT

95 % Des résidences principales sont des logements sociaux (25 % Besançon / 18 % GBM)	750 Logements sociaux	14,2 % des logements ont été libérés au cours de l'année (10,1 % à Besançon et à GBM)
	5,86 € par m² en moyenne pour louer un logement social (5,7 € à Besançon et GBM)	

Note de lecture : En 2021, 14,2 % des logements de Montrapon ont été libérés au cours de l'année.

** Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 %. Supérieur à 7 %, le taux de vacance peut signifier, entre autre, une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En deçà de 6 %, il reflète une forte tension sur les marchés du logement : faiblesse de l'offre au regard de la demande.*

A Besançon, 1 logement social
- sur 2 se trouve en QPV
- sur 20 se trouve à Montrapon

PROJET

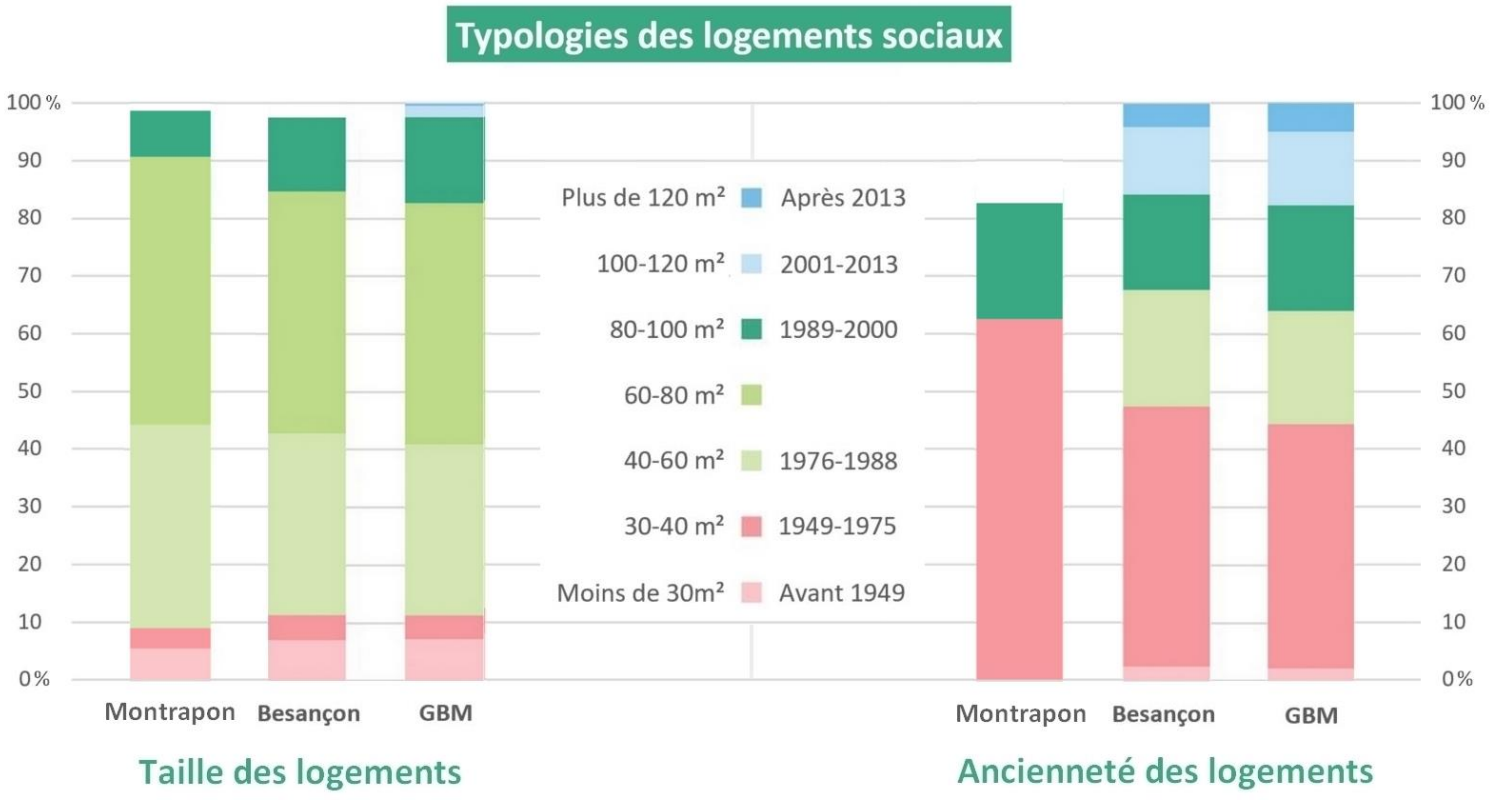

[1] *RPLS 2019 / Recensement de la population 2019 pour les données en rose*

[2] *RPLS 2021 pour les données en vert ainsi que les graphiques*

[3] *Fideli 2021 pour les données en bleu*

Quartier Montrapon-Montboucons

Logements sociaux

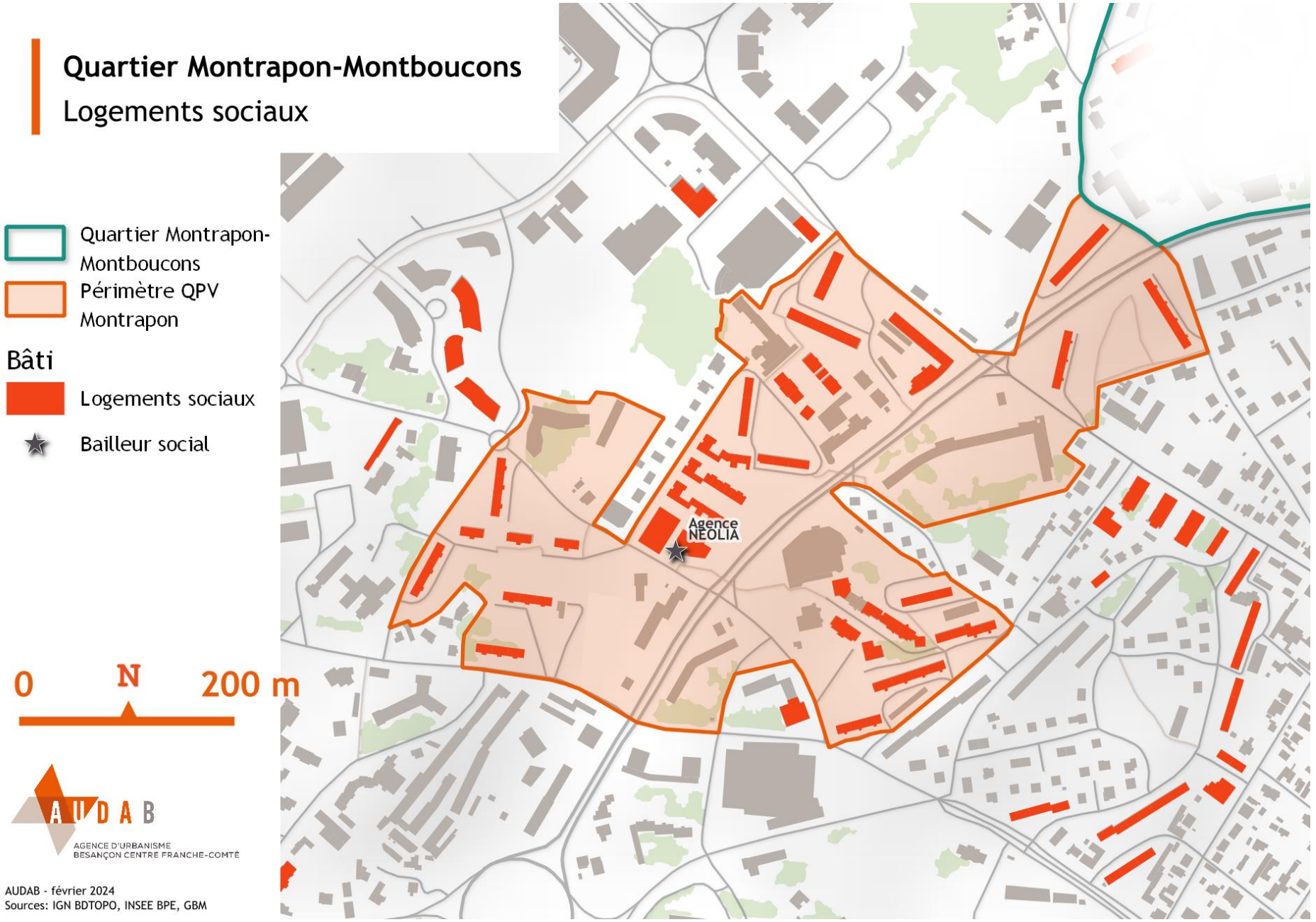

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - février 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

ÉDUCATION

Maternelle

164 écolier·ère·s

dont 7 en Toute Petite Section

2 écoles maternelles publiques :
Kennedy et Kergomard

Collège

81 collégien·ne·s

1 collège public de secteur :
Stendhal

Élémentaire

181 écolier·ère·s

1 école élémentaire publique :
Brossolette

Lycée

32 lycéen·ne·s (GT)

20 lycéen·ne·s (professionnel)

1 lycée public de secteur :
LPO Ledoux

Source : DEPP 2020-2021

Note : Les effectifs des élèves au collège sont donnés sur le lieu de résidence de l'élève.

Note : Le nombre de collégiens et lycéens inclut les élèves scolarisés dans des établissements privés (et non pour les écoles)

GT = général et technologique / LPO : lycée polyvalent (général, technologique et professionnel

Enfants à besoins éducatifs particuliers

19 Élèves scolarisés dans une formation

UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro

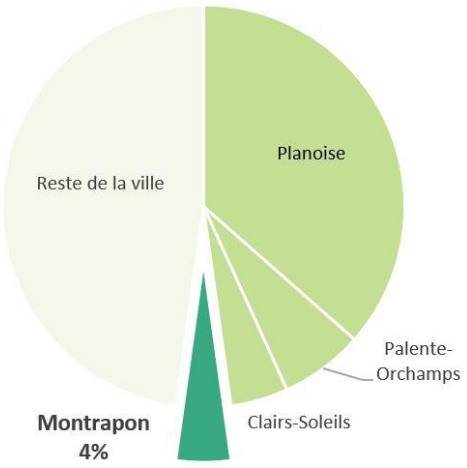

Source : DEPP 2020-2021

PROJET

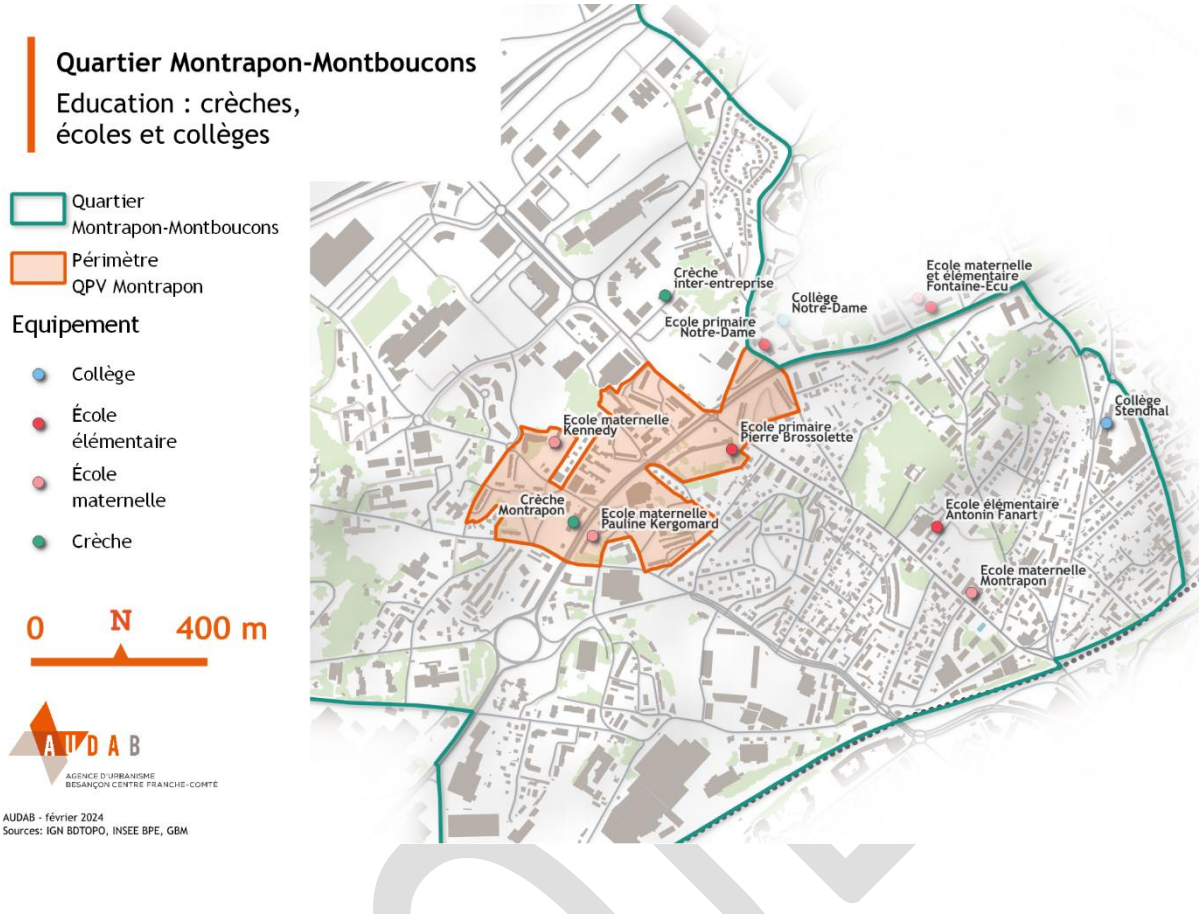

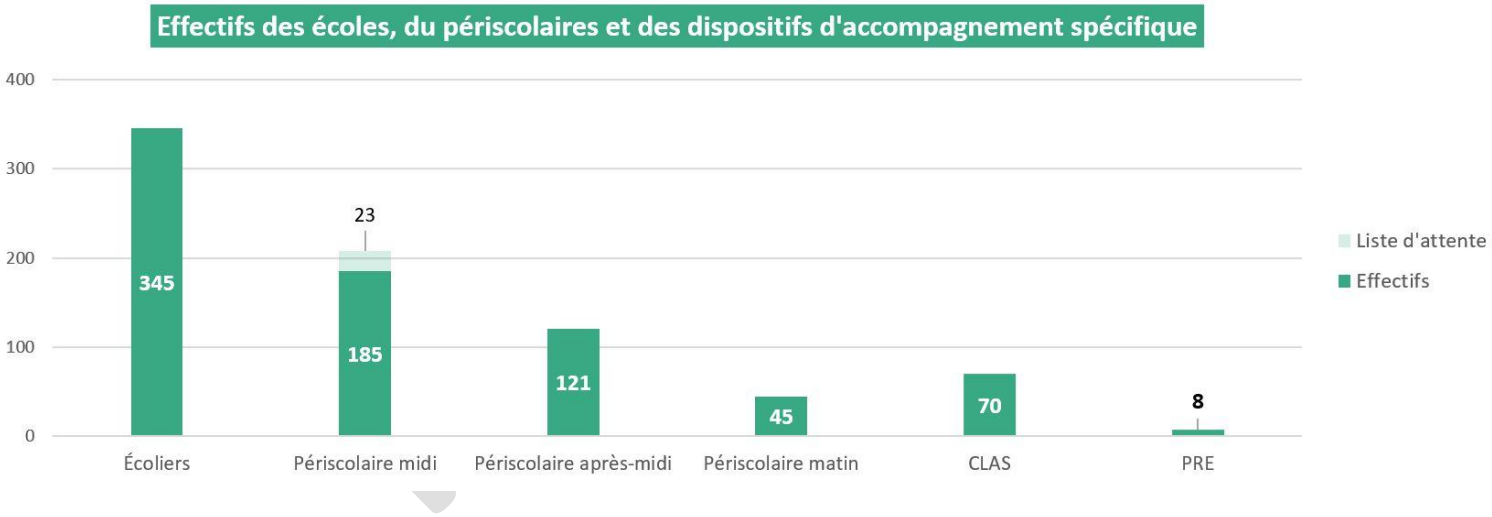

Source : Direction Éducation de la Ville de Besançon 2022-2023

Note : Les structures proposant un accompagnement à la scolarité sont la Maison de quartier de Montrapon et l'Afev

Note de lecture : Sur les 2397 enfants scolarisés en maternelle et élémentaire à Planoise, % mangent à la cantine, % bénéficient du périscolaire du soir, % bénéficient du périscolaire du matin, % sont suivi dans le cadre d'un accompagnement à la scolarité et % sont suivis par le Programme de Réussite Éducative.

	Collège	Lycée
CLAS	36 collégiens	4 lycéens
PRE	4 collégiens	-

Écoles

Collèges

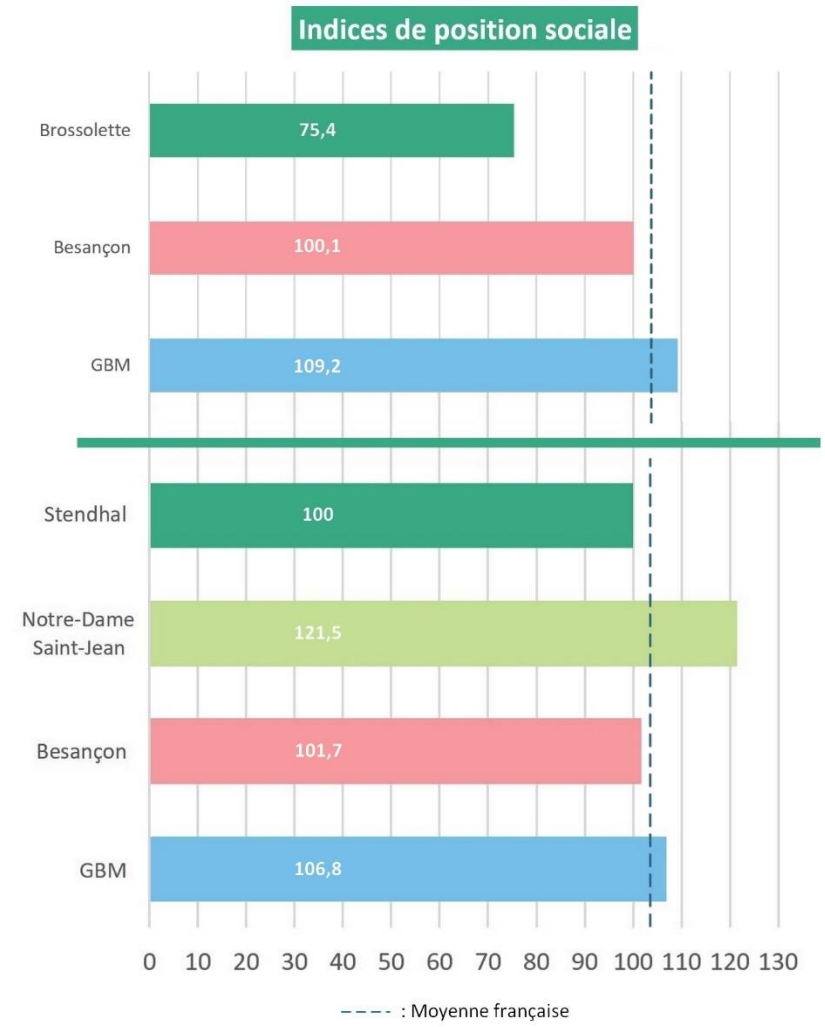

Source : DEPP 2021-2022

Classement national

Nombre d'écoles en France : 30 395

Brossolette : 28 609ème

L'école Brossolette fait partie des 6 % d'écoles françaises les plus défavorisées. Le collège Stendhal se situe socialement environ dans la moyenne des collèges bisontins.

Nombre de collèges en France : 6 962

Stendhal : 4 065ème

Notre-Dame Saint-Jean : 907ème

Note : L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur résumant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Il permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements. En France, l'IPS moyen des écoles et collèges est d'environ 103, avec des établissements échelonnés entre 50 et 158. Les collèges REP ont un IPS moyen de 84,6 et les collèges REP+ de 71,5.

Taux de réussite au brevet des collèges

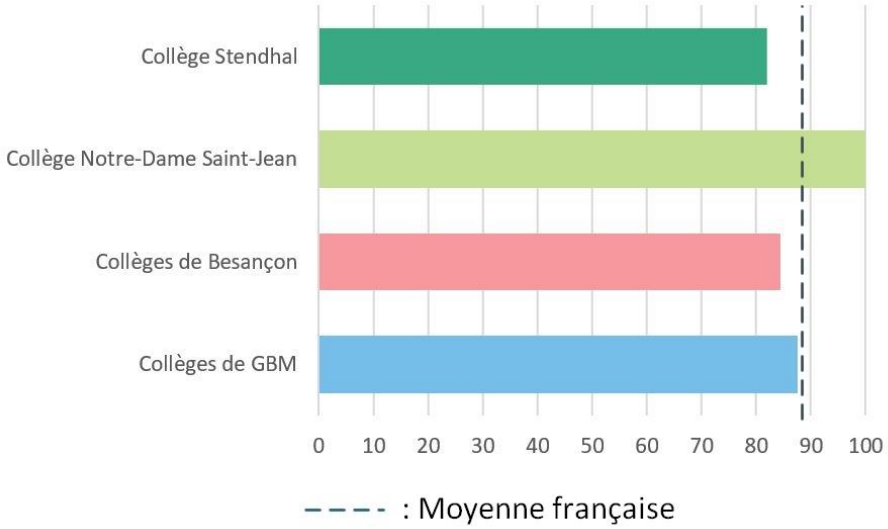

Classement national

Nombre de collèges en France : 6 622

Stendhal : 5 446ème

Notre-Dame Saint-Jean : 237ème

Le collège Stendhal se classe pour sa part parmi les 17,8 % de collèges ayant le taux de réussite au brevet des collèges le plus bas.

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

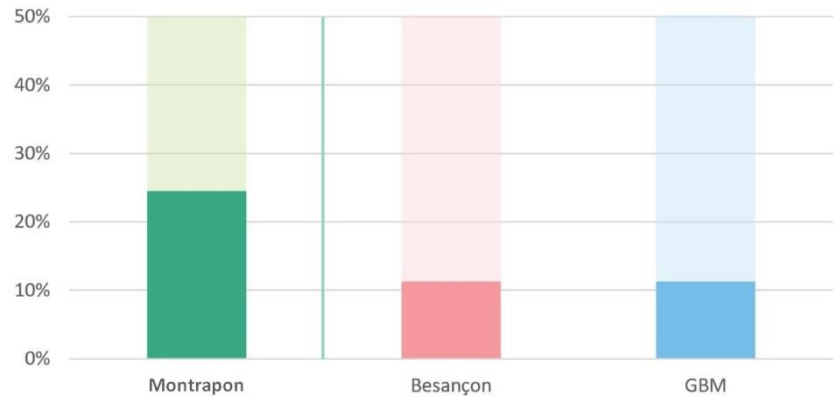

Source : Recensement de la population 2019

Quartier Montrapon-Montboucons

Education : Lycées et enseignement supérieur

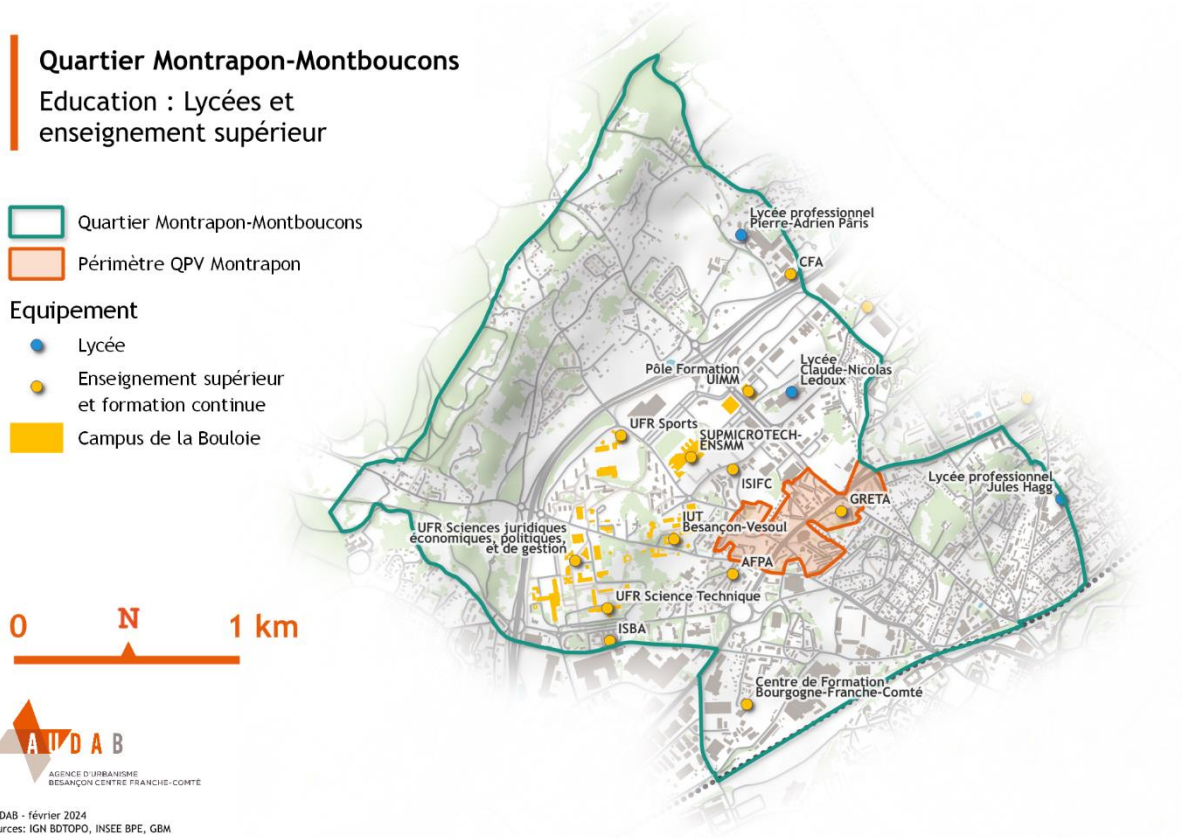

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - février 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

Quartier Montrapon-Montboucons

Sport et culture

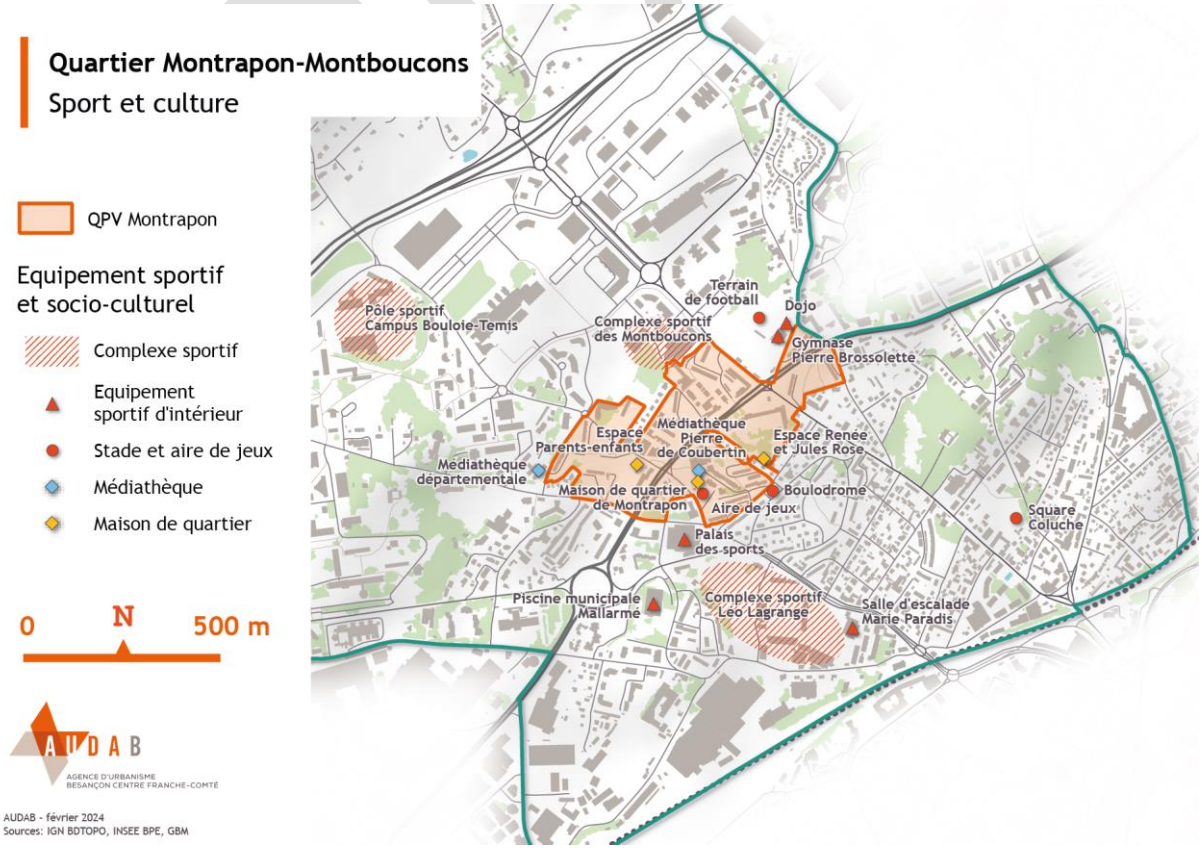

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - février 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

EMPLOI

231 demandeurs d'emploi en catégorie ABC

- 6 % depuis 1 an (entre juin 2022 et juin 2023)

2,1 % des demandeurs d'emploi bisontins

67 entrées en formation en 12 mois

Âge des demandeurs d'emploi

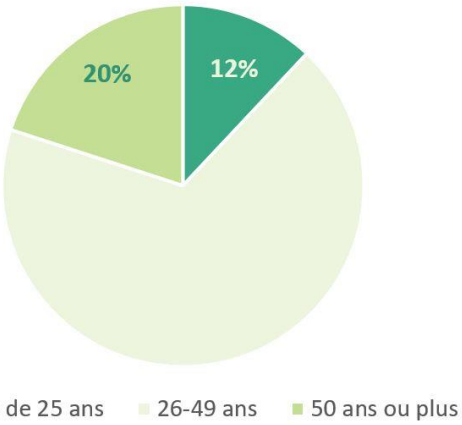

13,8 %

C'est la part population de Montrapon qui est demandeuse d'emploi

(9,5 % à Besançon)

Situation des demandeurs d'emploi

Métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi

1. Assistance auprès d'enfants (15 personnes)
2. Montage-assemblage mécanique (10 personnes)
3. Nettoyage de locaux (9 personnes)

Source : Pôle Emploi juin 2023

Note de lecture : En juin 2023, 231 personnes sont inscrites à Pôle emploi en tant que demandeur d'emploi. 41 % d'entre elles sont inscrites depuis plus d'un an et 41 % n'ont aucune qualification.

Quartier Montrapon-Montboucons

Accompagnement social et à l'emploi

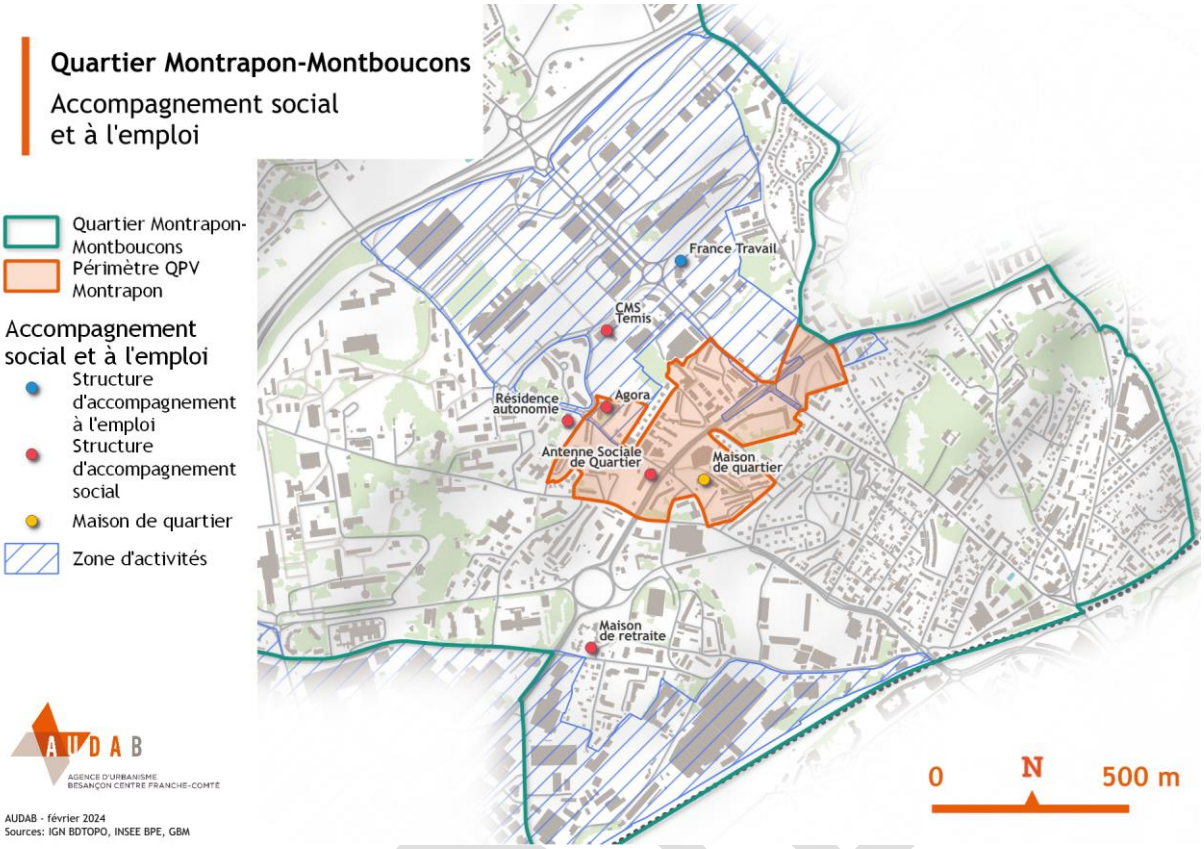

AUDAB - février 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

QPV Montrapon

Commerces et services

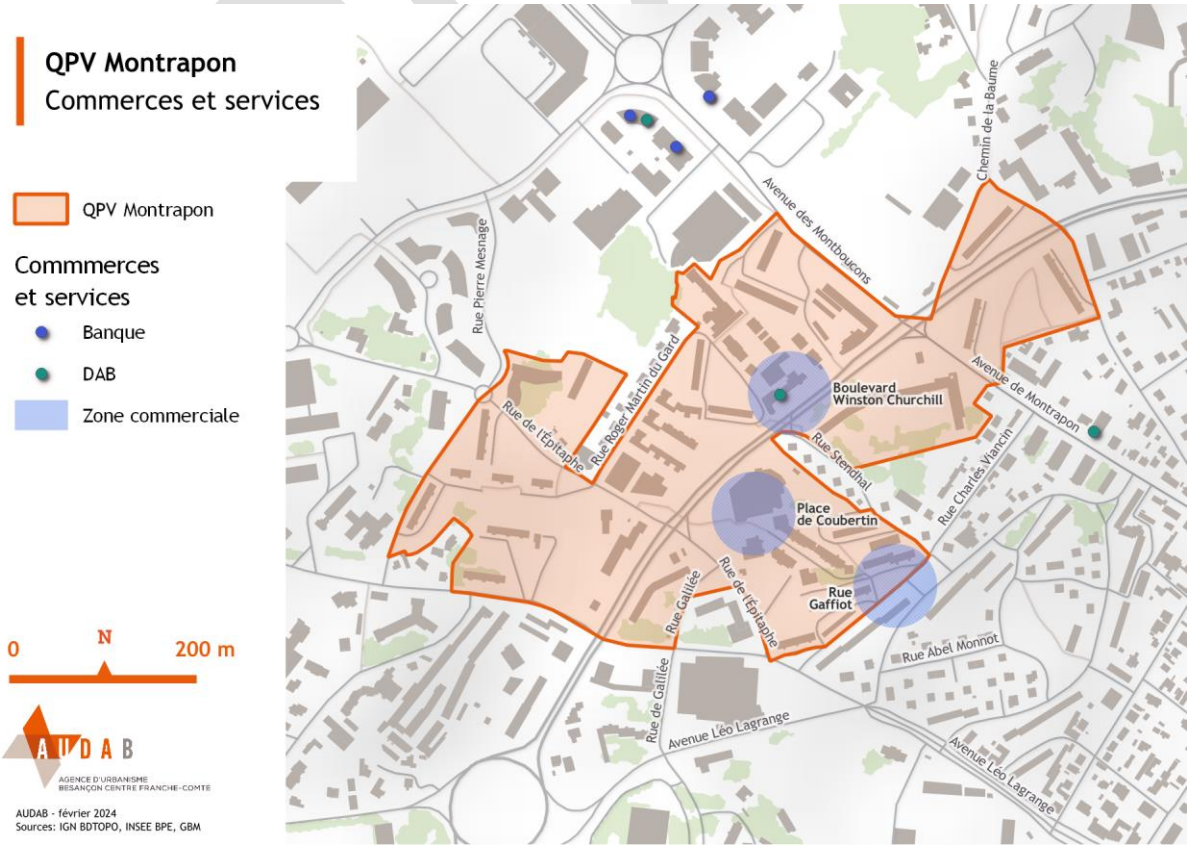

AUDAB - février 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

QPV Montrapon
Equipements

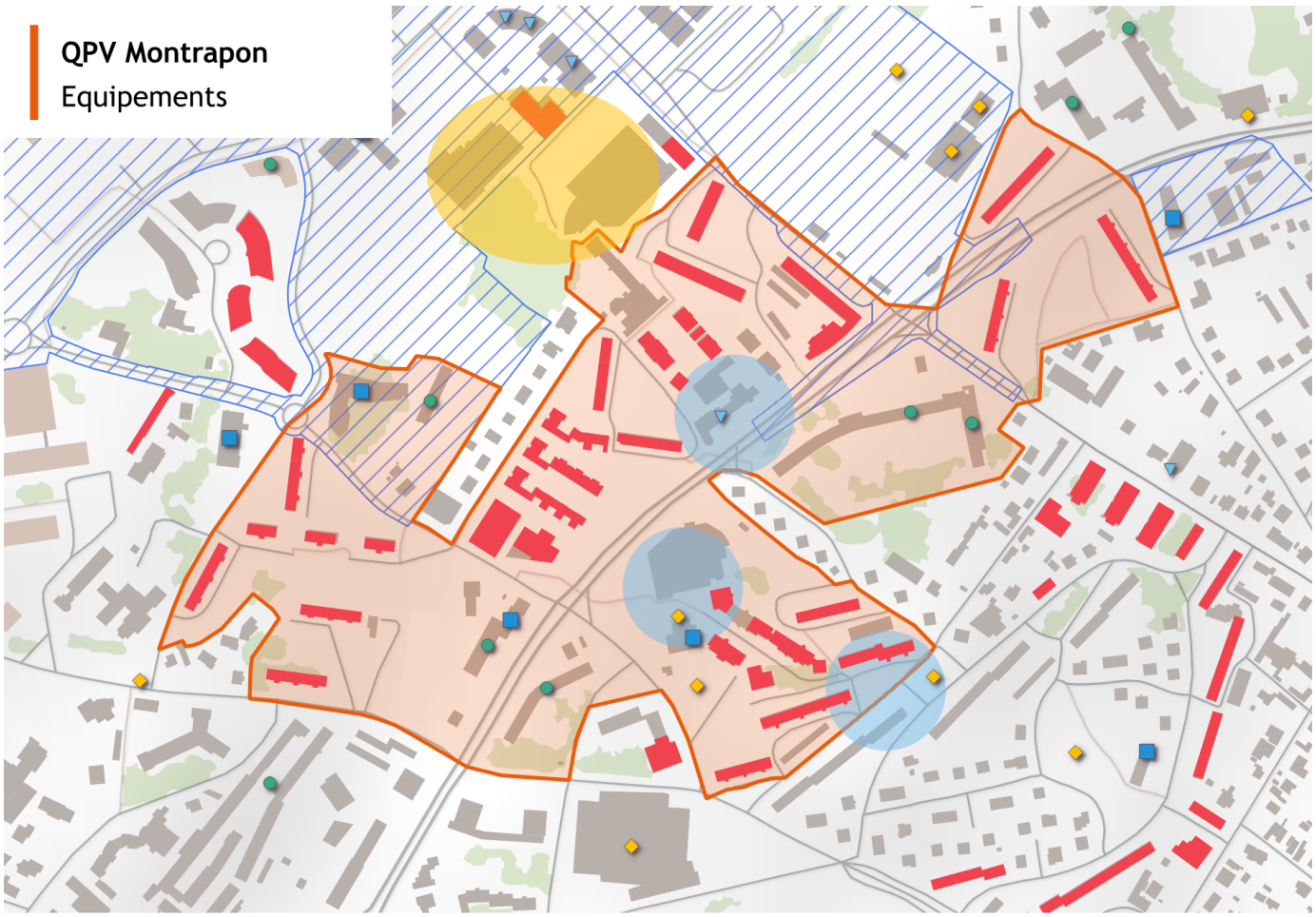

Périmètre QPV

Logement
- Logements sociaux
- Copropriétés
- Bailleur

Education
- Crèche, école, collège, lycée et enseignement supérieur

Sport et culture
- Equipement sportif ou culturel
- Complexe sportif

Commerce et service
- Supermarché
- Banque et poste
- Zone commerciale

Accompagnement social et à l'emploi
- Accompagnement social et à l'emploi
- Zone d'activités

0 N 200 m

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - février 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

Grand Besançon Métropole

Ville de Besançon

CONTRAT DE VILLE

Portrait de quartier

Orchamps-Palente

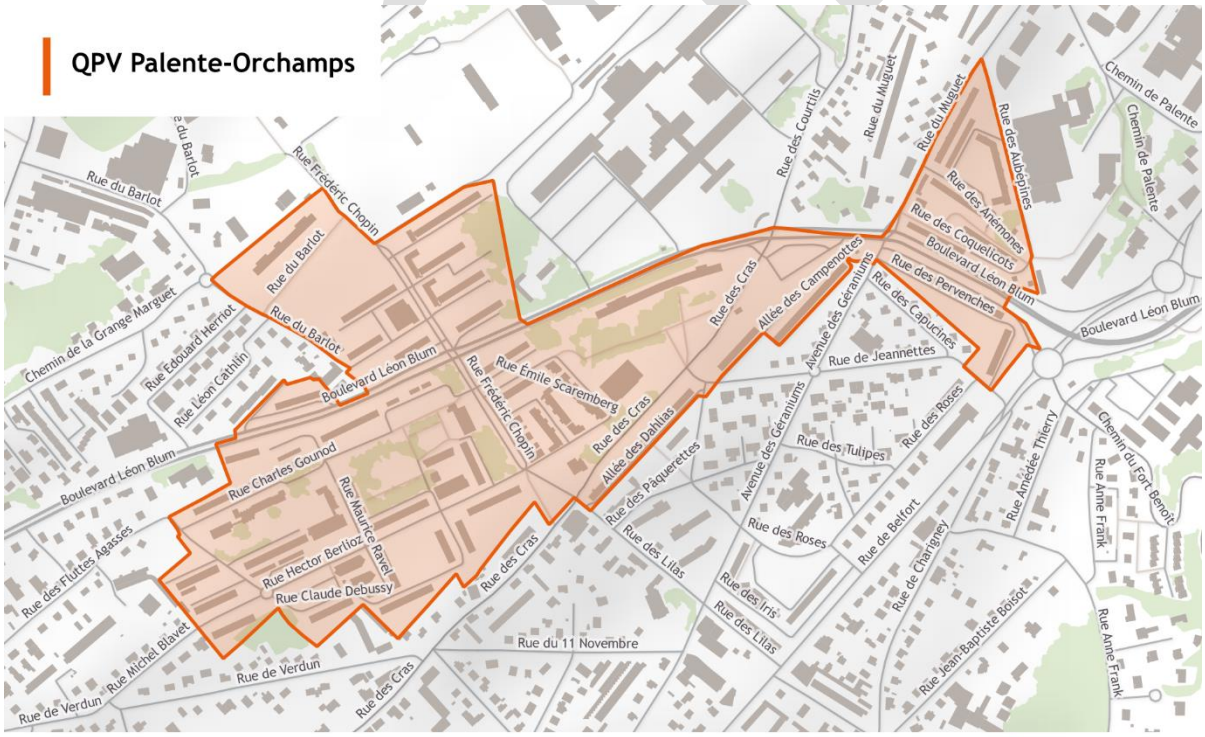

0 N 200 m

AUDAB - janvier 2024 - Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM, TodoData

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTE

QPV Orchamps-Palente

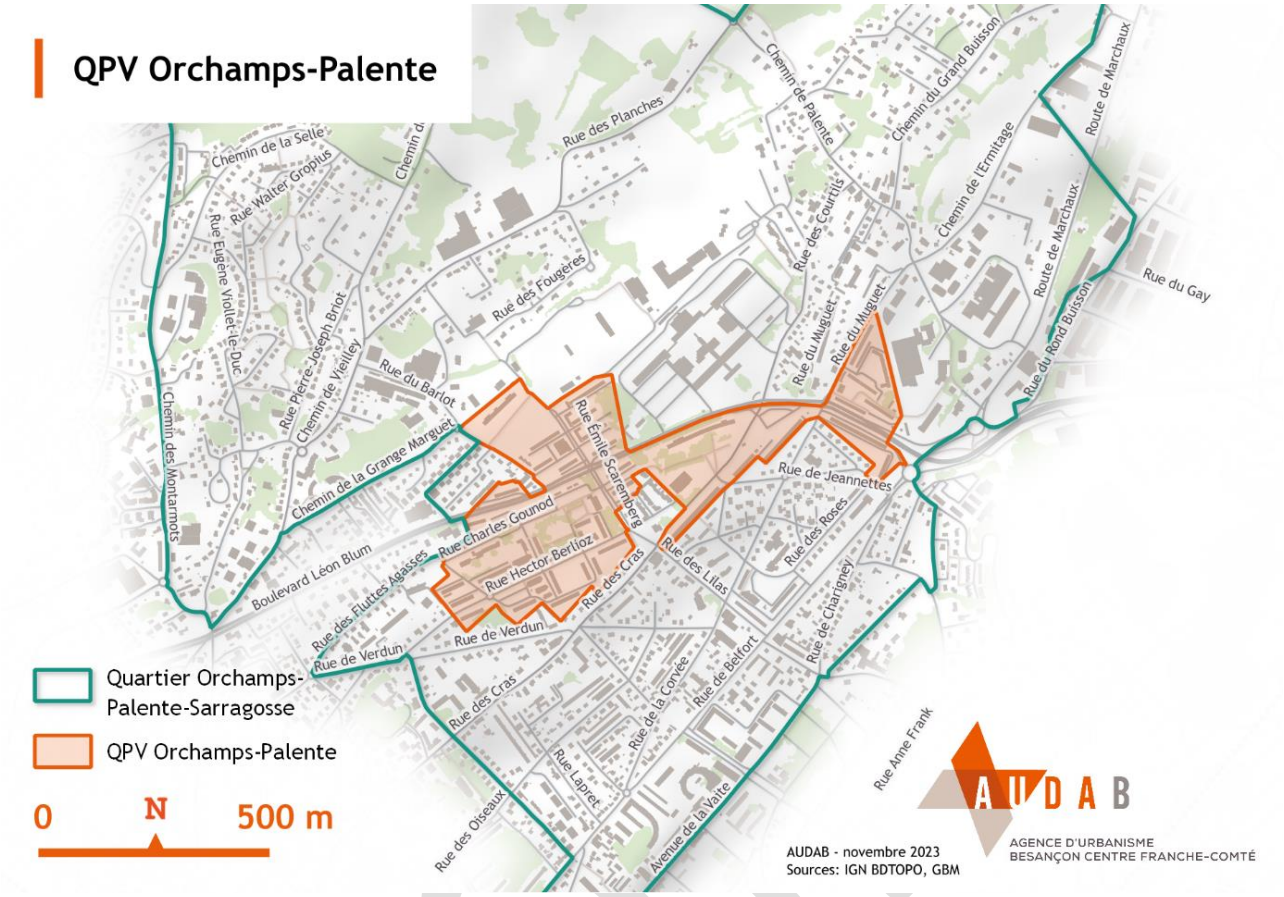

AUDAB - novembre 2023
Sources: IGN BDTOPO, GBM

AUDAB
AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

QPV Orchamps - Palente
Desserte du réseau Ginko

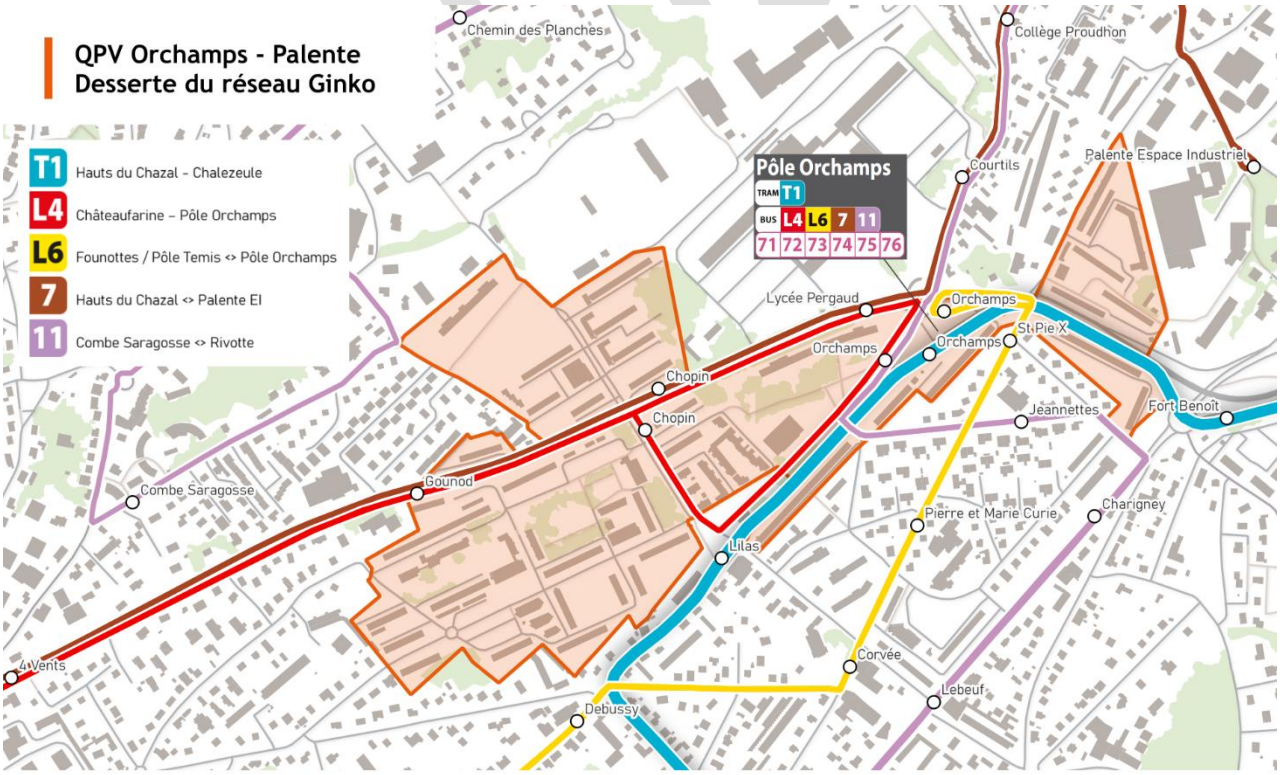

AUDAB, KEOLIS BESANCON - février 2024 - Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

KEOLIS BESANÇON
Acteur du réseau Ginko

AUDAB

DÉMOGRAPHIE

3 126 habitants

+ 6,4 % entre 2013 et 2018

2,7 % de la population bisontine

13 % de la population des QPV à Besançon

50 % de femmes

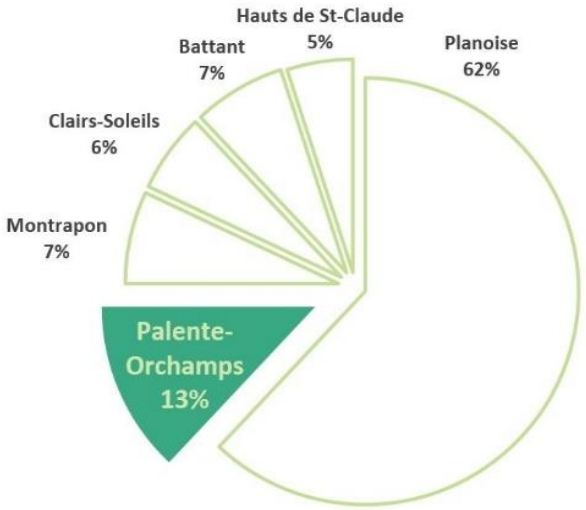

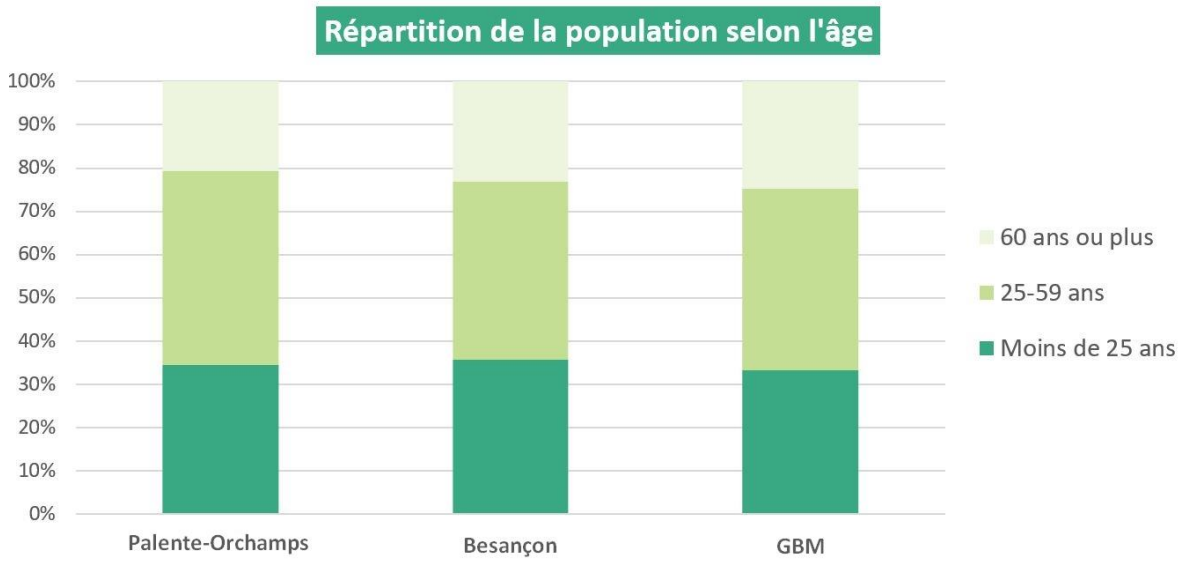

Source : Recensement de la population 2019 (à part pour la population totale qui est issue du recensement de la population 2018)

SITUATION SOCIALE

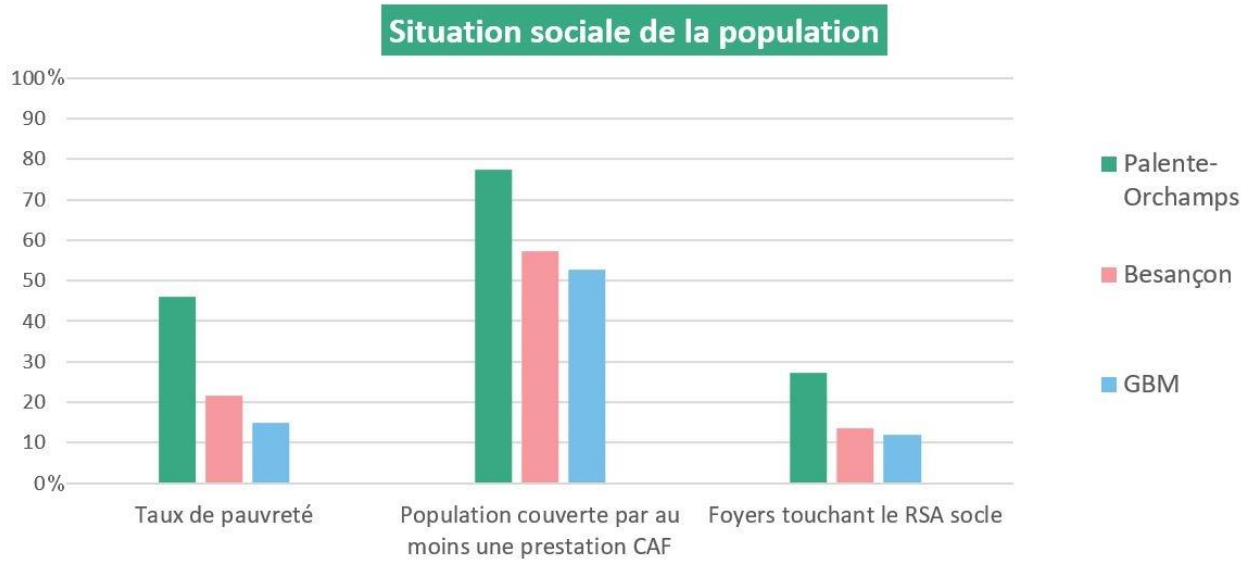

Source : CNAF 2021 (sauf pour le taux de pauvreté : FILOSOFI 2019)

Note : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus étant en situation de pauvreté monétaire. Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

Besançon
19 890 €

GBM
22 030 €

13 430 €
soit 1 119 € mensuel

C'est la médiane des revenus disponibles des ménages par unité de consommation

Sources : FILOSOFI 2019

PROJET

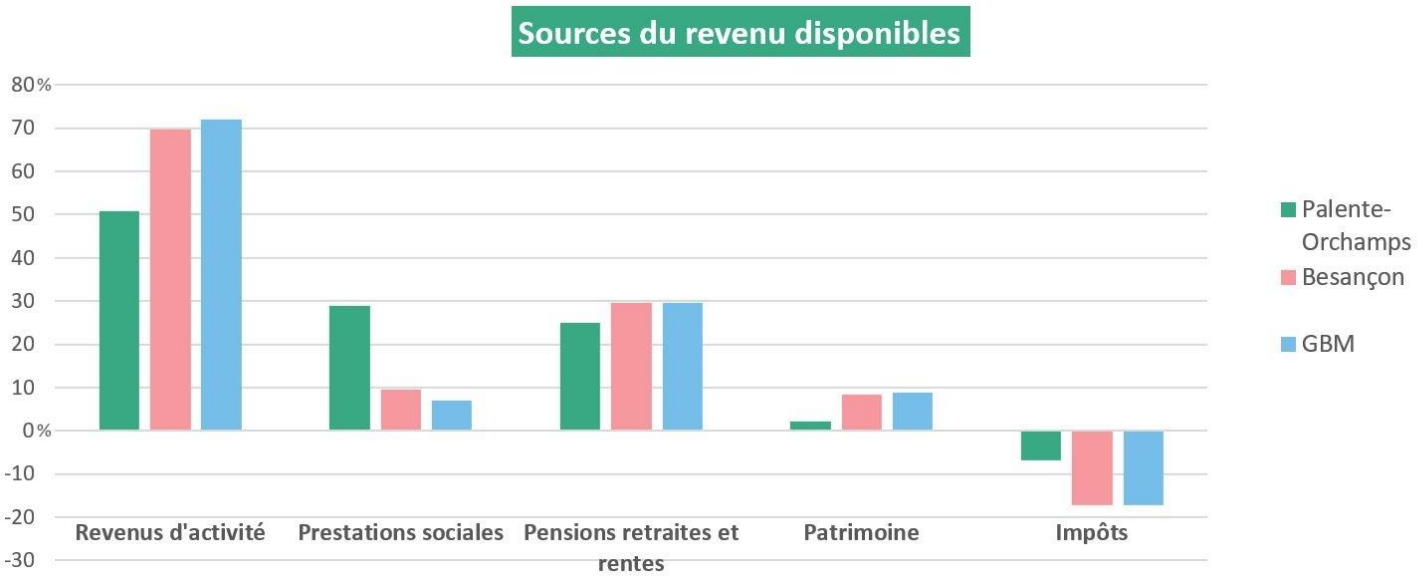

Sources : FILOSOFI 2019

PROJET

Besançon
21,8 %

GBM
17,3 %

35,1 %

C'est la part des familles monoparentales parmi les familles à Palente-Orchamps

Source : Recensement de la population 2019

Définition : Une famille monoparentale comprend selon l'INSEE un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

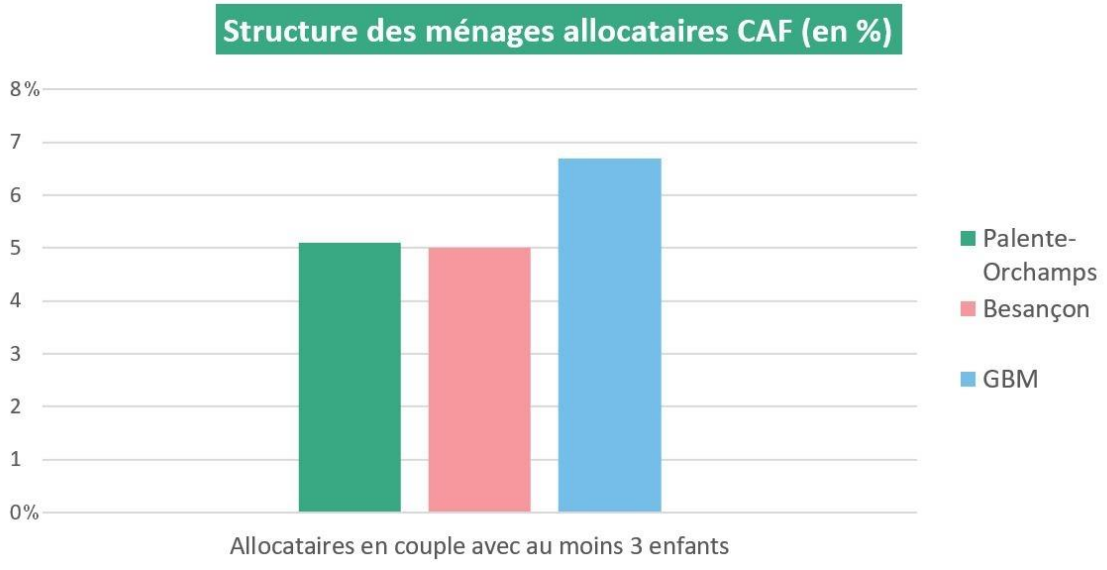

Source : CNAF 2021

ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ

2 917

C'est le nombre d'habitants bénéficiaires du régime général de la Sécurité sociale

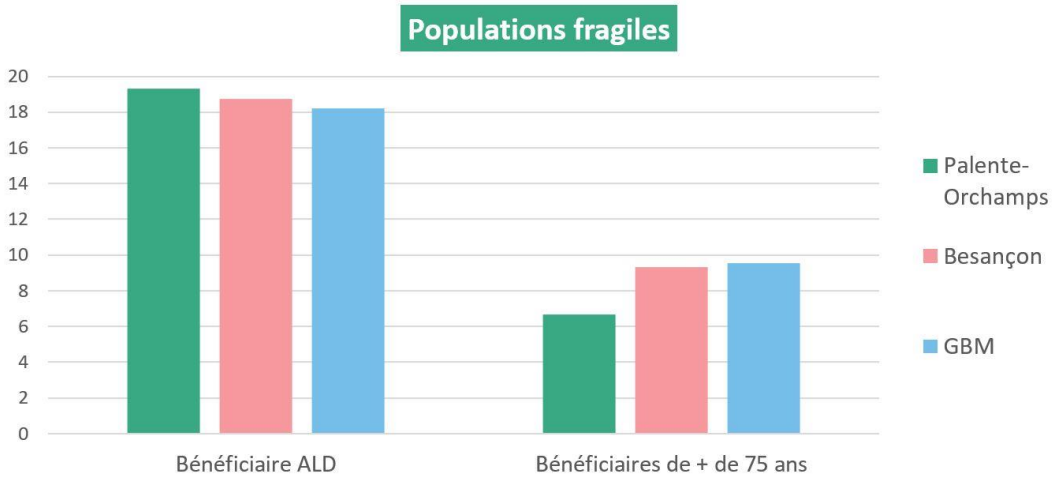

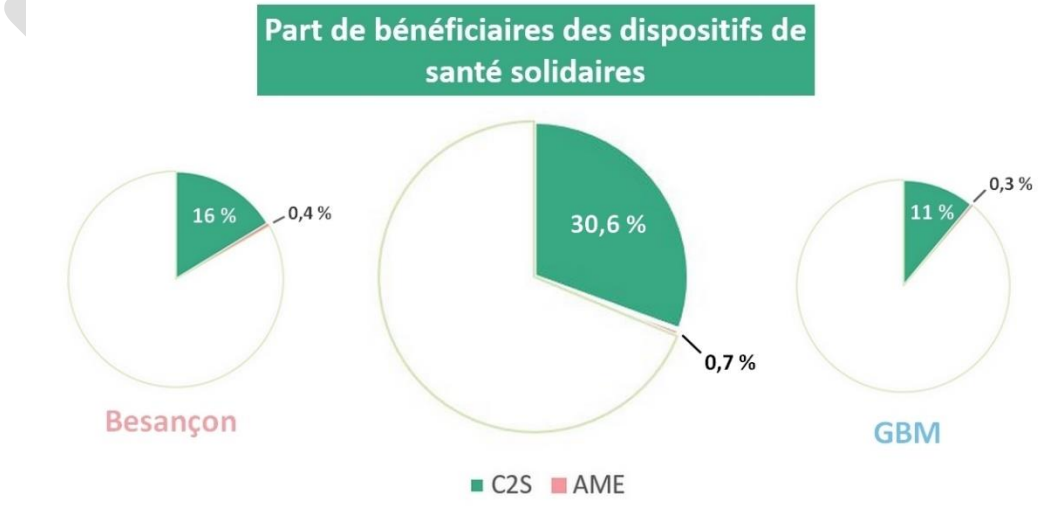

Source : CPAM 2023

*Note de lecture : La **Complémentaire santé solidaire** (C2S) est une aide sociale destinée à prendre en charge les dépenses médicales des personnes ayant les revenus les plus modestes. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Selon les ressources de la personne, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. **L'aide médicale d'État** (AME) est quant à elle une aide sociale principalement destinée à prendre en charge les dépenses médicales des étrangers en situation irrégulière sur le territoire français.*

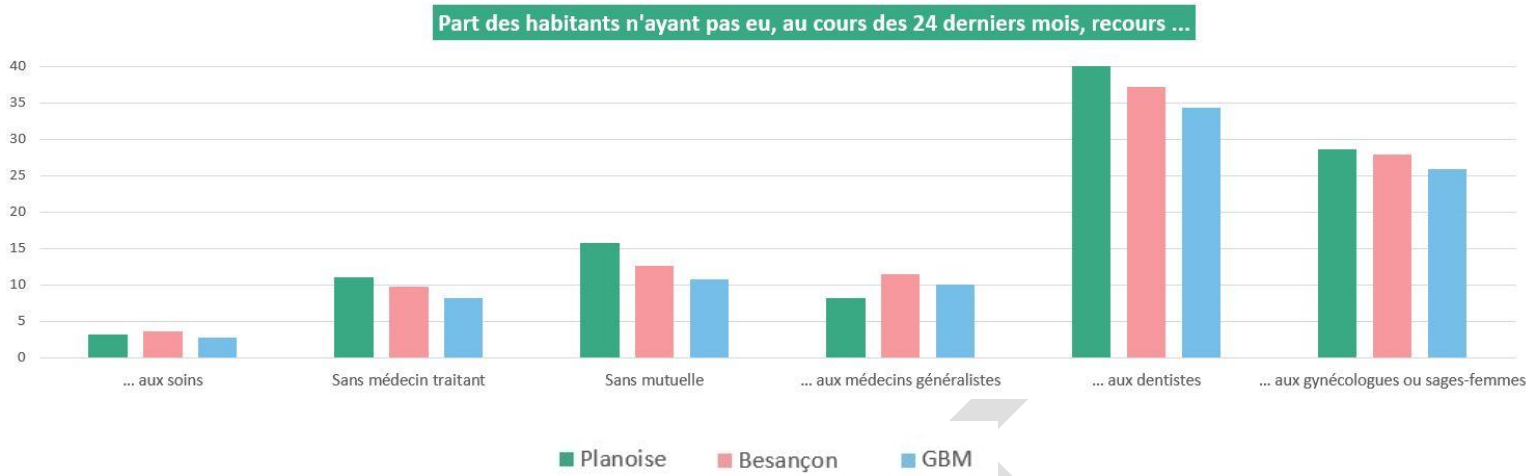

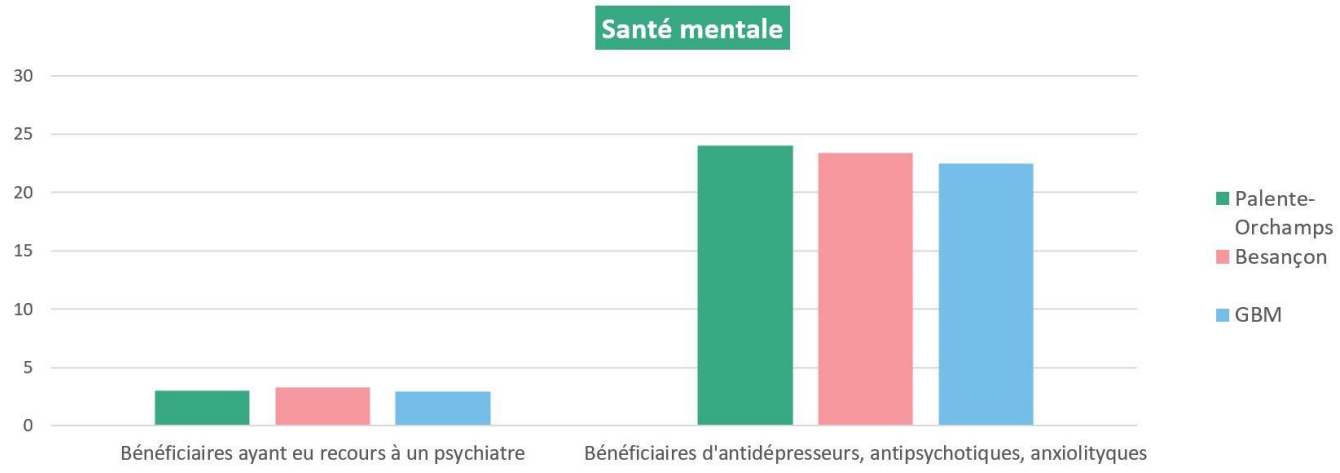

Source : CPAM 2023

LOGEMENT

95 % Des résidences principales sont des logements sociaux (25 % Besançon / 19 % GBM)	1 737 Logements sociaux	Mobilités
1,1 % * De logements sociaux vacants (3 % Besançon / 2,9 % GBM)	5,56 € par m² en moyenne pour louer un logement social (5,73 € en moyenne à Besançon et GBM)	5,4 % de sortants ↓ 12,7 % vont dans un QPV 4,5 % d'entrants ↓ 33,1 % viennent d'un QPV

Note de lecture : En 2021, 6,7 % des habitants de Palente-Orchamps ont quittés le quartier et 2,5 % sont arrivés.

** Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 %. Supérieur à 7 %, le taux de vacance peut signifier, entre autre, une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En deçà de 6 %, il reflète une forte tension sur les marchés du logement : faiblesse de l'offre au regard de la demande.*

A Besançon, 1 logement social | sur 2 se trouve en QPV
sur 10 se trouve à Palente-Orchamps

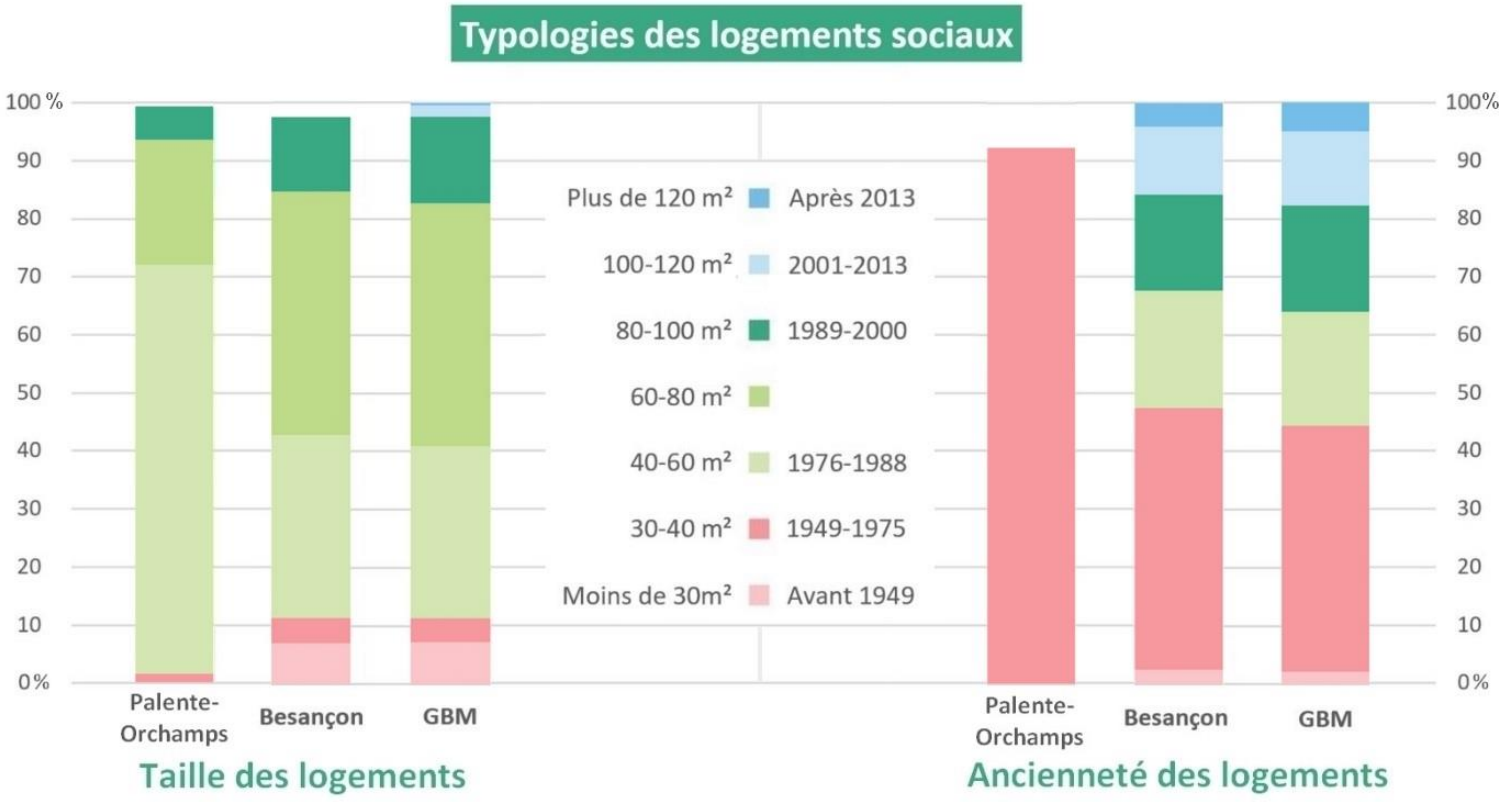

[1] *RPLS 2019 / Recensement de la population 2019 pour les données en rose*

[2] *RPLS 2021 pour les données en vert ainsi que les graphiques*

[3] *Fideli 2021 pour les données en bleu*

QPV Palente-Orchamps
Logements sociaux

QPV Palente-Orchamps

Logement

Logements sociaux

Bailleurs sociaux

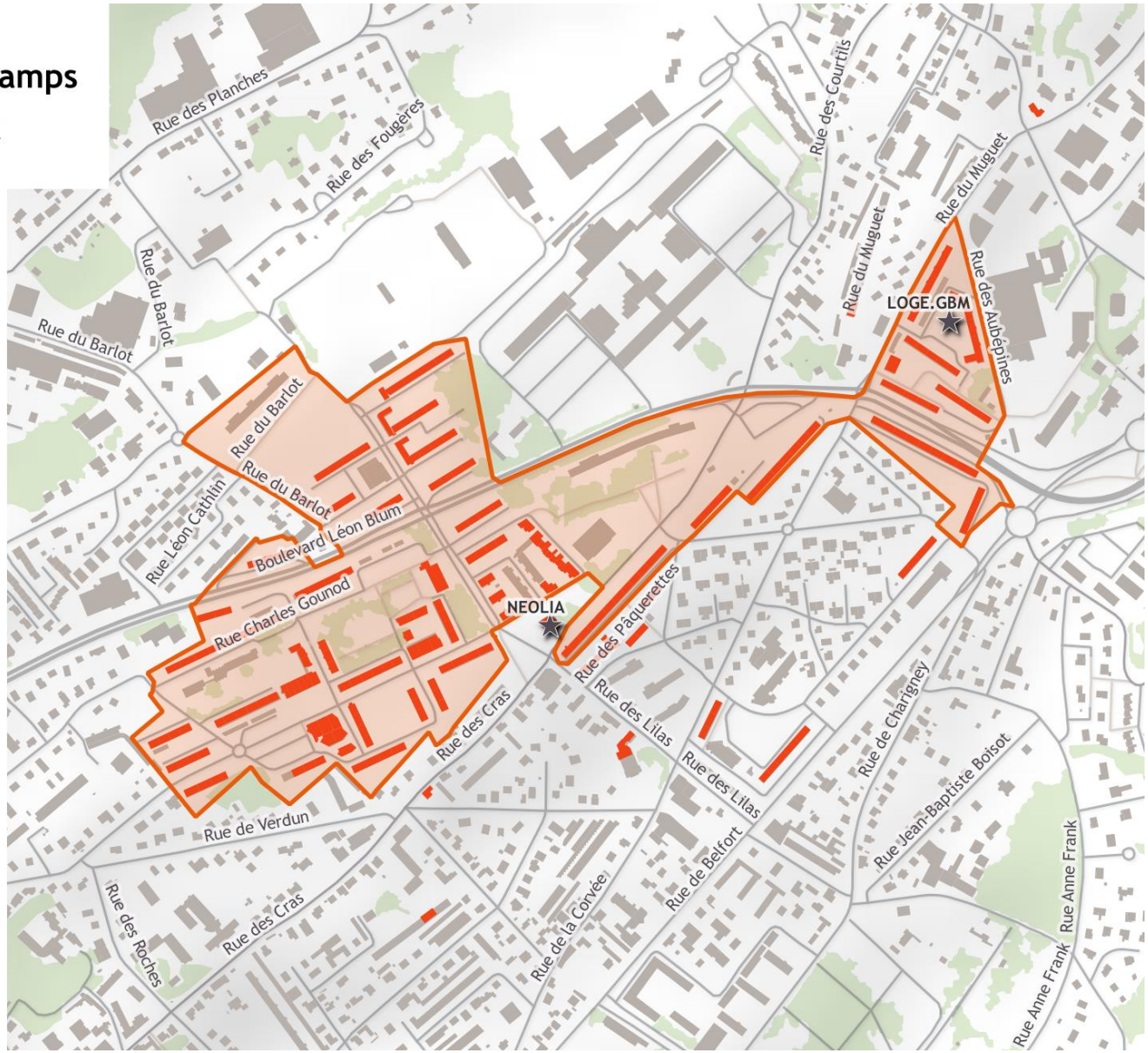

0 N 200 m

AUDAB
AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

ÉDUCATION

Maternelle

286 écolier·ère·s

dont 3 en Toute Petite Section

4 écoles maternelles publiques :
Condorcet, Curie, Herriot, Zay

Collège

148 collégien·ne·s

1 collège public de secteur :
Proudhon

Élémentaire

432 écolier·ère·s

4 écoles élémentaires publiques :
Condorcet, Curie, Herriot, Zay

Lycée

73 lycéen·ne·s (GT)

34 lycéen·ne·s (professionnel)

1 lycée public de secteur :
LEGT Pergaud

Source : DEPP 2020-2021

Note : Les effectifs des élèves au collège sont donnés sur le lieu de résidence de l'élève.

Note : Le nombre de collégiens et lycéens inclut les élèves scolarisés dans des établissements privés (et non pour les écoles)

GT = général et technologique / LEGT : lycée d'enseignement général et technologique

Enfants à besoins éducatifs particuliers

29 Élèves scolarisés dans une formation
UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro

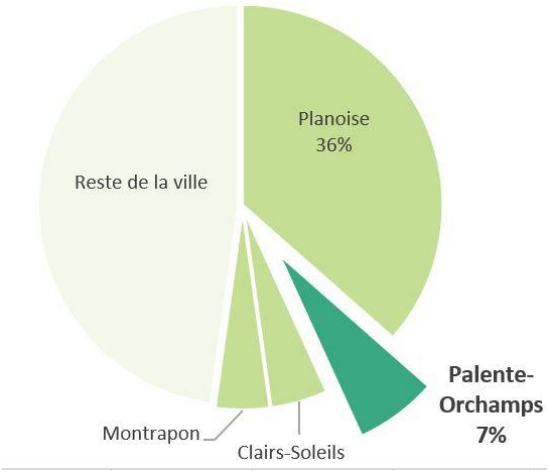

Source : DEPP 2020-2021

PROJET

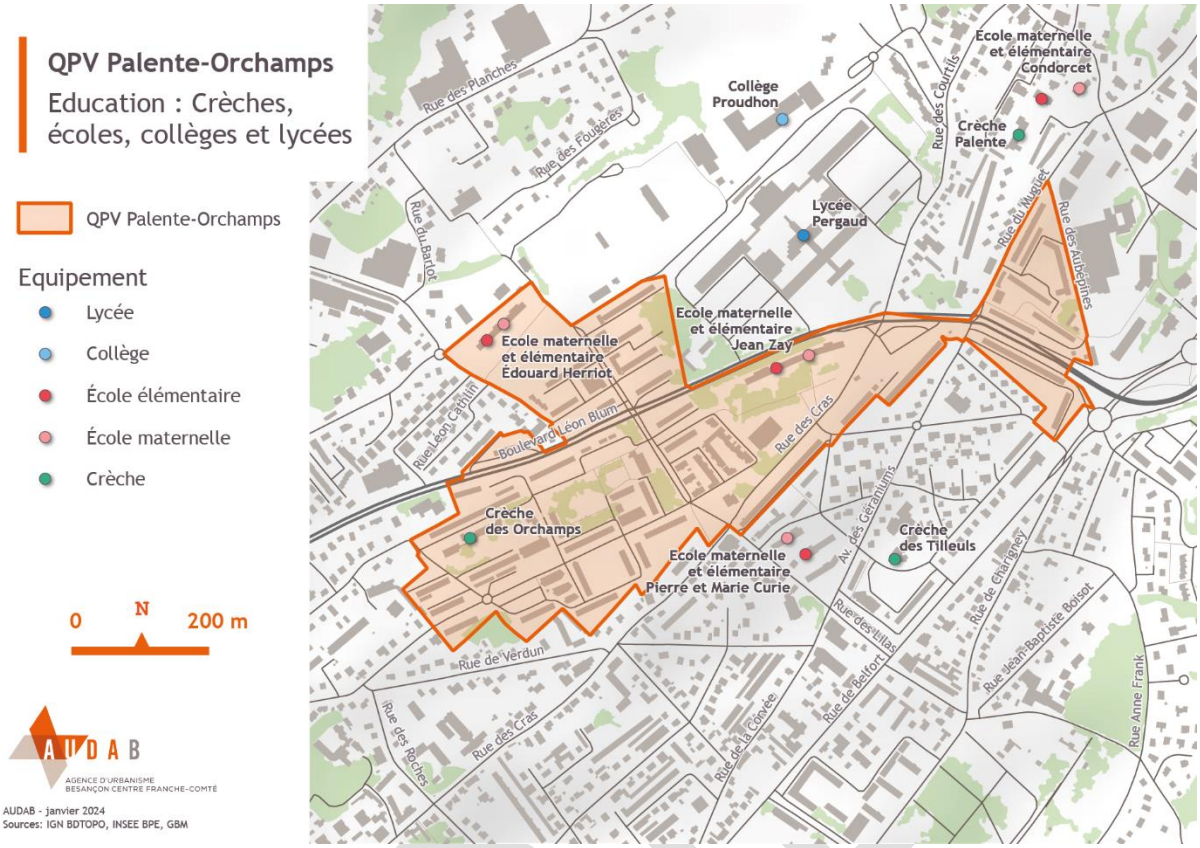

Effectifs des écoles, du périscolaires et des dispositifs d'accompagnement spécifique

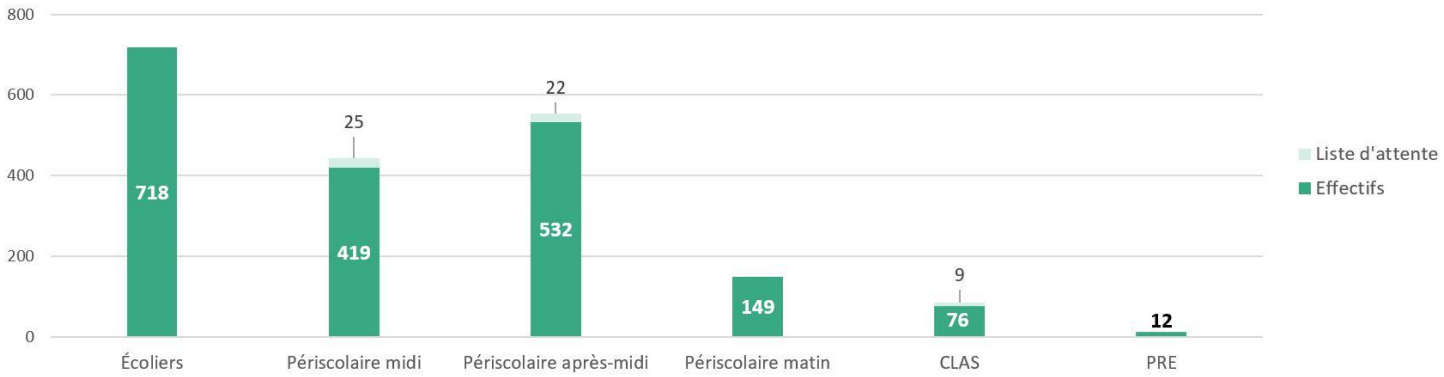

Source : Direction Éducation de la Ville de Besançon 2022-2023 / Associations pour les données CLAS

Note : Les structures proposant un accompagnement à la scolarité sont la MJC Palente-Orchamps et l'Afev

Note de lecture : Sur les 2397 enfants scolarisés en maternelle et élémentaire à Planoise, % mangent à la cantine, % bénéficient du périscolaire du soir, % bénéficient du périscolaire du matin, % sont suivi dans le cadre d'un accompagnement à la scolarité et % sont suivis par le Programme de Réussite Éducative.

	Collège	Lycée
CLAS	80 collégiens	20 lycéens
PRE	1 collégien	-

Indices de position sociale

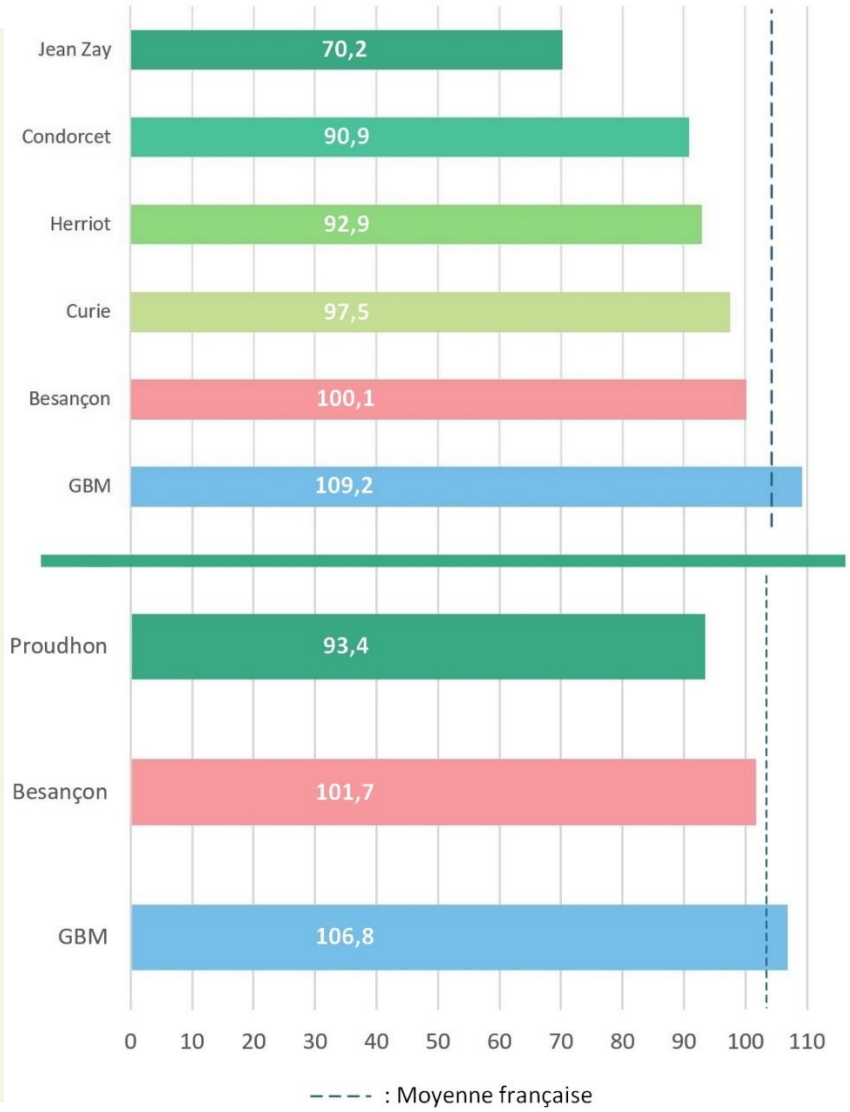

Source : DEPP 2021-2022

Classement national

Nombre d'écoles en France : 30 395

Jean Zay : 29 473ème

Condorcet : 23 992ème

Herriot : 22 953ème

Curie : 19 812ème

L'école Jean Zay fait partie des 3 % d'écoles françaises les plus défavorisées. Le collège Proudhon se classe pour sa part parmi les 25 % de collèges ayant l'IPS le plus bas.

Nombre de collèges en France : 6 962

Proudhon : 5 200ème

19 %

C'est le pourcentage d'élèves de 3ème qui accusent un retard scolaire

(13 % Besançon / 11 % GBM)

Source : DEPP 2019-2020

Note : L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur résumant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Il permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements. En France, l'IPS moyen des écoles et collèges est d'environ 103, avec des établissements échelonnés entre 50 et 158. Les collèges REP ont un IPS moyen de 84,6 et les collèges REP+ de 71,5.

Taux de réussite au brevet des collèges

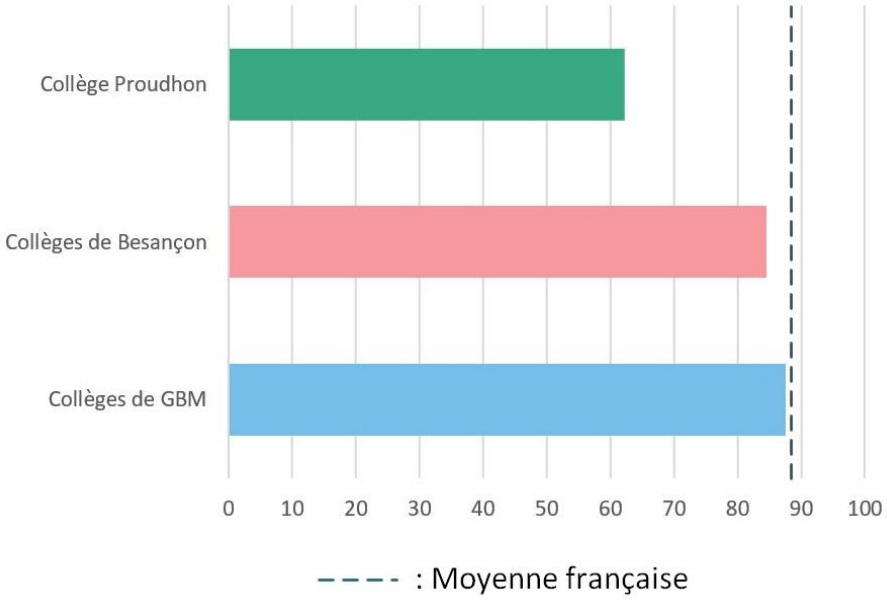

Classement national

Nombre de collèges en France : 6 622

Proudhon : 6 586ème

Le collège Proudhon se classe pour sa part parmi les 0,5 % de collèges ayant le taux de réussite au brevet des collèges le plus bas.

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

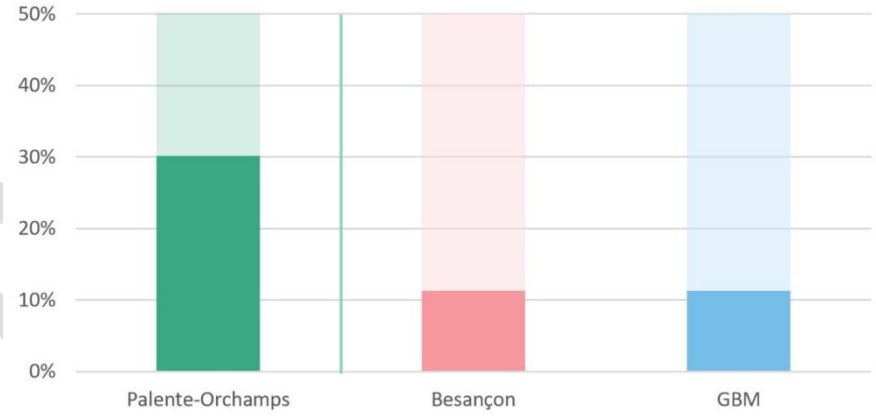

Source : Recensement de la population 2019

Quartier Palente-Orchamps

Sport et culture

QPV Palente-Orchamps

Equipement sportif et socio-culturel

- Complexe sportif
- Equipement sportif d'intérieur
- Stade et aire de jeux
- Association culturelle
- Médiathèque
- Maison de quartier

0 N 200 m

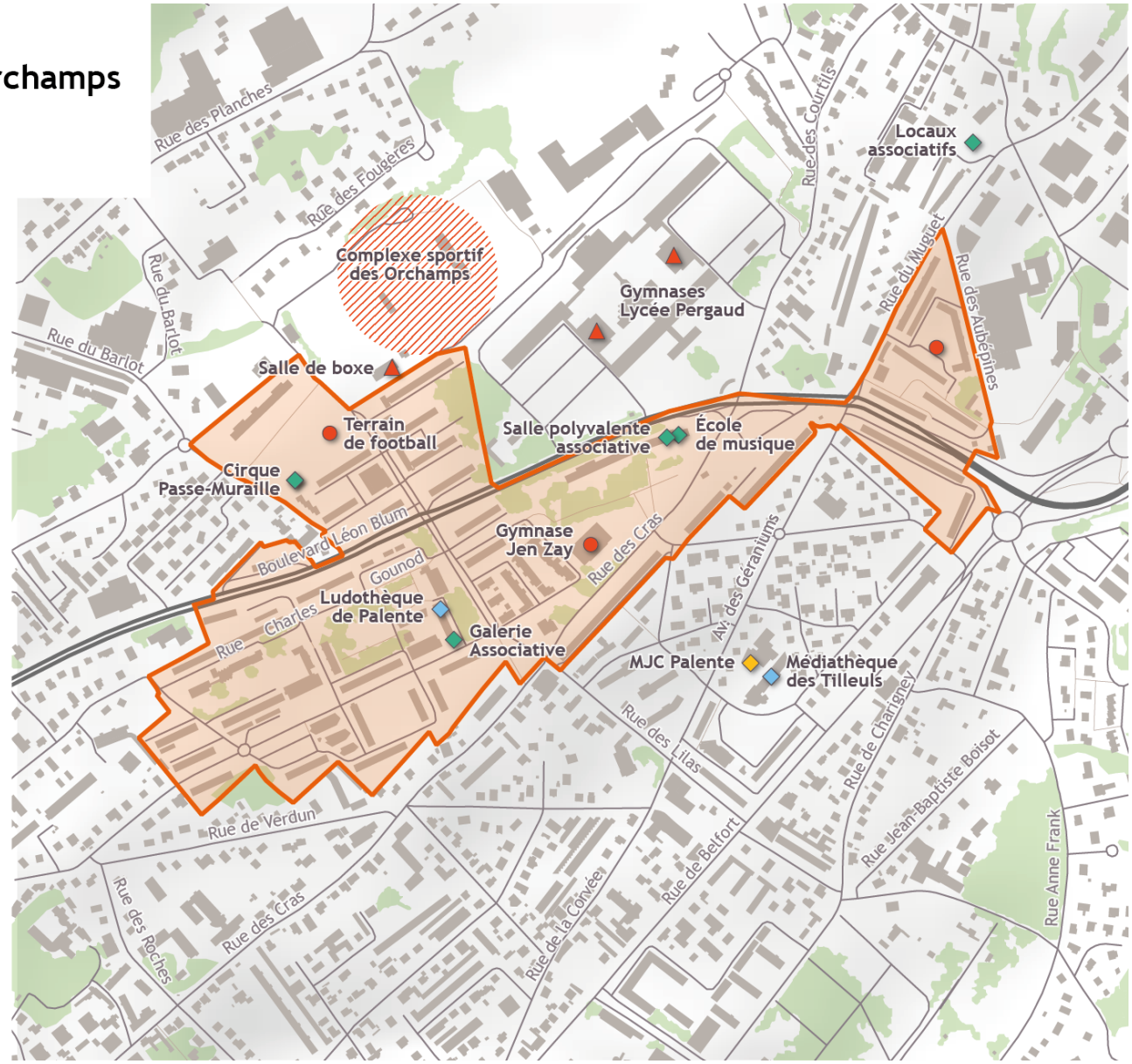

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

EMPLOI

555 demandeurs d'emploi en catégorie ABC

- 4 % depuis 1 an (entre juin 2022 et juin 2023)

5,4 % des demandeurs d'emploi bisontins

129 entrées en formation en 12 mois

Âge des demandeurs d'emploi

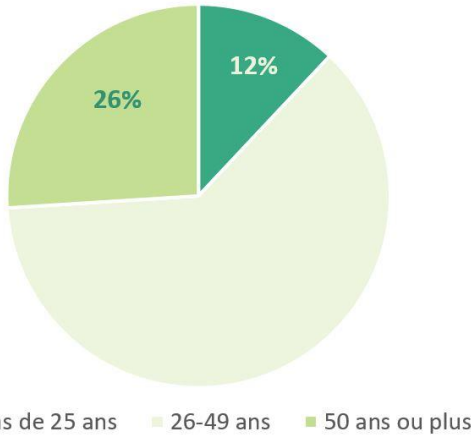

17,8 %

C'est la part population de Palente-Orchamps qui est demandeuse d'emploi

(9,5 % à Besançon)

Situation des demandeurs d'emploi

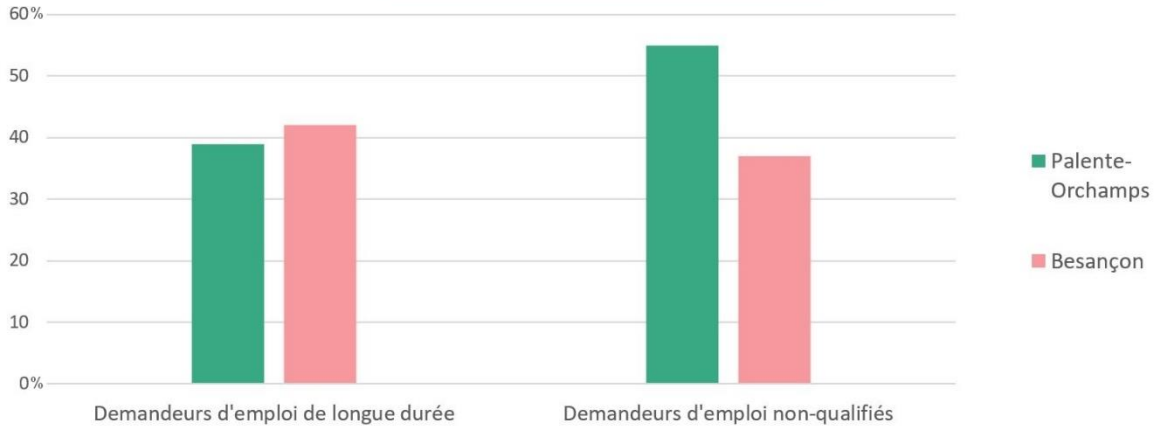

Métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi

1. Nettoyage de locaux (34 personnes)
2. Services domestiques (24 personnes)
3. Magasinage et préparation de commandes (22 personnes)

Quartier Palente-Orchamps-Saragosse
Accompagnement social
et à l'emploi

Quartier
Palente-Orchamps-Saragosse
Périmètre QPV
Orchamps-Palente

Accompagnement
social et à l'emploi
Structure
d'accompagnement
à l'emploi
Structure
d'accompagnement
social
Maison de quartier
Zone d'activité

0 N 1 km

AUDAB
AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

QPV Palente-Orchamps
Commerces et services

QPV Palente-Orchamps

Commmerces
et services
Supérette
et supermarché
Banque
Poste
Zone commerciale

0 N 200 m

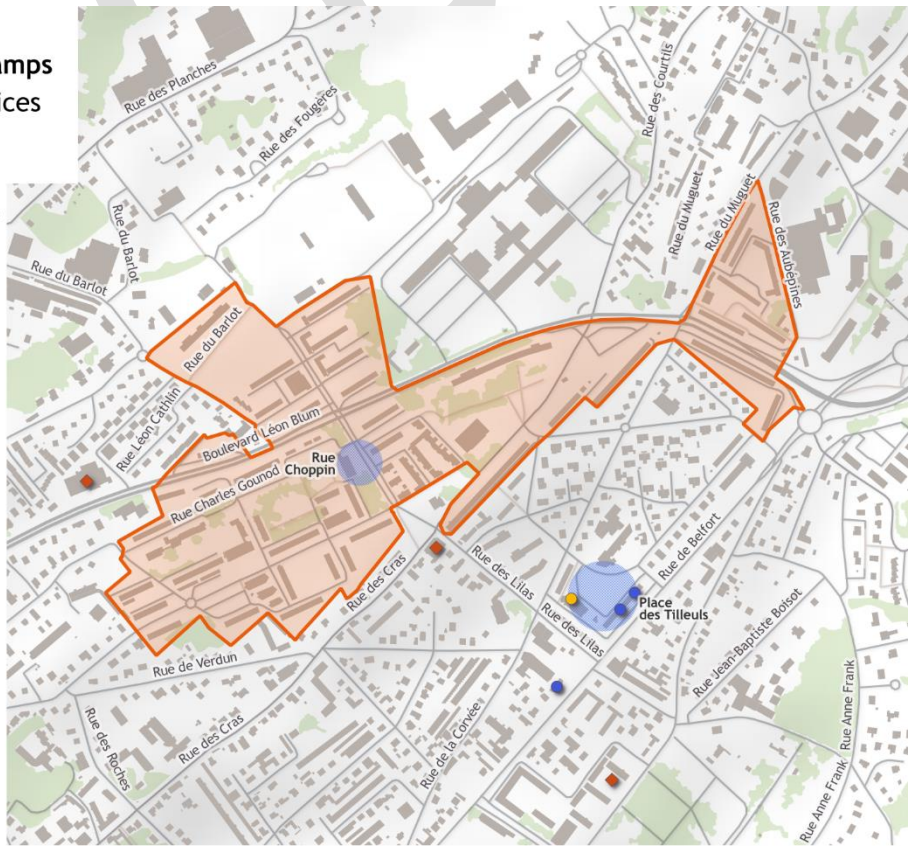

AUDAB
AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

QPV Palente-Orchamps
Equipements

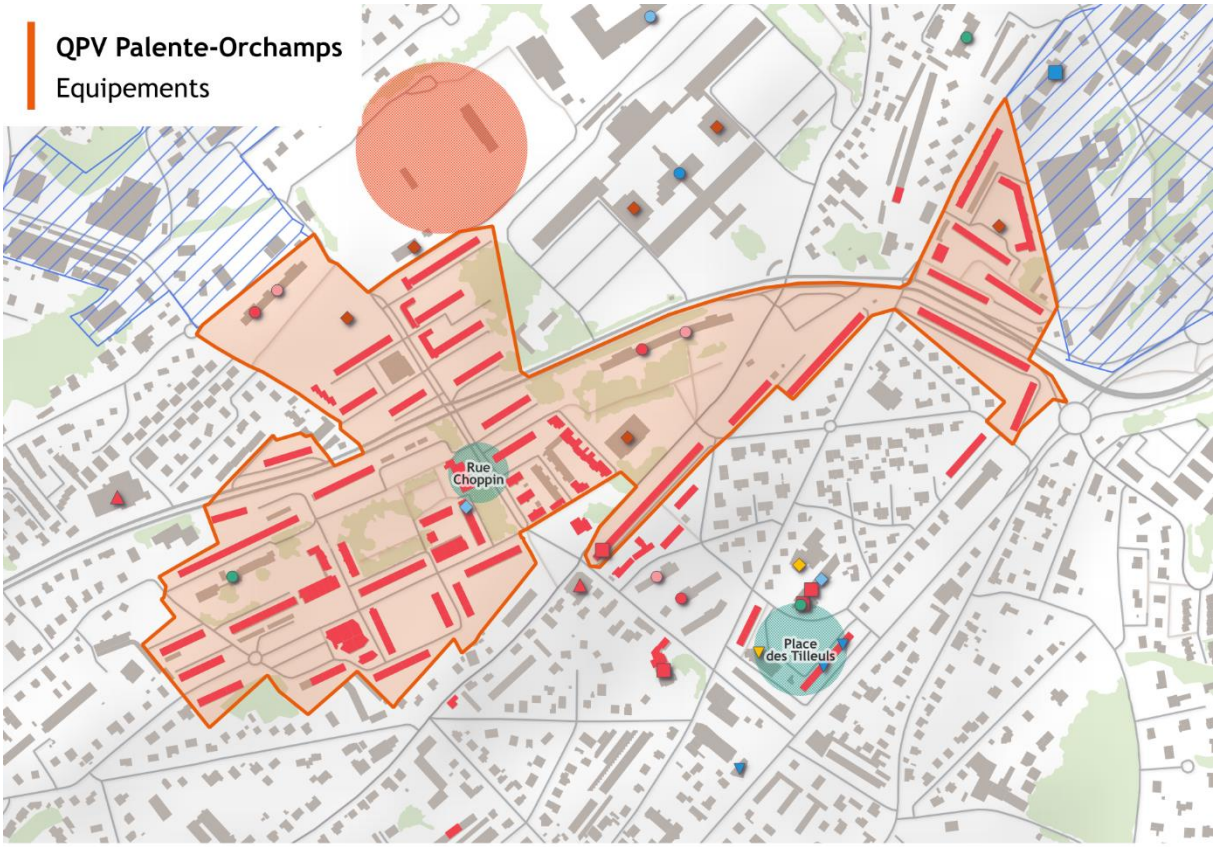

Logement
- Logements sociaux

Education
- Crèche
- École maternelle
- École élémentaire
- Collège
- Lycée

Commerce et service
- Banque
- Poste
- Zone commerciale

Emploi
- Service à l'emploi
- Accompagnement social
- Zone d'activités

Sport et Culture
- Médiathèque
- Maison de quartier
- Equipement sportif

0 N 200 m

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - février 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

Grand Besançon Métropole

Ville de Besançon

CONTRAT DE VILLE

Portrait de quartier

Planoise

AUDAB - janvier 2024 - Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM, TodoData

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

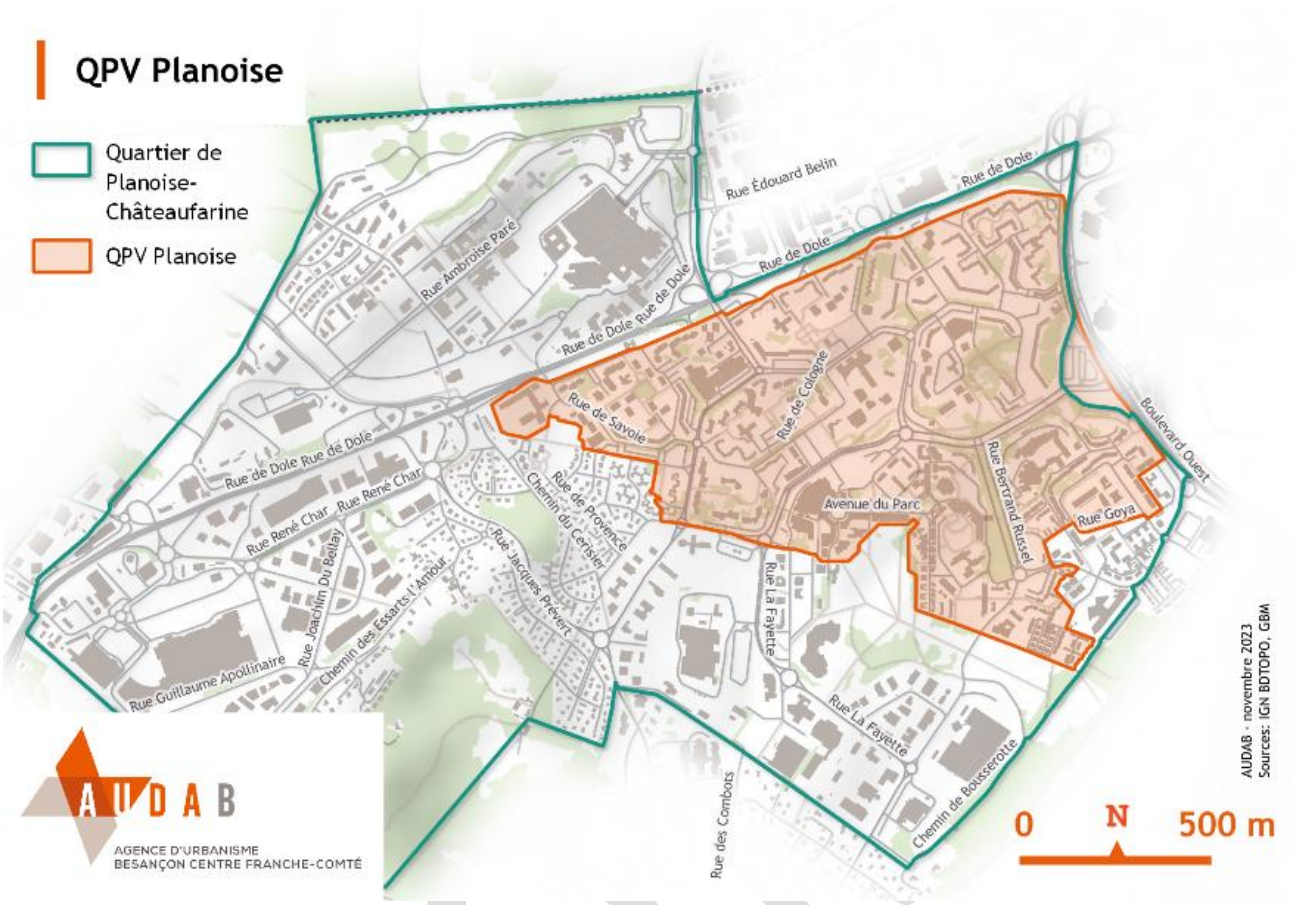
QPV Planoise
Quartier de Planoise-Châteaufarine
QPV Planoise
Rue Édouard Belin
Rue de Dole
Rue Ambroise Paré
Rue de Savoie
Rue de Cologne
Boulevard Ouest
Avenue du Parc
Rue Bertrand Russel
Rue Goya
Rue de Provence
Chemin du Cerisier
Rue Jacques Prévert
Rue La Fayette
Rue René Char
Rue Joachim Du Bellay
Chemin des Essarts l'Amour
Rue Guillaume Apollinaire
Rue des Combots
Chemin de Bousseronte
AUDAB
AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ
0
N
500 m
AUDAB - novembre 2023
Sources: IGN BDTOPO, GBM

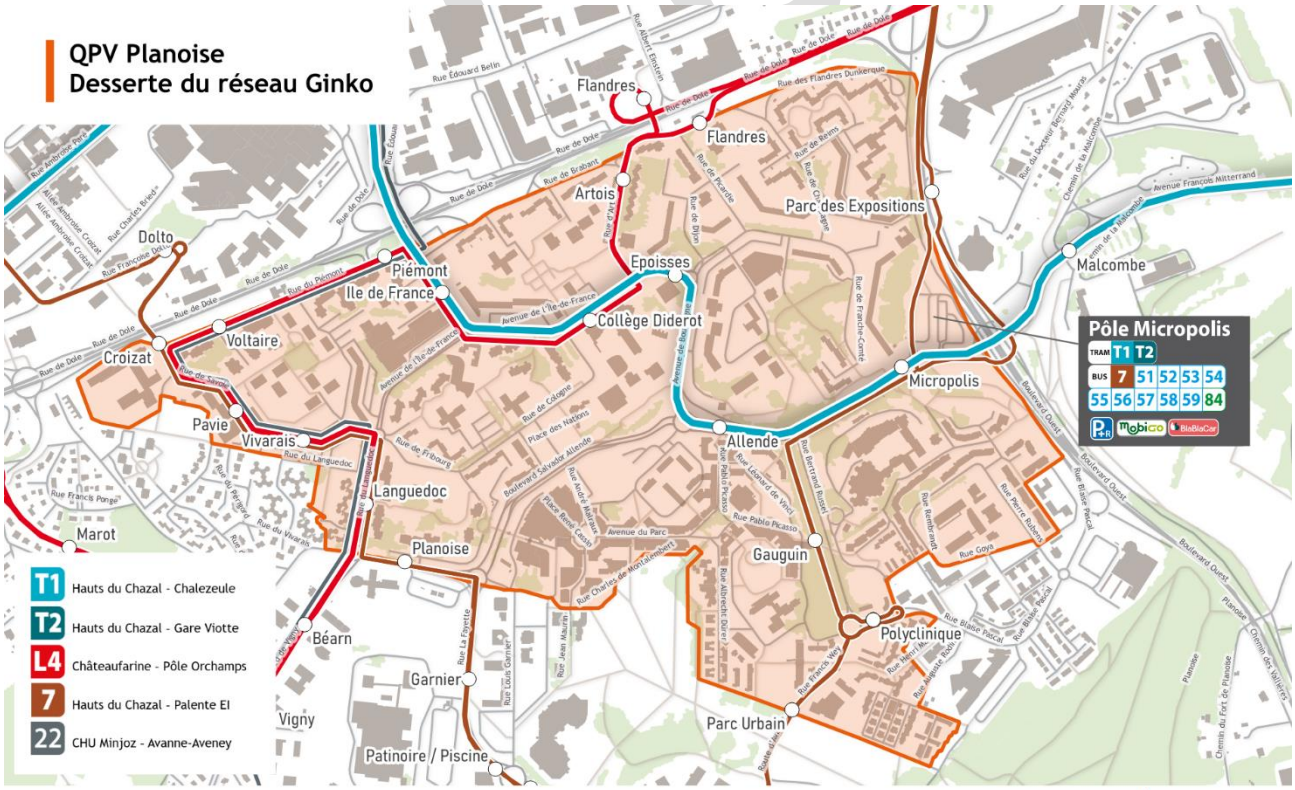
QPV Planoise
Desserte du réseau Ginko
Flandres
Artois
Parc des Expositions
Malcombe
Dolto
Piémont
Ile de France
Epoisses
Collège Diderot
Voltaire
Croizat
Micropolis
Pavie
Vivarais
Allende
Languedoc
Marot
Planoise
Gauguin
Polyclinique
Béarn
Garnier
Parc Urbain
Vigny
Patinoire / Piscine
Pôle Micropolis
TRAM T1 T2
BUS 7 51 52 53 54
55 56 57 58 59 84
T1 Hauts du Chazal - Chalezeule
T2 Hauts du Chazal - Gare Viotte
L4 Châteaufarine - Pôle Orchamps
7 Hauts du Chazal - Palente El
22 CHU Minjoz - Avanne-Aveney
0
N
200 m
KEOLIS BESANÇON
Acteur du réseau Ginko
AUDAB
AUDAB, KEOLIS BESANCON - janvier 2024 - Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

DÉMOGRAPHIE

15 378 habitants

+ 0,6 % entre 2013 et 2018

13,2 % de la population bisontine

62 % de la population des QPV à Besançon

53 % de femmes

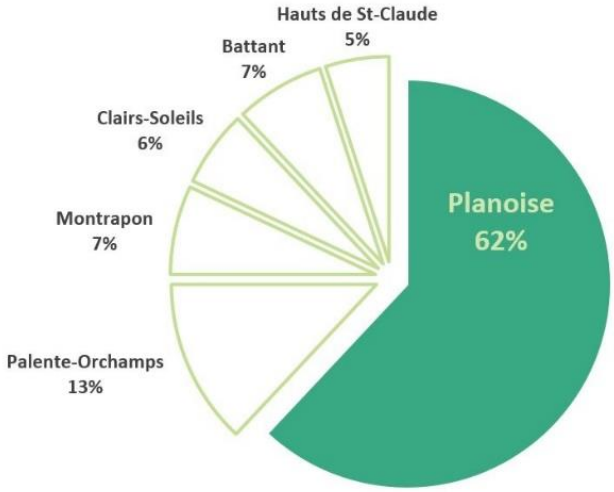

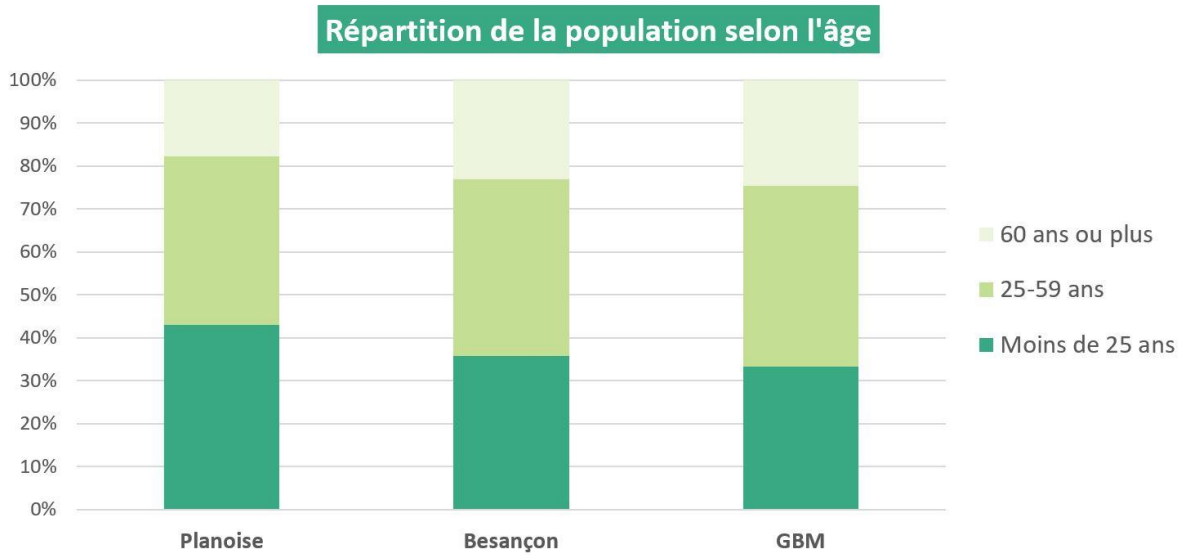

Source : Recensement de la population 2019 (à part pour la population totale qui est issue du recensement de la population 2018)

SITUATION SOCIALE

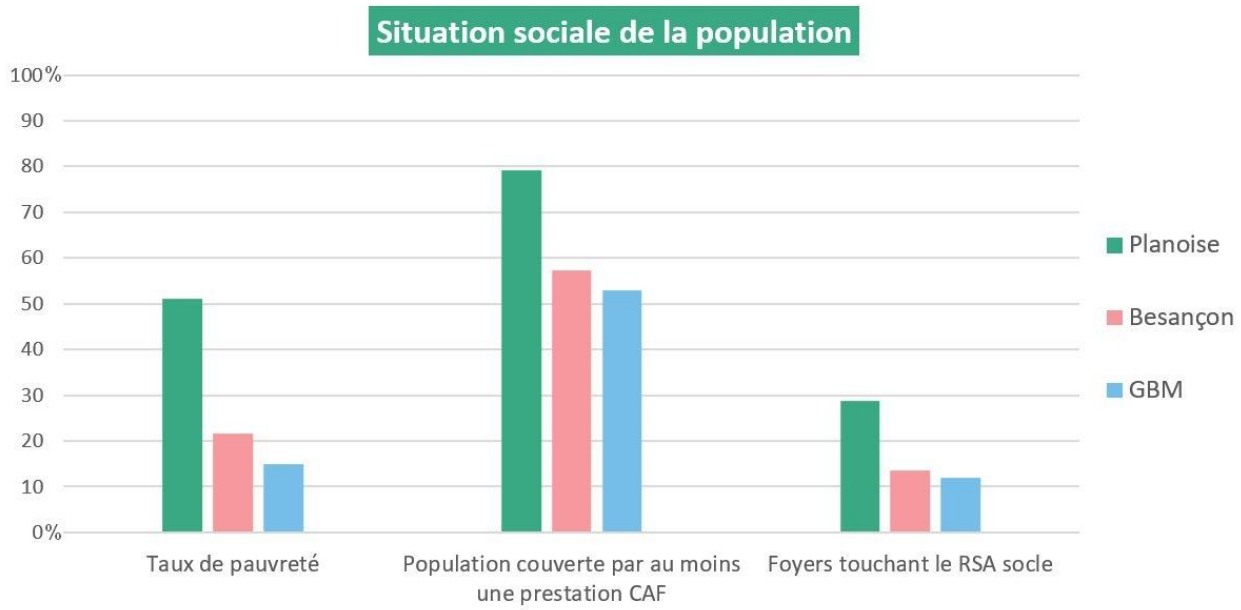

Source : CNAF 2021 (sauf pour le taux de pauvreté : FILOSOFI 2019)

Note : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus étant en situation de pauvreté monétaire. Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

PROJ

Besançon
19 890 €

GBM
22 030 €

13 080 €
soit 1 090 € mensuel

C'est la médiane des revenus disponibles des ménages par unité de consommation

Sources : FILOSOFI 2019

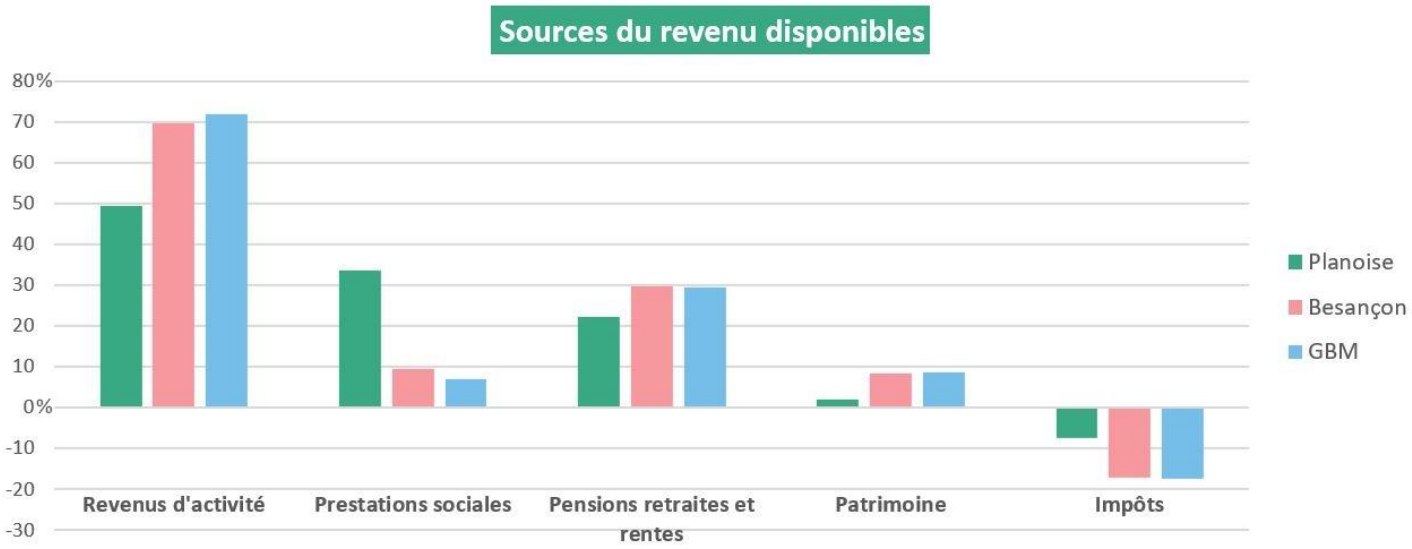

Sources : FILOSOFI 2019

Besançon
21,8 %

GBM
17,3 %

35,7 %

C'est la part des familles monoparentales parmi les familles à Planoise

Source : Recensement de la population 2019

Définition : Une famille monoparentale comprend selon l'INSEE un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

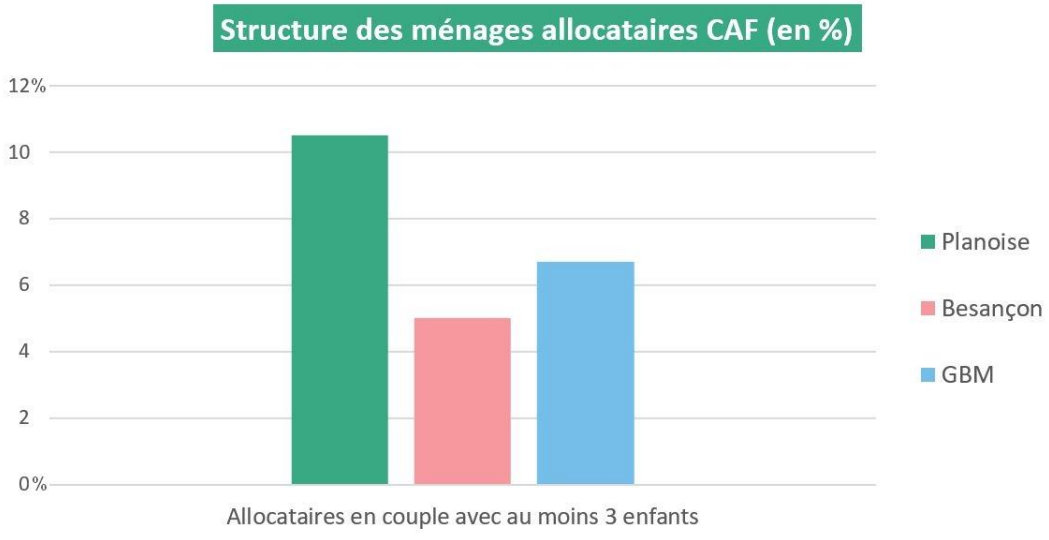

Source : CNAF 2021

PROJET

ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ

14 446

C'est le nombre d'habitants bénéficiaires du régime général de la Sécurité sociale

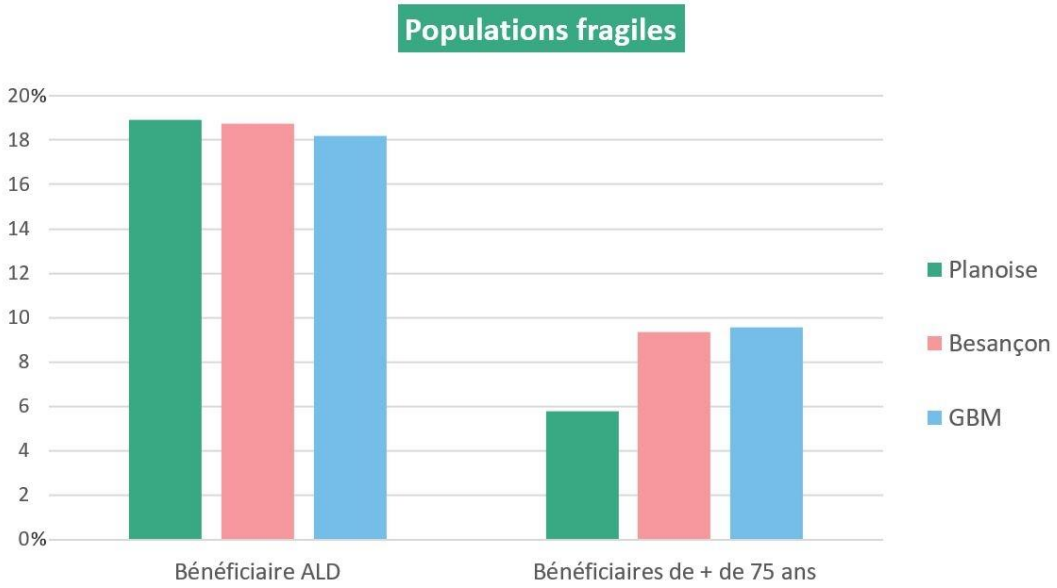

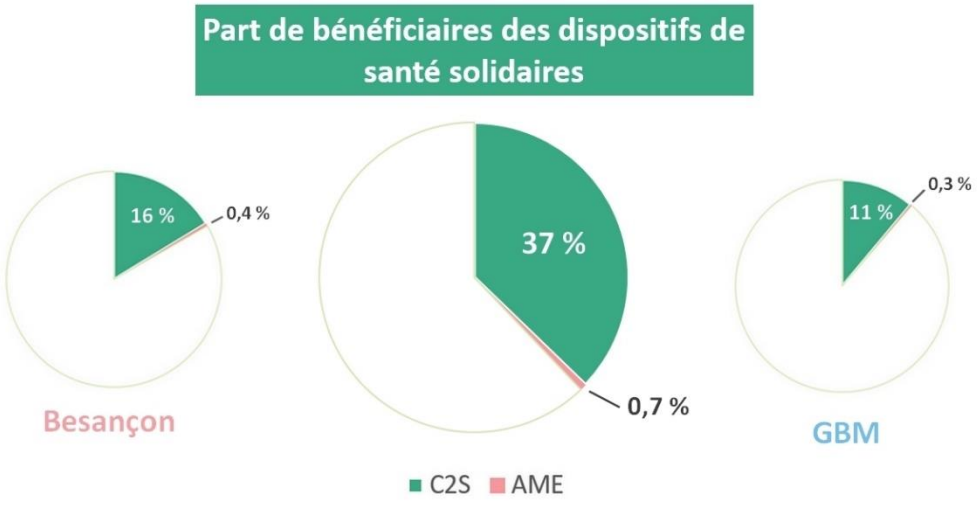

Source : CPAM 2023

*Note de lecture : La **Complémentaire santé solidaire** (C2S) est une aide sociale destinée à prendre en charge les dépenses médicales des personnes ayant les revenus les plus modestes. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Selon les ressources de la personne, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. **L'aide médicale d'État** (AME) est quant à elle une aide sociale principalement destinée à prendre en charge les dépenses médicales des étrangers en situation irrégulière sur le territoire français.*

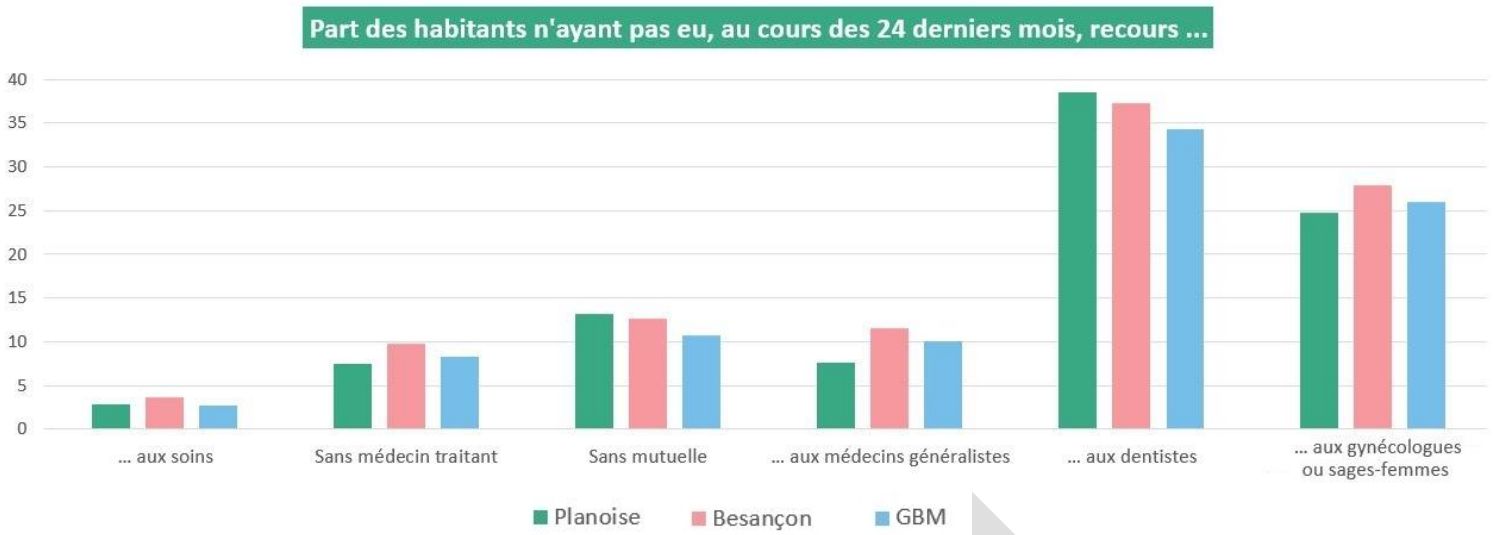

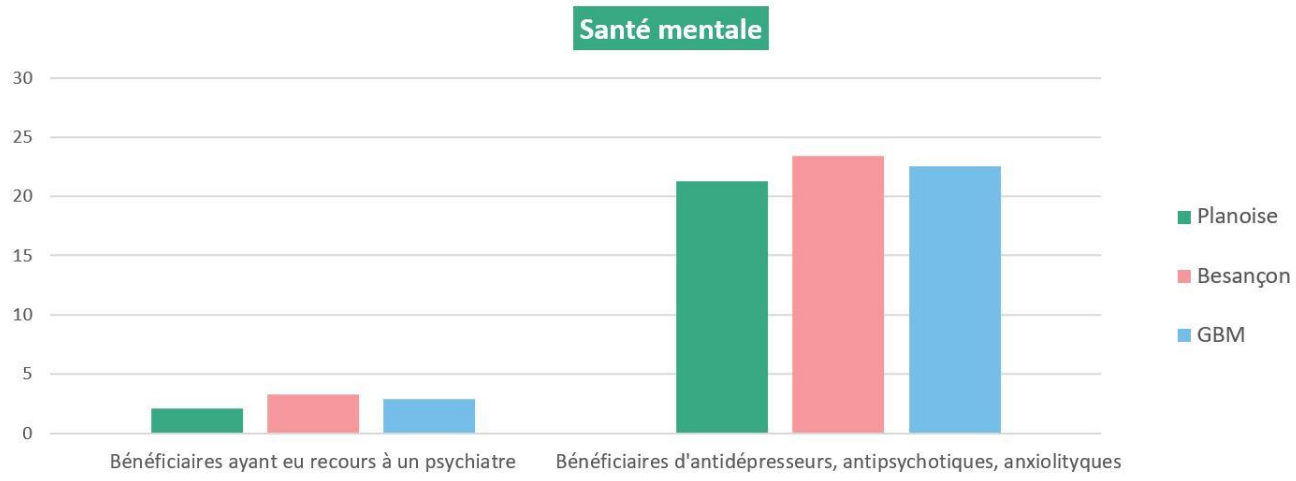

Source : CPAM 2023

LOGEMENT

79 % des résidences principales sont des logements sociaux (25 % Besançon / 19 % GBM)	5 574 logements sociaux	Mobilités 6,7 % de sortants 13,2 % vont dans un QPV 2,5 % d'entrants 20,1 % viennent d'un QPV
3,9 % * de logements sociaux vacants (3 % Besançon / 2,9 % GBM)	5,16 € par m² en moyenne pour louer un logement social (5,73 € en moyenne à Besançon et GBM)	

Note de lecture : En 2021, 6,7 % des Planoisiens ont quittés le quartier et 2,5 % sont arrivés.

** Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 %. Supérieur à 7 %, le taux de vacance peut signifier, entre autre, une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En deçà de 6 %, il reflète une forte tension sur les marchés du logement : faiblesse de l'offre au regard de la demande.*

A Besançon, 1 logement social
- sur 2 se trouve en QPV
- sur 3 se trouve à Planoise

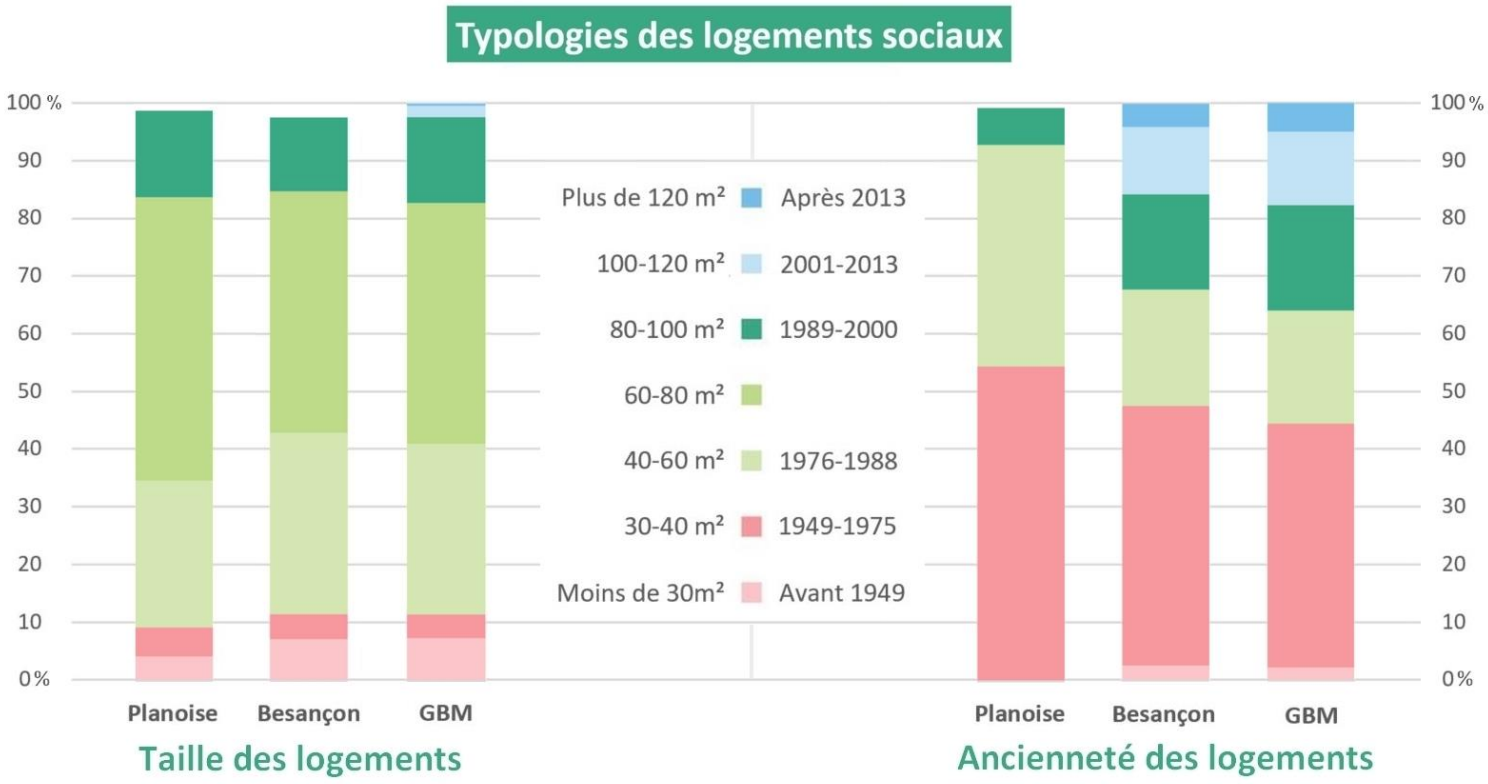

[1] *RPLS 2019 / Recensement de la population 2019 pour les données en rose*

[2] *RPLS 2021 pour les données en vert ainsi que les graphiques*

[3] *Fideli 2021 pour les données en bleu*

QPV Planoise
Logements sociaux

QPV Planoise

Logement

Logements sociaux

Copropriétés

Bailleurs sociaux

0 N 200 m

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

ÉDUCATION

Maternelle

923 écolier·ère·s

dont 66 en Toute Petite Section

11 écoles maternelles publiques :

Artois, Boulloche, Bourgogne, Champagne, Cologne, Dürer, Fourier, Fribourg, Ile-de-France, Picardie, Saint-Exupéry

Collège

1 067 collégien·ne·s

2 collèges publics de secteur :

Diderot et Voltaire

Élémentaire

1 474 écolier·ère·s

5 écoles élémentaires publiques :

Bourgogne, Champagne, Dürer, Fourier, Ile-de-France

Lycée

305 lycéen·ne·s (GT)

311 lycéen·ne·s (professionnel)

2 lycées publics de secteur :

LEGT Victor Hugo et LP Tristan Bernard

Source : DEPP 2020-2021

Note : Les effectifs des élèves au collège sont donnés sur le lieu de résidence de l'élève.

Note : Le nombre de collégiens et lycéens inclut les élèves scolarisés dans des établissements privés (et non pour les écoles)

GT = général et technologique / LEGT : lycée d'enseignement général et technologique / LP : lycée professionnel

Enfants à besoins éducatifs particuliers

158 Élèves scolarisés dans une formation UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro

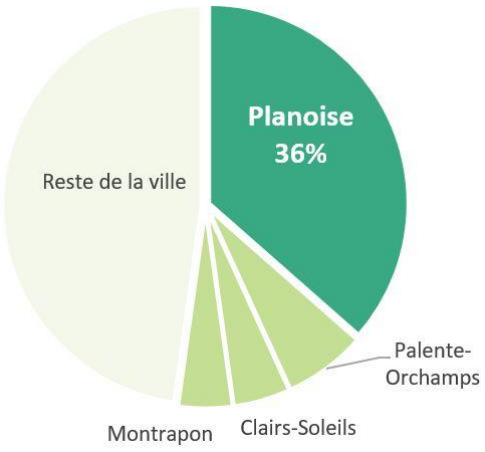

Source : DEPP 2020-2021

Note de lecture : En 2020-2021, plus de la moitié des enfants scolarisés dans une formation UPE2A, ULIS, SEGPA ou 3e prépa-pro résident dans un QPV.

PROJET

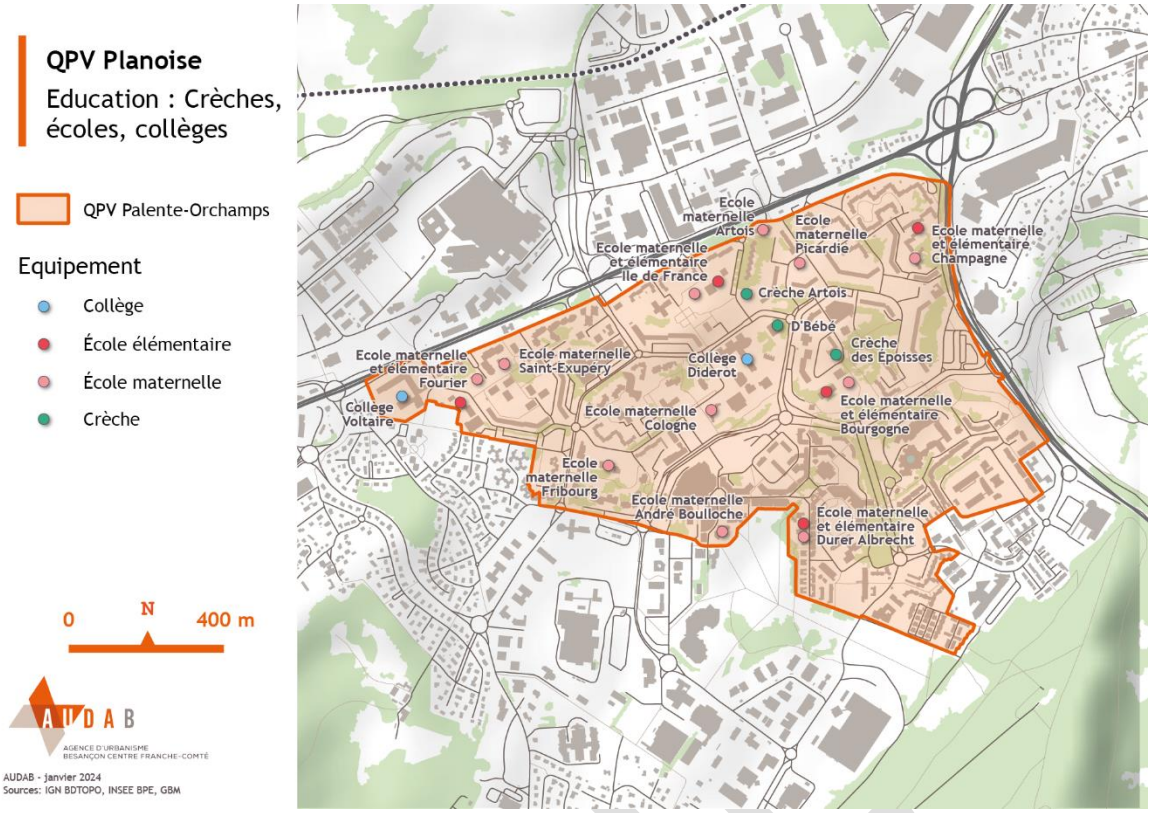

Effectifs des écoles, du périscolaire et des dipositifs d'accompagnement spécifique

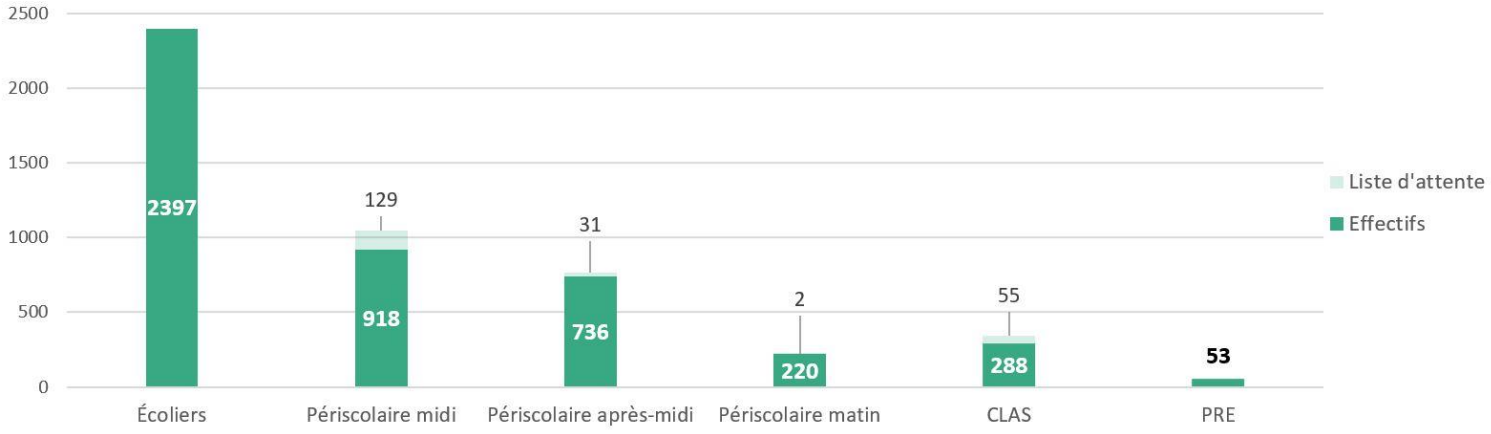

Source : Direction Éducation de la Ville de Besançon 2022-2023 / Associations pour les données CLAS

Note : Les structures proposant un accompagnement à la scolarité sont la Maison de quartier de Planoise, PARI, l'Afev, les Francas, le Secours populaire et l'AAB

Note de lecture : Sur les 2397 enfants scolarisés en maternelle et élémentaire à Planoise, 38 % mangent à la cantine, 31 % bénéficient du périscolaire du soir, 9 % bénéficient du périscolaire du matin, 13 % sont suivi dans le cadre d'un accompagnement à la scolarité et 2 % sont suivis par le Programme de Réussite Éducative.

	Collège	Lycée
CLAS	243 collégiens	156 lycéens
PRE	19 collégiens	-

Écoles

Collèges

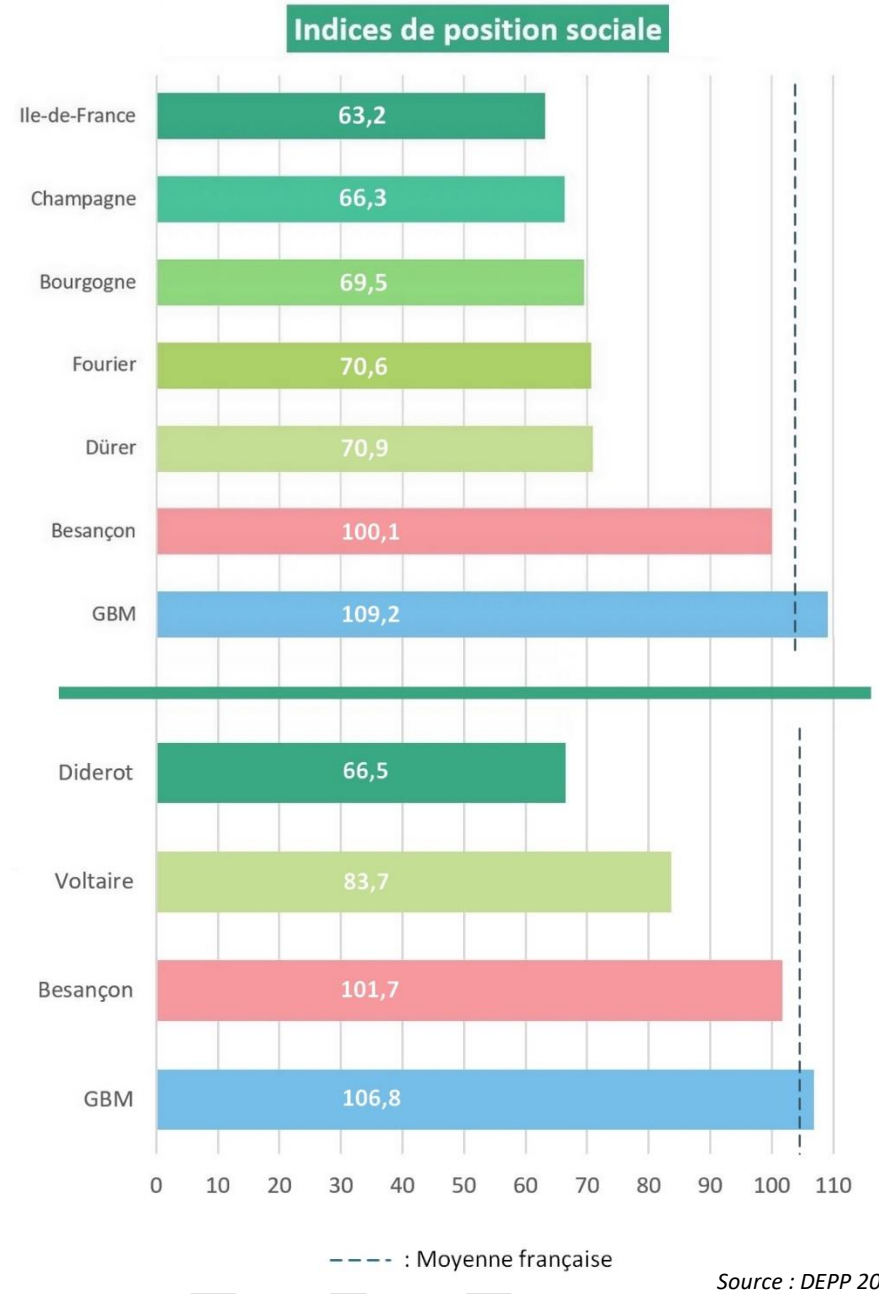

Source : DEPP 2021-2022

Classement national

Nombre d'écoles en France : 30 395

Ile-de-France : 30 211ème

Champagne : 29 968ème

Bourgogne : 29 575ème

Fourier : 29 419ème

Dürer : 29 364ème

L'école Ile-de-France fait partie des 0,6 % d'écoles françaises les plus défavorisées. Le collège Diderot se classe pour sa part parmi les 1,3 % de collèges ayant l'IPS le plus bas.

Nombre de collèges en France : 6 962

Diderot : 6 873ème

Voltaire : 6 173ème

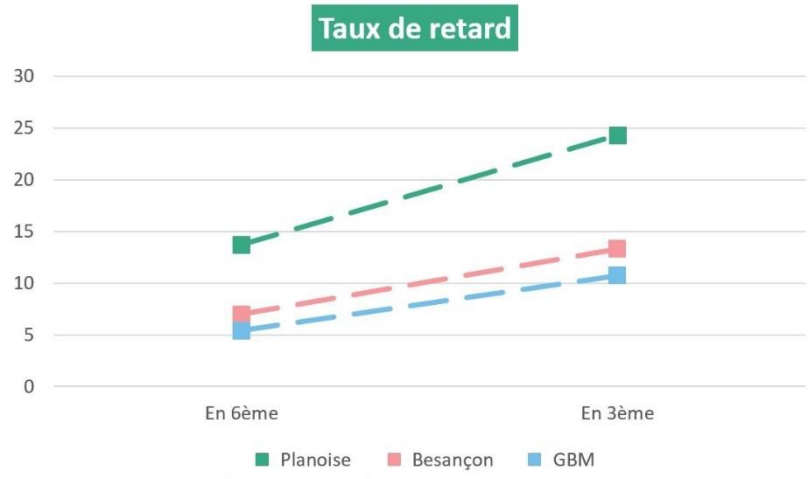

Source : DEPP 2019-2020

Note : L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur résumant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Il permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements. En France, l'IPS moyen des écoles et collèges est d'environ 103, avec des établissements échelonnés entre 50 et 158. Les collèges REP ont un IPS moyen de 84,6 et les collèges REP+ de 71,5.

Taux de réussite au brevet des collèges

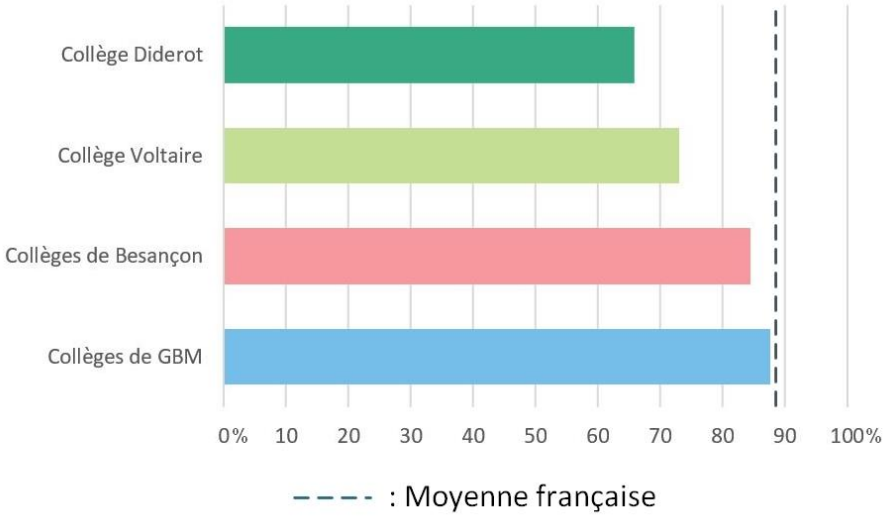

Classement national

Nombre de collèges en France : 6 622

Diderot : 6 545ème

Voltaire : 6 371ème

> Le collège Diderot se classe pour sa part parmi les 1,2 % de collèges ayant le taux de réussite au brevet des collèges le plus bas.

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

Source : Recensement de la population 2019

Quartier Planoise-Châteaufarine

Education : Lycées et enseignement supérieur

Quartier Planoise-Châteaufarine

Périmètre QPV Planoise

Equipement

- Lycée
- Site d'enseignement supérieur et formation continue
- Autre

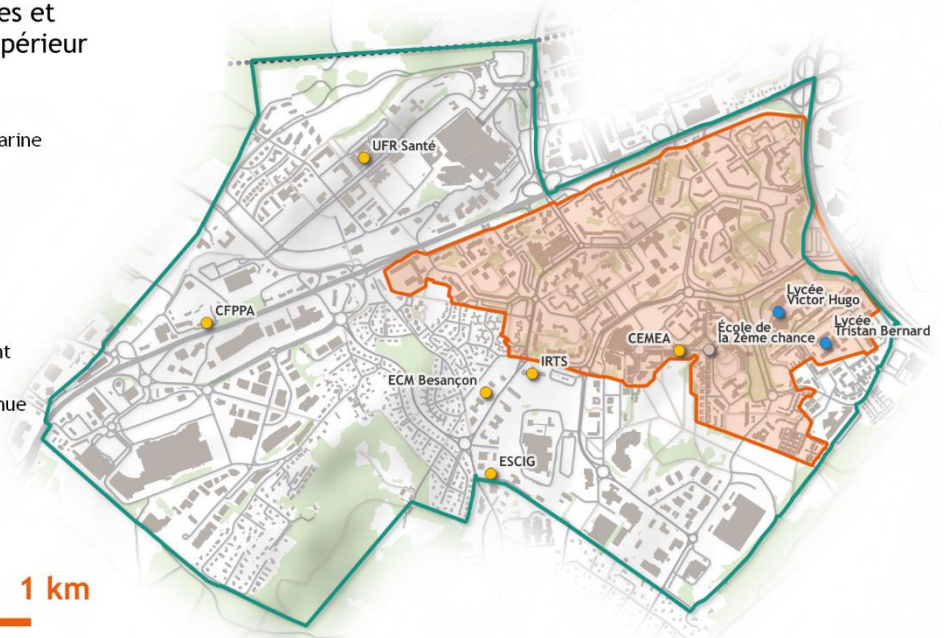

0 N 1 km

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

QPV Planoise

Sport et culture

QPV Palente-Orchamps

Equipement sportif et socio-culturel

- Complexe sportif
- Equipement sportif d'intérieur
- Stade et aire de jeux
- Association culturelle
- Médiathèque
- Maison de quartier

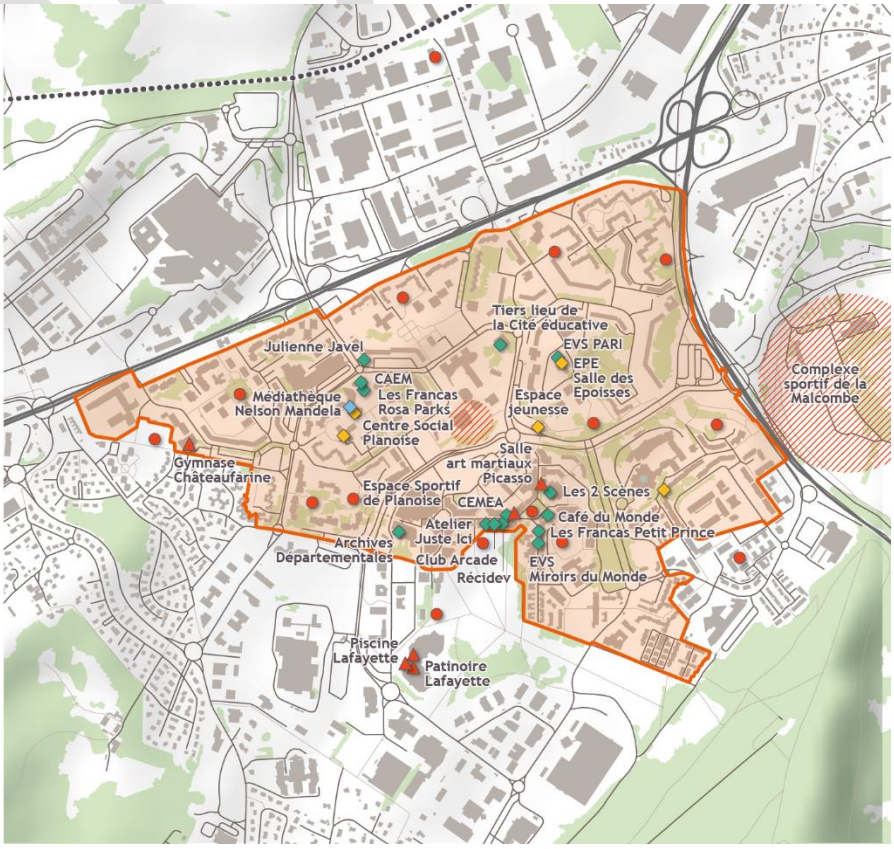

0 N 400 m

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

EMPLOI

1 822 demandeurs d'emploi en catégorie ABC

- 11 % depuis 1 an (entre juin 2022 et juin 2023)

17,8 % des demandeurs d'emploi bisontins

448 entrées en formation en 12 mois

Âge des demandeurs d'emploi

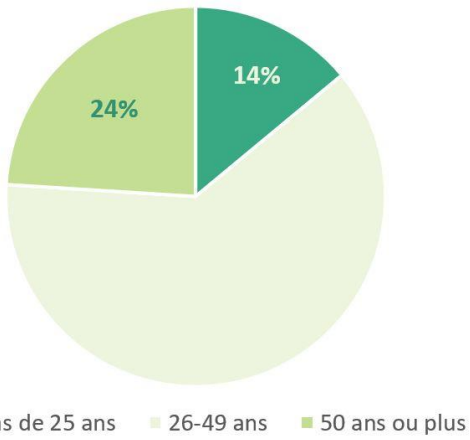

11,8 %

C'est la part population de Planoise qui est demandeuse d'emploi

(9,5 % à Besançon)

Situation des demandeurs d'emploi

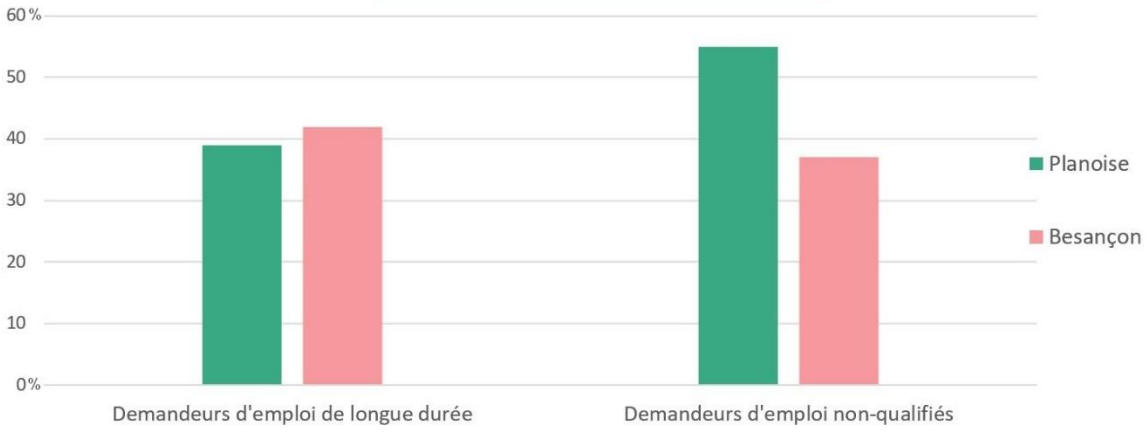

Métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi

1. Nettoyage de locaux (182 personnes)
2. Conduite, livraison par tournées sur courte distance (68 personnes)
3. Magasinage et préparation de commandes (61 personnes)

Source : Pôle Emploi juin 2023

Note de lecture : En juin 2023, 1822 personnes sont inscrites à Pôle emploi en tant que demandeur d'emploi. 39 % d'entre elles sont inscrites depuis plus d'un an et 55 % n'ont aucune qualification.

Quartier Planoise-Châteaufarine
Accompagnement social et à l'emploi

Quartier Planoise-Châteaufarine
Périmètre QPV Planoise

Accompagnement social et à l'emploi
- Structure d'accompagnement à l'emploi
- Structure d'accompagnement social
- Maison de quartier
- Zone d'activité

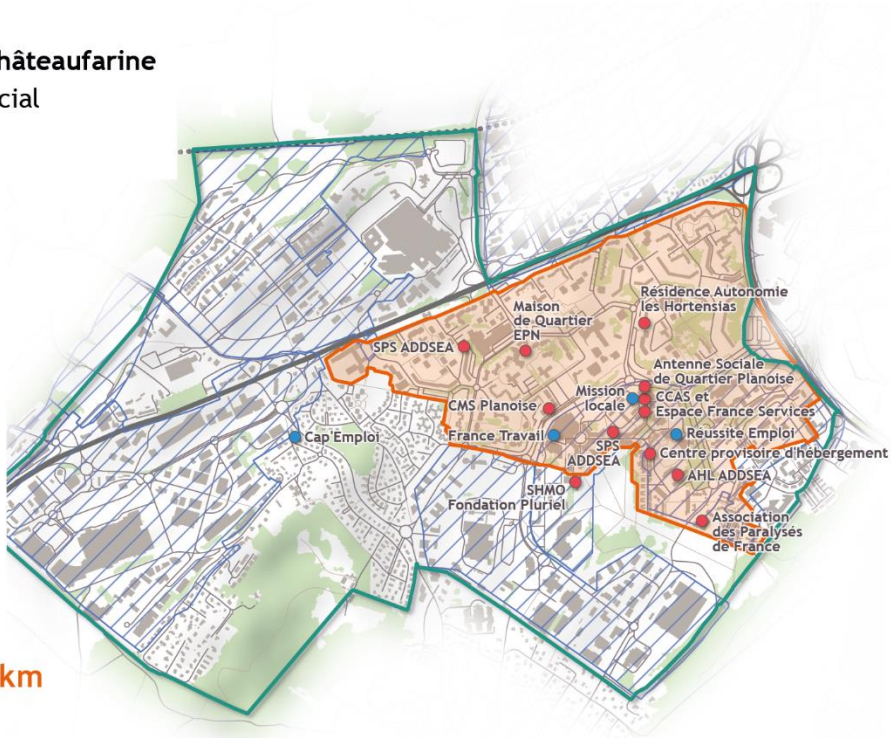

0 N 1 km

AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

Quartier Planoise-Châteaufarine
Commerces et services

Quartier Planoise-Châteaufarine
Périmètre QPV Planoise

Commmerces et services
- Supérette et supermarché
- Quincaillerie, magasin de bricolage
- Banque
- Poste
- Zone commerciale

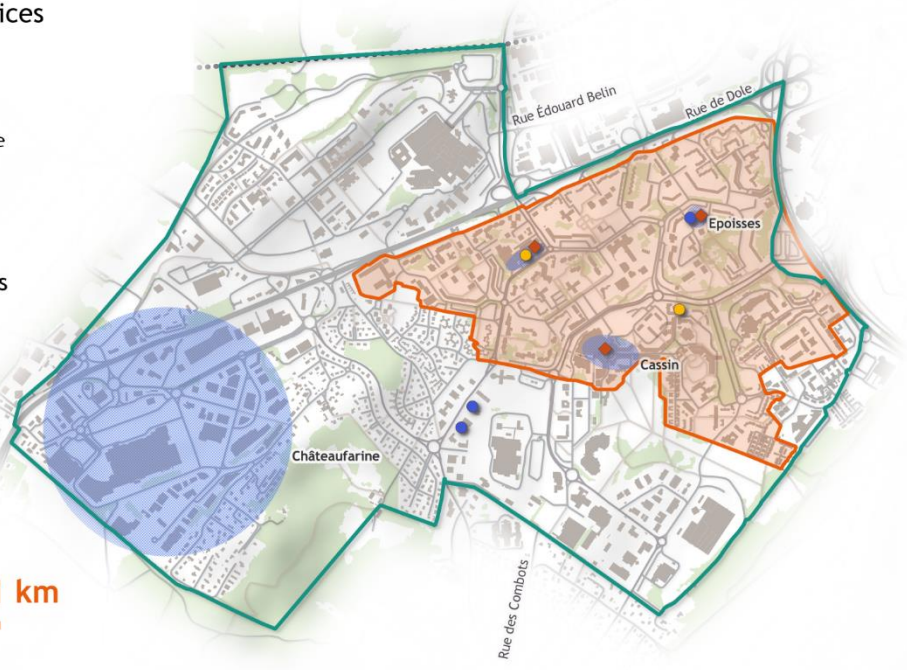

0 N 1 km

AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

QPV Planoise
Equipements

Logement
- Logements sociaux
- Copropriétés

Education
- Crèche
- École maternelle
- École élémentaire
- Collège
- Lycée
- Enseignement supérieur et formation continue
- Autre service de l'éducation

Commerce et service
- Banque
- Poste
- Zone commerciale

Emploi
- Service à l'emploi
- Accompagnement social
- Zone d'activités

Sport et Culture
- Médiathèque
- Maison de quartier
- Equipement sportif

0 N 200 m

AUDAB
AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB - février 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

CONTRAT DE VILLE DU GRAND BESANCON 2024 2030

Faire société pour nos quartiers

Signataires

Introduction

1ere Partie : Contrat cadre

Article 1 - La politique de la ville dans le contexte du Grand Besançon

Article 2 - Le Contrat de Ville 2015-2023

Article 3 - Les principaux enseignements de l'évaluation finale du Contrat de Ville

Le Contrat de Ville 2024 – 2030 / Quartiers 2030

Article 4 - Les modalités d'élaboration du contrat

Article 5 - Les objectifs du Contrat de Ville du Grand Besançon

Article 6 - Les engagements des partenaires signataires

Article 7 - Les quartiers intégrés au Contrat de Ville

Article 8 - La durée du Contrat de Ville

Article 9 L'approche territoriale

9.1 - Les portraits de quartier
9.2 - Les projets de quartier

Article 10 - La place des habitants - la participation et l'information

Article 11 - Les centres sociaux et les espaces de vie sociale

Article 12 - Les associations

Article 13 - La gouvernance du Contrat de Ville

Article 14 - L'animation des projets de quartier

Article 15 - Les moyens dédiés au Contrat de Ville du Grand Besançon

Article 16 - Les outils et les dispositifs associés au Contrat de Ville et aux projets de quartier

Article 17 - L'évaluation du Contrat de Ville

Article 18 - L'articulation avec les autres contrats et dispositifs

PROJET

2eme Partie : Les Portraits de Quartier

3eme Partie : Les Projets de Quartier

Annexes

Signataires

État – Préfecture du Doubs
État – Justice (M. le Procureur)
État – Education Nationale (Mme la Rectrice)
État – Agence Régionale de Santé
État – Etablissement pour l'insertion dans l'emploi - Epide Belfort
État - France Travail
Grand Besançon Métropole
Ville de Besançon
Commune de Novillars
Centre Communal d'Action Sociale de Besançon
Région Bourgogne Franche-Comté
Département du Doubs
Caisse d'Allocations Familiales du Doubs
Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne Franche-Comté (USH – BFC)
Loge.GBM
Néolia
Habitat 25
Caisse des Dépôts et Consignations / Banque des Territoires
Chambre de Commerce et d'Industrie Saône Doubs
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Mission Locale du Grand Besançon
Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs

PROJET

Introduction M. le Préfet – Mme la Présidente du Grand Besançon - Maire de Besançon

Issu de l'évaluation du précédent dispositif, des concertations et des groupes de travail avec les habitants, les acteurs des quartiers, et les acteurs institutionnels, le présent Contrat de Ville se compose **:**

- **d'un contrat cadre (1ère partie) : c'est le socle commun à tous les quartiers qui relèvent du présent Contrat de Ville,**
- **de portraits de quartier (2ème partie), qui font partie des outils mobilisés pour faire émerger des priorités territorialisées par quartier et qui seront également mobilisés pour évaluer les actions conduites dans le cadre du Contrat de Ville,**
- **de projets de quartier (3ème partie), resserrés sur des actions jugées prioritaires, construites au plus près des besoins des territoires.**

La volonté, initiée par la Ville de Besançon, clairement exprimée par l'ensemble des acteurs mobilisés dans le cadre de la construction du présent Contrat de Ville est de privilégier une approche territorialisée et commune, facilement appropriable et évaluable par l'ensemble des acteurs et des habitants.
Elle a été confirmée par la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 en ce qu'elle précise que « le contenu de la nouvelle génération des Contrats de Ville devra être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires ».

En conséquence, le Contrat de Ville articulera l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire avec les projets de quartier afin d'une part d'assurer une réelle cohérence et synergie des actions portées et d'autre part de s'assurer de la mobilisation des dispositifs et financements de droit commun : Contrat Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR), Contrat Local de Santé, Projet Educatif de Territoire, Programme de Réussite Educative, Cité éducative, Plan de Lutte contre les Discriminations, Pacte des Solidarités, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain …

Le présent Contrat de Ville s'applique aux quartiers prioritaires de Planoise, Montrapon, Orchamps-Palente, Clairs-Soleils, Hauts de Saint-Claude et Battant et aux quartiers fragiles de Novillars (Cité Curie-Pasteur) et de Besançon (Cité Viotte, Cité des Vareilles, Cité de l'Amitié, Secteur Pesty et Cité de la Pelouse).

Le Contrat de Ville s'inscrit dans la lettre et l'esprit de la loi n° 2014 – 173 du 21 février 2014 dite loi Lamy dont l'article 1-I définit la politique de la ville comme « …une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. » ….qui « vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, au sport, aux services et aux équipements publics ;
3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelle ;
4° Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;

BROUILLON

7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
9° Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. »

PROJET

1ère Partie : Contrat cadre

Article 1 - La politique de la ville dans le contexte du Grand Besançon : des quartiers intégrés dans le projet de territoire grand bisontin.

De nombreux dispositifs de « politique de la ville » se sont succédé depuis une quarantaine d'années. Ils concernent à la fois le « développement social » et le « renouvellement urbain ».

Le nouveau Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (GBM) s'inscrit donc dans un contexte institutionnel et partenarial qui a évolué au fil des ans mais qui n'en reste pas moins cohérent, notamment dans son souci de mieux articuler « le social » et « l'urbain ».

Si les dispositifs antérieurs (HVS, DSQ, Contrat de Ville, CUCS, PRU 1) ont été portés par la Ville de Besançon jusqu'en 2014, la compétence « politique de la ville » a été transférée à Grand Besançon Métropole à cette date, conformément à la loi de 2014 – 173 du 21 février 2014 qui pose le principe d'un pilotage du Contrat de Ville par les intercommunalités.

Une vice-présidence « politique de la ville » dédiée a été créée au sein de GBM en 2014 et des adjoints de quartier, qui sont les garants de la convergence des politiques publiques déployées sur ces territoires, ont été nommés par la Ville de Besançon en 2020.

En cohérence avec cette gouvernance politique, la Direction Contrat de Ville, chargée de l'animation technique du dispositif, est mutualisée « Grand Besançon Métropole - Ville de Besançon ».

PROJET

Article 2 - Le Contrat de Ville 2015 – 2023

Le contrat qui prend la suite du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) intervient après un premier Programme de Renouvellement Urbain (PRU 1) qui porte sur les quartiers de Planoise et de Clairs-Soleils.

Il s'agit d'un contrat intégré articulant des objectifs de développement social et de renouvellement urbain conformément aux dispositions de la loi de 2014. Il préfigure à ce titre la contractualisation du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) sur les quartiers de Grette et de Planoise.

Il identifie trois types de territoires :

- Les quartiers prioritaires : Planoise – Grette – Montrapon – Palente-Orchamps – Clairs-Soleils,
- Les quartiers en veille active, « sortis » de la géographie antérieure du CUCS : Battant – Vareilles – Amitié,
- Les quartiers en observation :
    - Novillars : Cité Curie-Pasteur
    - Besançon : Cité Viotte – Pesty – Schlumberger – Pelouse

Ce contrat signé le 21 février 2015, par 21 partenaires, pour la période 2015 - 2020 a fait l'objet :

- d'une évaluation à mi-parcours (2019),
- de 2 prorogations (2021-2022 puis 2023),
- d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques (signé le 31 août 2020),
- d'une évaluation finale (2022).

Le renouvellement urbain fait l'objet d'un conventionnement spécifique formalisé en deux temps :

- La convention NPRU signée le 24 juin 2019 intègre la stratégie d'intervention sur Grette et des éléments de préfiguration relatifs à Planoise
- L'avenant n° 1 signé le 10 mars 2020 intègre la stratégie d'intervention sur Planoise

Des dispositifs associés au Contrat de Ville 2015-2023:

- La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est en charge de coordonner une démarche partenariale contribuant au bon fonctionnement technique et social et à l'entretien quotidien des QPV (espaces publics, voiries, espaces communs du patrimoine des bailleurs, propreté, maintenance, sécurité, lien social, usages...) ; elle s'appuie sur une convention signée par l'État, GBM, la Ville de Besançon, les bailleurs sociaux et l'USH BFC en 2018.

- La convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) signée en 2016 par l'État, GBM, la Ville de Besançon, les bailleurs sociaux et l'USH BFC, détermine les modalités d'utilisation de l'abattement dont bénéficient les bailleurs sur la TFPB due au titre de leur patrimoine au sein des QPV.

- Le Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations.

- Le Plan de Prévention et de Lutte contre la Radicalisation.

Article 3 - Les principaux enseignements de l'évaluation finale du Contrat de Ville

Les évaluations du Contrat de Ville de 2015 ont fait état des enjeux suivants, que le présent Contrat de Ville a intégré, que ce soit en termes de périmètres ou de modalités d'intervention :

- **Des indices de fragilité préoccupants apparaissent au-delà des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), notamment à Novillars (Cité Curie-Pasteur), aux Hauts de Saint-Claude et à Battant** : Les Hauts de Saint-Claude et Battant, sur proposition de l'État, de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole ont intégré la géographie prioritaire. Une attention toute particulière sera par ailleurs portée à la cité Curie-Pasteur.

- **La nécessité de mieux faire connaitre les actions déployées, de faciliter l'accès aux droits :** dans le cadre du présent Contrat de Ville, non seulement la posture d'aller-vers les publics sera amplifiée, mais « aller vers ensemble » sera un enjeu central du Contrat de Ville.

- **La nécessité de consolider et de développer la participation citoyenne :** de nouvelles modalités seront recherchées ou amplifiées. Elles se traduiront notamment par des évaluations « au fil de l'eau », qui associeront habitants et porteurs de projets et permettront de faire évoluer en tant que de besoin les actions conduites ou les modalités d'intervention des partenaires.

- **La nécessité de rendre plus lisibles les objectifs et les priorités du Contrat de Ville pour les habitants et les porteurs de projets :** l'approche territoriale du présent Contrat de Ville sur des priorités resserrées contribuera à une meilleure appropriation collective des enjeux du Contrat de Ville et des pistes d'actions. Par ailleurs, le présent

PROJET

Contrat de Ville prévoit que l'animation des projets de quartier soit organisée au plus près des habitants, selon des modalités renouvelées.

- **La nécessité de mieux mobiliser les crédits de « droit commun » de tous les partenaires :** le présent Contrat de Ville prévoit d'articuler les contractualisations et dispositifs de droit commun notamment dans cette perspective.

- **La nécessité de simplifier les dispositifs pour alléger le travail administratif des porteurs de projets :** la mise en place de financements pluriannuels et la recherche d'une harmonisation des calendriers de l'appel à projets.

- **Le souhait des porteurs de projets de mieux se connaitre, de s'enrichir au contact des autres** : l'interconnaissance entre porteurs de projets sera favorisée. Les centres sociaux et maisons de quartier constituent un maillon indispensable pour faciliter le lien entre chaque structure. Une attention particulière sera de référencer pour chaque projet et/ou action les correspondances aux autres contrats ou dispositifs.

Le Contrat de Ville 2024 – 2030 : Quartiers 2030

La Ville de Besançon a inscrit dans sa démarche de proximité l'élaboration du présent Contrat de Ville.

Les conclusions de l'évaluation ont confirmé cette nécessaire démarche. Ces éléments ont amené le comité de pilotage, réuni en avril 2023 afin de lancer la dynamique de renouvellement du Contrat de Ville, à privilégier une approche territorialisée, évolutive, au plus près des habitants. Les concertations menées courant 2023 et les circulaires et instructions ministérielles ont confirmé cette orientation.

Article 4 - Les modalités d'élaboration du contrat

Le Contrat de Ville a été élaboré en tenant compte de différents éléments complémentaires :

- L'organisation municipale de Besançon dans les quartiers (désignation de 3 Adjoints de quartier et 1 conseillère déléguée, le réseau des maisons de quartier,…).
- Les conclusions des évaluations du précédent contrat évoquées ci-dessus.
- Le bilan du Pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise mis en place en 2023, dans l'attente du prochain contrat.
- Les différentes réunions de concertation et d'échanges :
    - Avec les habitants : 1 à 2 réunions par quartier prioritaire de mai à juin 2023
    - Avec les porteurs de projets :
        - Forum du 13 octobre 2023 : tables rondes des partenaires institutionnels et échanges avec les porteurs de projets
        - 1 réunion par quartier prioritaire en octobre et novembre 2023
    - Réunions « post émeutes » de juin-juillet 2023 : 1 réunion en juillet et 1 réunion en septembre avec les centres sociaux et les associations.

- Les échanges avec les partenaires signataires et acteurs institutionnels présents dans les quartiers.

- L'ambition de la démarche « Quartiers 2030 » portée au niveau national et matérialisée notamment par :

PROJET

  - La circulaire du 31 août 2023 de Mme la Secrétaire d'État chargée de la ville,
  - Le Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023,
  - La circulaire « mixité sociale » de Mme la Secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville du 18 décembre 2023,
  - Et l'instruction relative à la gouvernance des Contrats de Ville Engagements Quartiers 2030 de Mme la Secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville du 04 janvier 2024.

- Le dispositif « Force d'Action Républicaine » du gouvernement.

Le présent Contrat de Ville est donc le fruit d'un dialogue entre tous les acteurs institutionnels, associatifs et les habitants. Il doit permettre de favoriser le développement et l'intégration des quartiers politique de la ville dans la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole par la mise en valeur systématique de ces territoires et de leurs habitants afin d'en modifier durablement la notoriété et l'image.

Article 5 - Les objectifs du Contrat de Ville du Grand Besançon

En cohérence avec la loi de 2014, la démarche « Quartiers 2030 » et les éléments recueillis auprès des partenaires et des habitants, les partenaires s'engagent à œuvrer conjointement dans les quartiers prioritaires (et fragiles) pour :

- Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants :
  - Rendre plus accessibles et inclusifs le logement, la rue, le quartier, la ville,
  - Renforcer la prévention et la tranquillité publique,
  - Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels…),
  - Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles.

- Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation :
  - Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,
  - Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé,
  - Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi,
  - Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité.

- En mettant en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions :
  - des actions de médiation,
  - des processus de mobilisation et des temps de participation,
  - et des réseaux d'information et de communication.

Les connaissances sociodémographiques des quartiers seront actualisées sur la durée du contrat.

Article 6 - Les engagements des partenaires signataires

Sur ces orientations et principes qui constituent aussi **le socle des projets de quartier,** les signataires du Contrat de Ville s'engagent :

PROJET

- à participer activement à la mise en œuvre et au financement des actions nécessaires à la prise en compte des enjeux et à la réalisation des objectifs intégrés au présent contrat et aux projets de quartier,
- à mettre en œuvre leurs dispositifs et financements de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus,
- à mobiliser leurs services, notamment ceux qui sont présents au sein des quartiers intégrés au présent contrat, afin qu'ils participent à la réalisation de ces objectifs notamment en prenant part aux projets de quartier,
- à partager les informations qu'ils détiennent et qui concourent à une meilleure connaissance des quartiers et de leurs habitants,
- à contribuer aux évaluations qui seront conduites dans le cadre du présent Contrat de Ville,
- à participer à la coordination des actions.

Les engagements et participations par signataire figurent en annexe.

Article 7 - Les quartiers intégrés au Contrat de Ville

Deux types de quartiers sont distingués par le présent contrat : les quartiers prioritaires désignés par Décret et les quartiers fragiles désignés localement.

7.1 - Les quartiers prioritaires

Les quartiers prioritaires sont déterminés par l'application d'un critère unique (loi du 21 février 2014) : la concentration de pauvreté dans un quartier d'au moins 1000 habitants situé dans une agglomération d'au moins 10 000 habitants.

Pour le Grand Besançon, le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 désigne les quartiers suivants :

- Quartiers prioritaires « reconduits » : Planoise, Montrapon, Orchamps-Palente, Clairs-Soleils,
- Nouveaux quartiers prioritaires : Battant et Hauts de Saint-Claude.

7.2 - Les quartiers fragiles

Les partenaires ont cependant conscience que d'autres quartiers doivent faire l'objet d'une attention particulière compte tenu de fragilités avérées (économiques, sociales) de leurs habitants.

Ces quartiers sont les suivants :

- Cité Curie-Pasteur à Novillars.
- Besançon : Cité Viotte, Cité des Vareilles, Cité de l'Amitié, Secteur Pesty et Cité de la Pelouse.

PROJET

Article 8 - La durée du Contrat de Ville du Grand Besançon

Le Contrat de Ville du Grand Besançon est conclu pour une durée de 6 ans (2024-2030).

Il fera l'objet d'une actualisation en 2027, précédée d'une évaluation à mi-parcours en 2026. Cette actualisation permettra d'ajuster, au vu des résultats de l'évaluation à mi-parcours, les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation (circulaire du 31 août 2023).

Article 9 - L'approche territoriale

Le comité de pilotage du Contrat de Ville a entendu en 2021 l'attention particulière de la Ville de Besançon aux quartiers en difficulté, et son approche de la politique de la Ville cherchant à recréer un équilibre entre l'ensemble des quartiers et à améliorer ainsi les conditions du mieux-vivre ensemble.

Les délégations d'Adjoints de quartier et de conseillère déléguée ont pour vocation de renforcer l'action conduite par la Municipalité dans les quartiers « politique de la ville » ou « fragiles », qui nécessitent une attention particulière.
L'Adjoint de quartier a une mission définie par l'article L. 2122-18-1 : il connaît toute question intéressant à titre principal le ou les quartiers dont il a la charge et veille à l'information des habitants, en favorisant leur participation à la vie du quartier.

« Leurs implications dans l'étude des projets, leurs présences dans les instances ou les co-présidences de commission de suivi par exemple des maisons de quartier (municipales et associatives) sont les prémices du nouvel engagement politique dans les quartiers. »

Le comité de pilotage du 28 avril 2023 a entériné la nécessité d'une approche territorialisée de la politique de la ville.

Cette approche, fondée sur les résultats de l'évaluation, a été confirmée par le résultat des réunions de concertation et par la circulaire du 31 août 2023 de Mme la Secrétaire d'État chargée de la ville.

Elle se traduit notamment par la création de portraits de quartier et de projets de quartier.

9.1 - Les portraits de quartier

Les portraits de quartier sont des éléments de connaissance, essentiellement statistiques, de chaque quartier.

Ces éléments sont notamment issus des travaux de l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV) et de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée annuellement par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon avec l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB).

Ils seront remis à jour périodiquement (en fonction de la disponibilité des indicateurs) et en tout état de cause lors de l'évaluation à mi-parcours (2026) et de l'évaluation finale du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Ils comportent des cartographies thématiques permettant d'identifier les acteurs et équipements existants dans chaque quartier.

Les portraits de quartier sont conclus par une analyse « forces – faiblesses - opportunités - menaces » qui se base notamment sur les éléments collectés au cours des différentes réunions de concertation. Ces éléments ont également vocation à évoluer au fil des ans.

Les portraits de quartier de Battant et des Hauts de Saint-Claude seront complétés car ils ne bénéficient pas encore de l'antériorité des analyses dédiées de l'ONPV.

9.2 - Les projets de quartier

Le projet de quartier est l'outil opérationnel de référence du Contrat de Ville dans les QPV.
Il a été élaboré à partir de différents éléments de connaissance du quartier (volonté politique de la ville-centre, concertations avec les habitants, les acteurs et les associations, portraits de quartier, analyses techniques…).

Il se compose :

- des priorités par quartier,
- des priorités communes où des objectifs seront pris en compte par quartier.

Le projet de quartier est destiné à :

- Poser, pour chaque quartier, des objectifs prioritaires communs à tous les partenaires institutionnels,

- Faire converger et garantir la cohérence des politiques publiques dans chaque quartier,

- Rendre lisibles aux porteurs de projets ainsi qu'aux habitants, les intentions du Contrat de Ville et de toutes les politiques publiques pour le quartier considéré,

- Constituer un outil de dialogue avec les porteurs de projets et les habitants qui seront associés à son animation,

- Adapter l'appel à projets annuel aux priorités des projets de quartier,

- Contribuer à faire émerger et à animer des réseaux d'acteurs de proximité, des projets collectifs.

Les projets de quartier ne sont pas figés et devront évoluer en fonction des mutations du quartier.

Les outils d'animation et d'évaluation du projet de quartier permettront d'en faire évoluer les contenus.

Des projets de quartier seront réalisés la première année pour les quartiers fragiles.

Article 10 - La place des habitants : la participation et l'information

Le Contrat de Ville a vocation à promouvoir la participation citoyenne et la prise de rôle des habitants afin qu'ils deviennent acteurs de la vie de la cité.

PROJET

La participation s'exerce dans le cadre de la loi du 21 février 2014 à travers les conseils citoyens.

Le principe adopté pour le présent Contrat de Ville est de poursuivre l'accompagnement des conseils citoyens là où ils existent et d'en créer dans les autres quartiers.

Les conseils citoyens existants ou créés au cours des prochaines années seront associés aux instances de pilotage du Contrat de Ville, comme cela a été le cas au cours de la période 2015-2023, et d'animation des projets de quartier.

Les signataires du Contrat de Ville se donnent pour objectif de faire émerger d'autres formes de participation, complémentaires des conseils citoyens.

La participation se fera également en lien avec les instances ou dispositifs existants de démocratie participative : Conseil Consultatif des Habitants, Conseil Bisontin des Jeunes, Assemblée des Sages, Budget participatif…

Ces différentes formes de participation des habitants pourront concourir à l'animation des projets de quartier. La charte graphique nationale « Quartiers 2030 » permettra d'identifier facilement et rapidement les actions portées en direction des QPV.

Par ailleurs, les réunions de concertation ont mis en évidence que les habitants n'étaient pas suffisamment informés des actions réalisées dans leur quartier et notamment celles issues du Contrat de Ville.
L'information et les actions de communication devront donc être renforcées, renouvelées et s'inscrire dans la durée et à travers l'animation et la valorisation des projets de quartier.

Enfin, un dispositif tel que le Fonds de Participation des Habitants (FPH) peut permettre aux habitants de participer à l'animation de leur quartier.

Article 11 - Les centres sociaux et les espaces de vie sociale

Ces équipements, municipaux ou associatifs, disposent d'un agrément « animation globale » ou « animation locale» délivré par la Caf du Doubs.

Ils sont implantés au cœur ou à proximité des quartiers prioritaires ou des quartiers fragiles.

A ce titre, l'articulation entre projets d'animation globale ou d'animation locale et projets de quartier constitue un objectif partagé par les signataires du présent Contrat de Ville.

Les signataires sont invités à partager dans leurs conventionnements respectifs cette nécessaire articulation et correspondance d'objectifs, de projets et d'actions dans chaque quartier.

PROJET

Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale	QPV ou quartiers fragiles concernés
Maison de quartier – Centre social - Planoise	Planoise
Espace de Vie Sociale PARI	
Espace de Vie Sociale Miroirs du Monde	
Maison de quartier – Centre social - Montrapon	Montrapon
Espace de Vie Sociale Saint-Claude	Hauts de Saint-Claude
MJC – Centre social - Palente	Orchamps-Palente
MJC – Centre social - Clairs-Soleils	Clairs-Soleils
Espace de Vie Sociale Vareilles	Vareilles
Maison de quartier – Centre social Bains-Douches	Battant
Comité de quartier – Centre social Rosemont St-Ferjeux	Pesty, Pelouse, Amitié
Association Sportive et d'Education Populaire – Centre social - Cras Chaprais Viotte	Cité Viotte

PROJET

Article 12 - Les associations

Les associations jouent un rôle majeur, aux côtés des partenaires institutionnels dans la mise en œuvre du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Elles sont en effet porteuses :
- de nombreux savoir-faire thématiques ou généralistes,
- d'une connaissance des quartiers et de leurs habitants,
- d'objectifs communs dans chaque quartier
- d'actions au sein des quartiers financées dans le cadre du Contrat de Ville (appel à projets) ou de dispositifs de droit commun.

Elles sont par ailleurs soumises à des obligations telles que le respect des valeurs de la République, de la laïcité, de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations.

Article 13 - La gouvernance du Contrat de Ville

Le comité de pilotage est l'instance de décision et d'orientation du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Il est composé :
- Des partenaires signataires,
- Des conseils citoyens ou de toute instance de participation créée dans les quartiers prioritaires ou fragiles,

- De toutes structures ou personnes pouvant éclairer les décisions du comité de pilotage par son expertise, son expérience ou les actions qu'elles mènent dans le cadre du Contrat de Ville.

Le comité de pilotage est une instance de débats et de discussions dont le rôle est de :

- S'assurer du bon déroulement du Contrat de Ville, des projets de quartier et des dispositifs associés,
- Entendre les évaluations,
- Valider toute modification ou correctif nécessaire au bon fonctionnement du Contrat de Ville,
- Valider les propositions d'évolution des projets de quartier.

Le comité de pilotage se réunit 1 à 2 fois par an à l'invitation de M. le Préfet du Doubs et de Mme la Présidente de Grand Besançon Métropole, Maire de Besançon, qui en assurent la co-présidence.

Un comité technique composé d'un·e (ou plusieurs) technicien·nes de chaque partenaire se réunit régulièrement.
Il s'assure du bon déroulement des dispositifs et actions issus du Contrat de Ville, de l'appel à projets annuel et des projets de quartier et prépare les réunions du comité de pilotage.
Il se réunira autant de fois que nécessaire.

Article 14 - L'animation des projets de quartier

Une revue de projet a lieu deux fois par an pour chaque projet de quartier.

Elle est co-animée par Mme la Déléguée du Préfet, Mme la Vice-présidente de Grand Besançon Métropole déléguée à la Politique de la ville et M. l'Adjoint de quartier du territoire concerné.
Tous les partenaires du Contrat de Ville y sont conviés.
Les associations et habitants concernés le sont également.

La revue de projet a pour objet :

- De veiller à la bonne adéquation entre les évolutions du quartier et les objectifs du projet de quartier,
- De faire des propositions d'évolution des projets de quartier,
- De veiller au bon déroulement du projet de quartier,
- De veiller à la bonne information des porteurs de projets et des habitants sur les projets et actions en cours,
- D'entendre les remarques et suggestions des habitants et porteurs de projets,
- D'engager des réflexions collectives sur des sujets ou thématiques nouvelles pour le bon fonctionnement du projet de quartier,
- De contribuer à la création de dynamiques et de réseaux interacteurs.

La revue de projet sera également l'occasion d'aborder les questions évaluatives.

L'animation technique des projets de quartier repose sur une équipe projet composée de Mme la Déléguée du Préfet, Mme ou M. le chargé de mission territorial du Contrat de Ville et de Mme la Directrice ou M. le Directeur du Centre Social (ou de l'EVS).

PROJET

Elle mobilise en tant que de besoins les partenaires institutionnels, les porteurs de projets et les habitants.

Article 15 - Les moyens dédiés au Contrat de Ville du Grand Besançon

Les moyens humains

Le fonctionnement quotidien du Contrat de Ville repose sur la mobilisation de technicien·nes chargés de préparer les différentes instances et d'animer au quotidien les dispositifs et les réseaux partenariaux.

- État : Mme La Déléguée du Préfet aux quartiers prioritaires,
- Grand Besançon Métropole :
  - direction Contrat de Ville (mutualisée GBM - Ville) en charge de la coordination du Contrat de Ville et de la direction de projet du NPRU,
  - autres délégations/directions : un référent,
- Ville de Besançon : un référent par délégation/direction,
- Mobilisation par chaque partenaire d'un ou plusieurs référents dédiés au Contrat de Ville du Grand Besançon.

Les référents des différents partenaires auront vocation à participer au comité technique et/ou à l'animation des projets de quartier.

Les moyens financiers de droit commun et la mobilisation des dispositifs existants

Les partenaires partagent l'objectif de mobilisation prioritaire de leurs dispositifs et financements de droit commun dans chaque quartier prioritaire et fragile.

Les moyens spécifiquement dédiés au Contrat de Ville

Les partenaires mobilisent de surcroit des dispositifs et des financements spécifiquement dédiés aux quartiers prioritaires et fragiles.

Chaque partenaire affecte ses crédits en fonction de ses champs de compétences et de ses priorités, en cohérence avec les priorités du Contrat de Ville.

Les priorités d'intervention des partenaires :

Les partenaires signataires ont vocation à concourir aux objectifs du Contrat de Ville et des projets de quartier en fonction de leurs compétences et priorités respectives.

Les éléments établis par leur soin qui précisent les thématiques auxquelles ils entendent apporter leur soutien figurent en annexe.

PROJET

Le volet investissement

Un des objectifs prioritaires du Contrat de Ville est d'améliorer le cadre de vie des habitants, notamment en créant ou améliorant des services ou équipements ou en améliorant des espaces publics.
Ces opérations génèrent des dépenses d'investissement pour la structure qui en assure la maîtrise d'ouvrage.
Les projets de quartier identifieront les projets d'investissement entrant dans leur périmètre géographique.
Les partenaires mobiliseront prioritairement des financements sur ces projets, en fonction de leurs compétences et priorités.

Article 16 - Les outils et les dispositifs associés au Contrat de Ville et aux projets de quartier

Pour mener à bien ses objectifs, le Contrat de Ville s'appuie sur un certain nombre d'outils et de dispositifs parmi lesquels :

L'appel à projets

Dès 2024, les financements prendront en compte les projets de quartier pour amorcer la territorialisation. Puis, à compter de 2025, le lancement et l'instruction de l'appel à projets seront prioritairement territorialisés et basés sur le projet de quartier.

Si certaines thématiques s'avèrent difficilement « territorialisables », une approche « multi-quartiers » pourra perdurer.

L'appel à projets est annuel mais les partenaires souhaitent garder la possibilité d'accueillir des dossiers tout au long de l'année. La réponse à ces derniers sera fonction de leur intérêt et des crédits encore mobilisables au moment de leur arrivée.

Les partenaires institutionnels s'engagent à tout mettre en œuvre afin d'harmoniser leurs financements et de faire converger leurs calendriers décisionnels pour que les porteurs de projets puissent disposer d'un budget consolidé le plus tôt possible et démarrer leurs actions.

L'appel à projets n'est pas le seul accompagnement financier des initiatives locales.

Le Fonds de Participation des Habitants - FPH

Le FPH constitue un accompagnement et un soutien financier qui permet à des groupes d'habitants (ou à des associations) de mener dans les quartiers des projets collectifs solidaires, environnementaux et créateurs de liens entres les habitants. Souple, réactif, facile d'utilisation, le FPH est particulièrement bien adapté pour les groupes d'habitants qui souhaitent lancer des projets modestes (le montant maximum de l'aide est de 800 €) mais créateurs de liens.
Les partenaires ont vocation à accompagner ces groupes dans le montage de leurs projets.

PROJET

Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs - CPO

Afin de donner des perspectives de moyen terme à des porteurs de projets ou à des projets particulièrement structurants pour les quartiers, les partenaires institutionnels s'engagent à signer des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO).

Le choix des porteurs de projets ou des projets faisant l'objet de CPO sera effectué entre les partenaires après la signature du Contrat de Ville.
Les projets ou porteurs de projets bénéficiant d'une CPO feront un bilan annuel (comité de pilotage) de leur activité.
Dans une perspective de simplification, les partenaires institutionnels s'engagent à tout mettre en œuvre pour produire et signer un cadre unique de convention.

Les conventions Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et les conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Les conventions correspondantes seront discutées et signées entre l'État, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon l'Union Sociale Habitat Bourgogne-Franche-Comté (USH BFC) et les bailleurs sociaux avant le 31 décembre 2024.

Culture et Territoires

La convention Culture et Territoires passée entre l'Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Ville de Besançon qui pose des principes et priorités d'intervention dans les quartiers de la politique de la ville.

Pacte des solidarités

La politique de peuplement

Les partenaires s'engagent à mener une réflexion conjointe pour mettre en œuvre une politique de peuplement dans les quartiers intégrés au présent contrat.
Cette politique fixera des priorités et des objectifs adaptés à la situation de chaque quartier en tenant compte de leurs caractéristiques de peuplement.
Elle aura en tout état de cause pour objet d'instiller plus de mixité sociale et de casser les logiques de reproduction de peuplement qui sont trop souvent constatées dans les quartiers.

Article 17 - L'évaluation du Contrat de Ville

L'évaluation portera sur :

- Les objectifs généraux de la politique de la ville :
  - Assurer l'égalité entre les territoires,
  - Réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines,
  - Améliorer les conditions de vie de leurs habitants,
  - Ainsi que sur la gouvernance des dispositifs.

- Les transformations socio-territoriales de chaque quartier,

- La gouvernance, le pilotage et l'animation des dispositifs.

PROJET

Elle sera fondée sur les temporalités suivantes :

- Une évaluation en continu : les retours des partenaires, acteurs et habitants seront sollicités très régulièrement (au moins annuellement) afin de vérifier la pertinence des dispositifs mis en place et d'envisager d'éventuelles modifications,
- Une évaluation à mi-parcours en 2026,
- Une évaluation finale en 2030.

Trois séries d'acteurs participeront à l'évaluation :

- Les partenaires signataires (gouvernance et pilotage des dispositifs),
- Les porteurs de projets (animation des dispositifs),
- Les habitants (transformation des quartiers et animation des projets de quartier).

La méthode reposera sur l'articulation entre indicateurs chiffrés et questions évaluatives.

Les indicateurs chiffrés seront issus des portraits de quartier qui seront révisés régulièrement, selon une temporalité qui ne peut être unique et qui sera fonction de leur disponibilité.

Les questions évaluatives seront travaillées et définies les six premiers mois du contrat et validées en comité de pilotage.

Les espaces de travail

La méthode d'évaluation s'inscrira dans les choix de pilotage et d'animation globale du Contrat de Ville avec :

- les habitants et les porteurs de projets à l'échelle du quartier essentiellement pour évaluer les transformations socio-territoriales et l'animation des projets de quartier,
- les partenaires pour évaluer la gouvernance, le pilotage et l'animation.

Concrètement, les différents espaces de travail seront les revues de projet de quartier. Une rencontre annuelle inter-quartiers pourra être organisée afin de vérifier la cohérence globale des dispositifs.

Le comité de pilotage prendra connaissance du résultat des évaluations et prendra toutes les mesures d'ajustement nécessaires.

Trajectoire Ressources, centre de ressources de la politique de ville en Bourgogne-Franche-Comté, conduira ce dispositif d'évaluation. Une CPO (convention pluriannuelle d'objectifs) sera conclue à cet effet ; elle complètera et précisera le dispositif d'évaluation esquissé ci-dessus.

Article 18 - L'articulation avec les autres contrats et dispositifs

Les partenaires se donnent pour objectif d'articuler le Contrat de Ville avec d'autres dispositifs existants (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, Contrat Local de Santé, Projet Educatif de Territoire, Programme de Réussite Educative, Cité Educative, Plan de lutte contre les discriminations, futur Pacte des solidarités, Schéma Départemental des Services aux Familles, Nouveau programme national de renouvellement urbain,…). Les actions issues de ces dispositifs s'intégreront dans les projets de quartier chaque fois que la situation le nécessitera.

PROJET

2eme Partie : Les Portraits de Quartier

3eme Partie : Les Projets de Quartier

PROJET